



LEWISBIQUE
Archives

13

196

Le
Folklore
Brabançon

Notre couverture :

JODOIGNE

*L'hôtel de ville de Jodoigne et l'Arbre de la Liberté.
(Photo G. de Suller).*

JUIN 1960

N° 146

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

**Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant**

VIELLE HALLE-AUX-BLÉS, 12
BRUXELLES

SOMMAIRE

<i>La Campine anversoise, terre de Chrétienté (suite), par Gladys GUYOT</i>	145
<i>Jodoigne. Passé, présent et avenir, par V. G. MARTINY</i>	181
<i>Délicieux Brabant. Waterloo, Le fol- klore de la bataille (suite), par Jean COPIN</i>	253
Bibliographie	283

JUIN 1960

N° 146

PRIX : 35 FR.

Le Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant
publie également une Revue
« DE BRABANTSE FOLKLORE »

*Au sommaire du no 146
du deuxième trimestre de 1960 :*

Bijdrage tot de Geschiedenis van de
Mausforten rond 1887

Het Volkslied in de branding.
Het « Straatlied » ook een Volkslied?
Het Sagenonderzoek aan de Leuvense
Universiteit

In Memoriam Pol Heyns

Staten met en zonder standen

Een dronk met de gebroeders Tissens

Optocht bij Vastenavond, te Tienen, 1865

Geschiedenis langs de Demerboorden

La Campine anversoise, terre de Chrétienté

(Suite)

L'épanouissement de la féodalité

A partir du ^{xiii}^e siècle, la hiérarchie féodale s'étend sur la Campine avec la diversité et la complexité de ses structures. Pour mieux les pénétrer, il est nécessaire de les replacer dans le cadre général des conceptions et des institutions de la chrétienté européenne au moyen âge.

L'ordre médiéval, qui se prolonge à travers tout l'Ancien Régime, veut refléter l'ordre divin et participer à ses attributs. Il repose sur l'absolu de Dieu, la stabilité de l'être, la certitude des essences et des substances, la confiance dans le donné objectif des choses, l'harmonie et la plénitude de la création sensible et temporelle, symbole du monde invisible et spirituel. « Toute créature nous est livre, image et miroir », écrit le philosophe Alain de Lille. La souffrance des hommes ne détruisait pas cette vision optimiste parce que les médiévaux avaient le sens très vif du péché, source de tout mal, la conscience de leur dépendance ontologique vis-à-vis de Dieu et l'habitude de regarder les choses *sub specie aeternitatis*. Leur souci de la mort et de l'éternité se manifeste quotidiennement par les innombrables donations pieuses et les fondations de messes des défunts, gagées sur des rentes perpétuelles.

L'unité et la paix célestes doivent transparaître dans la justice et l'ordre terrestres. « L'unité est ordonnance, elle suppose que chacun occupe la place et remplisse la tâche que le Seigneur lui a imparties » ⁽¹³⁾. La fonction de la personne détermine son rang

(13) L. GENICOT, *La spiritualité médiévale*. Coll. *Je sais-Je crois*, Paris, 1957, p. 50.

dans la société, les devoirs sont corrélatifs de droits, les services, générateurs de libertés et de privilèges. On essaie d'élargir ces derniers et de les rendre héréditaires, mais malgré une certaine fixité des *ordines*, « estals » ou classes sociales, celles-ci ne constitueront jamais des castes à l'orientale (14). Elles évolueront progressivement sous l'action des forces vitales et la pression des circonstances. Cependant le rapport, service-rang social, est fondamental de l'Ancien Régime et il s'applique à tous les degrés de l'autorité : « Qu'aucun ne passe les bornes de son domaine, que chacun se tienne avec modestie à son rôle. Et de la sorte, nul ne songera à étouffer l'autre. Dans chaque sphère, ce sera le plus compétent qui exercera son action dans l'ordre », écrit le pape Gélase I^{er} à la fin du v^e siècle. Le « Livre du Préfet », rédigé à Byzance au x^e siècle, sous l'empereur Léon VI le Sage, brosse un tableau que l'Europe présentera à la fin du xiii^e siècle : « Dieu a voulu faire régner dans l'univers l'ordre et l'harmonie, Il a gravé la Loi sur les Tables pour qu'elle empêchât, par une heureuse discipline, les membres de la famille humaine de se ruer en tous sens les uns sur les autres et le plus fort d'écraser le plus faible ».

L'organisation sociale du haut moyen âge repose sur le prêtre, le chevalier, le paysan comme la formule l'évêque Gérard de Cambrai, vers 1036 : « Dès ses origines, le genre humain a été divisé en trois : ceux-ci prient, ceux-là combattent, les derniers labourent. Et tous s'aident les uns les autres », texte illustré en Flandre par des paroles sortant de la bouche de personnages symboliques : « *Ik bid voor U* » ; « *Ik strijd voor U* » ; « *Ik leg eieren voor U* ». Le marchand s'y ajoutera bientôt.

Cette hiérarchie explique les structures féodales et corporatives conjointement au sens plus collectif qu'individuel des libertés et non de la liberté, à la conception du droit de propriété relatif et divisible et au sens très concret des relations humaines. Tout cela engendre une réglementation minutieuse assignant à chacun dans son métier des limites précises pour éviter cette forme de lutte qu'est la concurrence.

La Campine, du fait de son isolement géographique, gardera plus longtemps qu'ailleurs les institutions féodales et corporatives en leur état primitif, dans une société conservatrice, aux

(14) E. LOUSSE, *Les ordres d'Ancien Régime n'étaient pas des castes*, Louvain, 1952.

couches sociales plus simples et délimitées parce que moins nombreuses que dans les autres régions, plus évoluées, des Pays-Bas



Pilori à Viersel.

(Copyright A.G.L. Bruxelles)

Le seigneur, du moins jusqu'au xiv^e siècle, est un noble d'origine, descendant du *miles* carolingien, ou un noble de mérite, « adoubé » c'est-à-dire fait chevalier par un comte. Il détient la « dominité » sur une terre déterminée parce qu'il y perçoit quel-



Moulin en bois à Kasterlee.
Construit en 1650 et dénommée « Keeses Molen », il est classé depuis 1943
et restauré à l'initiative de l'association « Natuur- en Stedenschoon » qui
en est propriétaire.

(Photo M. H. Delaunois. Cliché « Natuur- en Stedenschoon »).

que cens foncier ou des droits de mutation de fief. Il exerce alors la seigneurie basse ou tréfoncière. Une seigneurie est un territoire défini sur lequel une ou plusieurs personnes possèdent des droits de dominité d'étendue variable et où vit une population dépendante, soumise à des obligations diverses. Au sens plein du terme, une seigneurie, cellule sociale de l'Ancien Régime, est un

village dont les habitants, dans les limites de la paroisse, sont soumis à la juridiction d'un même seigneur haut justicier, détenteur du *jus gladii* romain, droit d'infliger la peine de mort aux criminels. L'insigne de la haute justice était le pilori comme on en voit encore à Vorselaar, à Viersel, Wilmarsdonk, Wommelgem, etc., au château de Cantierode. Un seigneur pouvait ne pas posséder de terre dans sa seigneurie, seulement le droit à une rente, à un tonlieu, etc., mais le cas classique est celui de la possession du sol, soit à titre d'alleutier, soit à titre de vassal « fief-fé », « chasé » (*caselus, leenheer*), tenu aux services d'aide et de conseil (*auxilium et consilium* — *raad en daad*) envers son suzerain.

Le seigneur est maître de son espace aérien, aquatique et terrestre : « *met zyne hoogen ende lagen, natten ende droogen, cheynsen, pontpenningen, molens, bempden, moeren, wouwen, venen, voghelrie, visscherie, waranden, koren, breucken, thienden, endere al andere profyten* », comme le dit si bien ce vieux texte de la cour féodale de Brabant. Il détient les droits de banalités qui engagent un capital et ont pour objets des services publics : les moulins à eau et à vent, le four, la brasserie, le pressoir, les ponts. Droits d'ailleurs affermés et transmissibles séparément ; ainsi le moulin était affermé pour six ans, le meunier payé par les paysans en nature — 1/16 des sacs moulus — devait entretenir le moulin, dont il existait deux types à vent : à corps pivotant et à tête tournante, comme on peut en voir à Bokrijk, à Boechout/Anvers, dans la région de Geel, etc.

La population sur laquelle le seigneur exerce ses droits est en grande majorité non libre, jusqu'au mouvement assez général d'affranchissement des serfs au ^{xiii}^e siècle. En 1216, Godefroid IV de Schoten-Breda donne la liberté à tous ses serfs à condition qu'à leur mort, leurs ayants-droit paient 12 deniers comme relief d'héritage sur les immeubles au lieu du droit de mainmorte, remplacé en outre par le droit de meilleur catel sur les meubles, en l'occurrence le choix de la meilleure pièce de bétail, que l'on désigne du terme de « catel » avant 1400.

La qualité de serf est transmissible par les femmes, mais la constitution de *villae novae*, de centres nouveaux en Campine par le duc Henri 1^{er} de Brabant (1190-1235) appelle des serfs à s'y fixer, libérés de toutes prestations envers leur maître qui ne peut plus exercer sur eux le droit de poursuite.

La situation des serfs se diversifie d'ailleurs suivant les seigneurs ecclésiastiques ou laïcs auxquels ils sont attachés, le métier qu'ils

pratiquent. On distingue les *servi aratores*, *servi bubuli* (du bœuf), les *servi porarii*, les *servi sutores* (cordonniers), les *servi ferrarii* (forgerons), les *servi carpentarii*, les *servi domestici*, les *servi sancti* (sainteurs, *nijgewijden*) au service d'une église, etc. Les lettres d'affranchissement ou chartes de manumission ont eu cours en France jusqu'au xvi^e siècle, moins longtemps dans les Pays-Bas, vieilles terres de liberté.

Le vilain, demi-libre, prolonge la condition du colon de la société romano-germanique et il fait également partie des travailleurs directs de la terre (*laboratores*). Mais il est libre de son corps et dans une certaine mesure de ses biens.

Serfs proprement dits, serfs affranchis et vilains sont les tenanciers (*laten*) du seigneur dont ils exploitent les tenures en vivant sur un *manse* à charge de prestations annuelles en nature — sées de grains, volaille, etc. —, en argent — cens ou rente —, et en main d'œuvre — corvées. Ces dernières étaient très importantes parce qu'elles résolvaient le difficile problème de la rétribution des ouvriers à une époque pauvre en numéraire. Les tenures étaient engagées « à perpétuité » dans l'intérêt bilatéral des contractants, en fonction d'une économie à base agricole et d'une société stable.

Au xiv^e siècle, l'amélioration des terres élève le *standing social* des vilains (*pachters*), dont le statut devient analogue à celui des fermiers actuels. Les droits seigneuriaux diminuent par la suppression de ceux de mainmorte, de meilleur catel, de charroi. La propriété privée s'étend et est héréditaire, à charge d'un cens ou d'une rente annuelle due au seigneur tréfoncier à certaines fêtes religieuses : celles de saint Jean-Baptiste, de saint Matthieu, du patron de la paroisse, etc.

Chaque mutation de bien est soumise à un impôt et doit être passée devant la cour censale (*cynshof* ou *laathof*) du seigneur en question, composée du maieur et des tenanciers assermentés qui « déshéritent » le vendeur et « adhèrent » l'acheteur (*erven en ont-erven*, *goeden en ontgoeden*). En cas de non-paiement du cens, le tréfoncier peut saisir en gage, puis évincer ou retirer le bien.

Une cour censale, qui n'est pas un fonds, peut être tenue en fief d'une cour féodale. La dénomination *ridderlyckhof* semble viser l'ancienneté de la cour, datant d'avant le xiv^e siècle, époque où seul un noble pouvait détenir une seigneurie. Cela paraît le cas de celle de Blommerschot à Oostmalle, indiquée en 1430 comme « *eene oude ridderlyckhof* », et de celle de Lintacker à

Bocchout, appelée en 1472 « *eene riddertijke laethof* », appartenant, de temps immémorial, aux ancêtres de Jean van Eeckhoven. Celui-ci fut autorisé par le duc Charles le Téméraire à assermenter sept de ses tenanciers, conformément aux prescriptions de la charte de « Joyeuse Entrée » du prince.

Après on parle de *heerlycke-laathof*. Ceux qui dépendaient d'une cour censale étaient tenus de prêter serment devant elle : « *Ende elck die schyns geeft, moet daerinne laet sijn ende eed doen* », du moins ceux qui assistaient le maieur dans les actes fonctionnels de la cour.

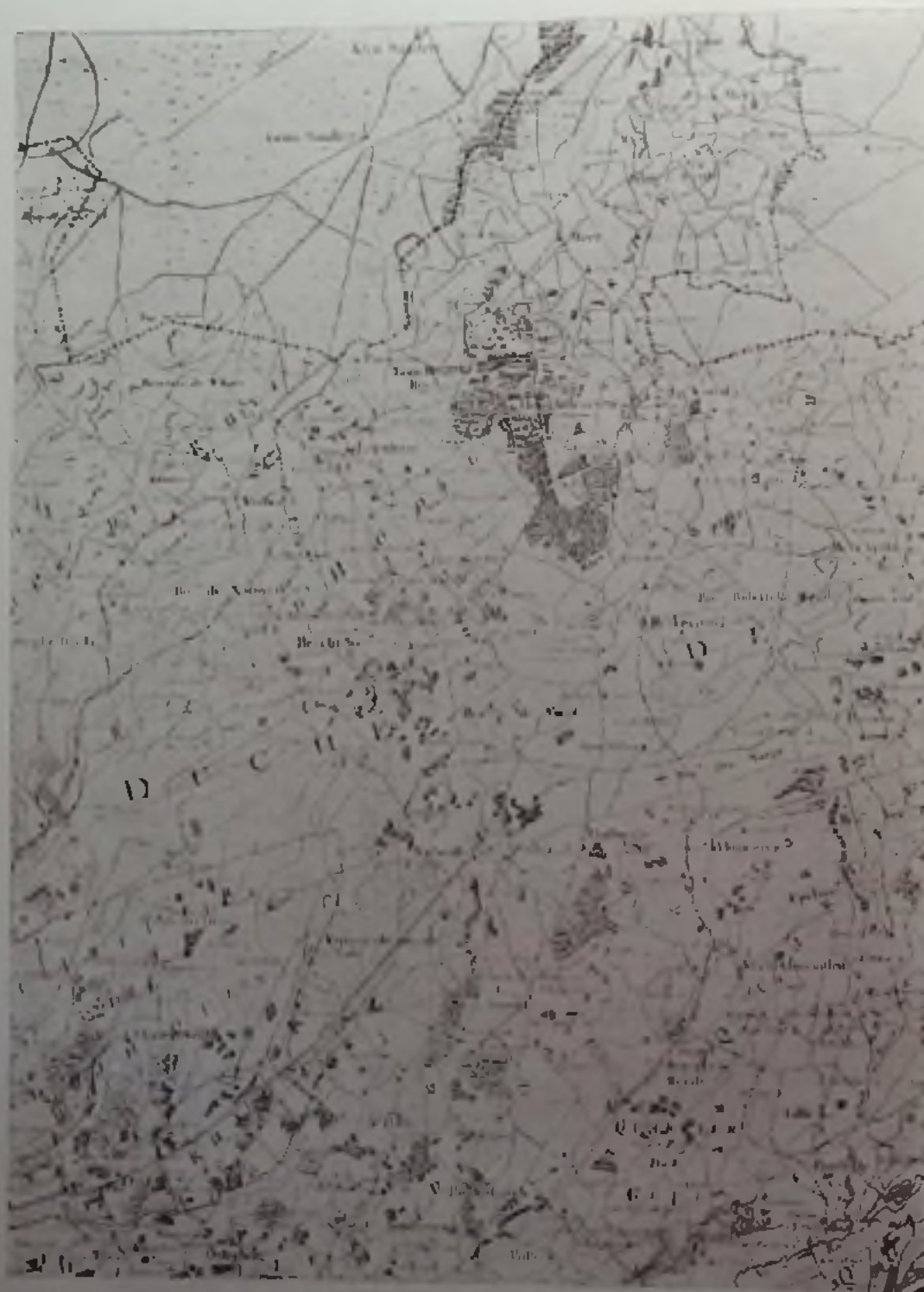
Le nom du village de Hove provient d'une *laathof*, établie en ce lieu avant le xiii^e siècle et, de temps immémorial, inféodée à l'église Saint-Laurent par les ducs de Brabant. La seigneurie de Vordenstein à Schoten détenait deux cours censales, « *l'Hof van de Werve* » et « *l'Hof van de Maten* », fiefs des seigneurs de Schoten : l'abbé de Villers et le laïc. A Zandhoven, la cour censale de Boutersem relevait, en 1270, de Henri de Boutersem, seigneur « *tot Santhoven* ». Hemiksemhof était le siège d'une cour censale ainsi que Vaerlaereycke à Aartselaar, plus connu d'ailleurs sous le nom de *Laathof*.

Le contrat féodal

Le régime féodal, à l'époque carolingienne, est essentiellement personnaliste, c'est-à-dire constitué par le contrat vassalique qui engage un homme libre (*homo*, *man*, *vassus*, *miles*, *fidelis*) au service d'un autre, le seigneur (*senior*, *dominus*, *heer*), suzerain à l'époque moderne, qui le prend sous sa protection. Dans la seconde moitié du ix^e siècle, à la faveur des invasions normandes et du démembrement de l'empire carolingien, le contrat a de plus en plus pour objet une chose (*res*), une terre d'abord appelée « bénéfice », puis « fief », que le vassal reçoit de son seigneur ou lui inféode à charge d'obligations bilatérales, devenues héréditaires comme le fief lui-même, qui est soumis au relief (*verheffingsrecht*) à chaque succession ou aliénation.

Il nous est resté le texte, datant de 1222, d'un engagement féodal d'après le droit du Brabant pour les régions flamandes et qui est caractéristique des relations vassaliques. Nous le traduisons en le commentant un peu ⁽¹⁵⁾. « Celui qui prête hommage

(15) « *Dieden heer manscap doet sal hem ontgorden, en synen caproen wegdoen ende trecken op sijn muwen, soo dat men siet dat hy bloet is van*



Les quartiers du marquisat du Saint-Empire.
Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens dressée par le comte de Ferraris,
gravée par A. Dupuis. 1777-1778.

(Photocopie Bibliothèque royale de Belgique)

se présente le blouson délié, le capuchon abaissé, les manches relevées pour que l'on voie qu'il ne porte pas d'armes, la tête, le cou, les mains nus. Ainsi vient-il devant son seigneur, sans s'agenouiller, mettant les mains dans celles de son seigneur qui referme les siennes sur elles. C'est le premier élément de l'hommage, l'*immixtio manuum*, mêlé au second, implicite ici : « Je deviens votre homme ». Le rite des mains est symbolique de la tradition de soi-même dans une société à la mentalité très concrète où les gestes sont considérés comme indispensables à l'expression des volontés et des sentiments. « Le maître fait dire à l'homme : Ici, je vous apporte mon fief dans toutes ses dimensions et avec tout ce qu'il comporte, entre vos mains, comme celles de mon légitime seigneur ». L'hommage est suivi du serment de fidélité (*fides*, *juramentum*, *hulde*) prêté debout, la main sur la Bible ou sur une châsse contenant des reliques et complété par l'investiture (*verlei*) puisqu'il a un fief pour objet. « Le seigneur embrasse son vassal sur les joues ». Le baiser n'est pas essentiel au contrat mais il en confirme les obligations et frappe les spectateurs. « Le seigneur se frappe lui-même de la main et élève celle de son homme dans la sienne en disant : « Je vous investis du fief ci-dessus et de tout ce qu'il comporte, des services d'aide et de conseil et de tenir en fief avec tous ses droits aussi longtemps que vous ferez ce qu'un loyal homme de fief est redevable à son légitime seigneur et un homme qui a prêté hommage et serment ».

Cette investiture est accompagnée d'un acte matériel pour qu'il y ait création ou transfert d'un droit réel, acte en même temps

wapen blaets hals en de blaeter helm en blaeter handt. Soo compt hij voer synen heer sonder knielen leggende sijn handt te gader en de comen tot sijnen heer oolmoedelyk en de dan sal die heer nemen dits mans handen tusschen beyde sijn handt endt die meyer sal den man doen seggen : « Hier bringe u op mijn leengoede alsoo groot, ende alsoo cleijne alsoo gelegen sijn niet al datter tot behoert, tusschen mijn handt als in die handt van uwen gerechten heer, ende ghij geloeft hem vertrouwe ende waarheid ende al dat te doen dat een recht man van leene schuldich is te doene bij uwen vrouwen eeren ende sekerheden », ende dan soo custen uen sijn kinnebacken ende soo sluet die heer sijn handt op sijne selfs cleel ende verhyff dan met sijnen man in die handt ende dan seij die heer : « Hier verhyff ick U int voerser. leengoed ende in alle datter toebehoert behoudelijck eenen ieghelijcken sijnene recht ende consenten te gaene te raedt ende te dade ende dat leen te houden met sijnen rechten dienst alsoo lange als gij doet dat een goed man van leene sijnen gerechten heer schuldich is te doene ende daer af moet een man redt ende hulde zweeren ». 1222. (Archives du Royaume à Bruxelles, n° 120).

symbolique soit d'une action, soit d'un objet. Dans le premier cas, le seigneur investit son vassal par un sceptre, une verge, un anneau, un couteau, un gant, etc. ; dans le second, il lui remet un ramenu, une motte de terre ou de gazon, des épis, une lance, un étendard, une crosse, etc. symbolisant le fief en question.

Lors d'une aliénation, le vendeur jette par terre le symbole, branche verte pour un bois, motte de gazon pour une prairie, épis de blé pour un champ ; le seigneur ordonne aux hommes de fief de sanctionner la vente et il remet l'objet à l'acheteur qui est « *ingevoed* » après l'hommage et le serment ⁽¹⁶⁾.

À l'instar des promesses du baptême, des vœux de religion et du mariage, l'engagement féodal est juré et sacré, prêté à vie, fondé sur la *fides*, la fidélité, la confiance que les hommes peuvent avoir entre eux parce qu'ils sont enfants de Dieu.

Autorités et institutions seigneuriales

Les pouvoirs du seigneur sur le domaine et ses habitants sont définis par les coutumes et usages locaux et ils ne peuvent aller à l'encontre de l'autorité des hommes libres (*vrije mannen*) de la communauté. La *potestas* seigneuriale est contrebalancée par les *libertates* des sujets dans un équilibre plus ou moins stable. Elle s'exerce par quelques officiers, aux dénominations un peu variables selon les lieux.

Le représentant immédiat du seigneur et l'homme important du village est l'écoute (*schout*), drossard (*stadhouder*), bailli ou maître (*meyer*), qui n'est pas nécessairement originaire de la seigneurie, mais doit y résider. À Zandhoven, la bâtisse *Het Schoutvorst*, reconstruite en 1715-1721, possède une vaste salle avec une large cheminée ouverte, propice au siège du tribunal des échevins.

Nommé par le seigneur, l'écoute est l'officier de justice, à la fois commissaire de police et juge d'instruction qui connaît le droit et requiert son application avec l'assistance et le conseil des échevins. Il conduit les recherches judiciaires, convoque et préside le tribunal (*pierschaar*) sans y avoir voix délibérative, il fait exécuter les sentences prononcées par les échevins. Dans cer-

(16) Pour tout ceci, voir : F. L. GANSHOE, *Qu'est-ce que la féodalité*, Bruxelles, 1957, 3^e édit.

lains cas, il pouvait lui-même administrer peines et amendes, dont il touchait le tiers. Défenseur des droits seigneuriaux, il était l'homme craint de tous, mais aussi l'âme de la collectivité, censé le plus instruit et le plus laborieux, il devait quotidiennement veiller à ce que chacun soit à son devoir social ; prévenir le mal plus encore que le punir, sanctionner les coutumes, prendre la parole dans les réunions communales. Il avait juridiction sur les terres, eaux, marchés et chemins publics, mais il devait respecter l'inviolabilité des biens ecclésiastiques et privés. Chacun avait droit à sa protection comme lui pouvait exiger le respect et la soumission, mais s'il refusait de rendre la justice, les membres de la communauté pouvaient également suspendre leurs obligations selon la réciprocité des droits et devoirs dans la société franque.

Dans les seigneuries importantes, l'écoute était assisté d'un *stadhouder* ou maître, nommé par le seigneur mais investi par lui de sa charge. Cet officier communiquait les ordonnances seigneuriales de vive voix après la grand'messe dominicale, sous le porche de l'église. Il cumulait parfois la charge d'intendant (*rentmeester*) des biens seigneuriaux ou était aidé par des receveurs (*bedezetters*).

Écoute et maître étaient assistés, dans les Polders, d'un « comte des digues » (*Dijkgraaf*) ; dans les communes ordinaires, de gardes champêtres (*schutters*) qui veillaient au bon entretien des champs et poursuivaient le bétail nomade ; dans les bois, chasse et étangs, d'un garde forestier (*vorster*).

La justice seigneuriale comprend l'un ou les trois degrés : basse, moyenne ou haute dont nous avons parlé plus haut. Elle s'exerce par la cour féodale (*leenhof*) dont les vassaux sont les assesseurs (*leenmannen*). Elle a juridiction sur toutes les causes relatives au contrat vassalique, à ses effets ou au fief lui-même ; c'est devant elle que sont prêtés la foi et l'hommage, que s'effectuent les investitures, les abandons et les mutations de fiefs. Depuis la fin du moyen âge, celui qui fait fonction de greffier tient un *Leenboek* et un registre, homologués par la Chambre des Comptes à l'époque bourguignonne ⁽¹⁷⁾.

(17) « *Registre des Hammaiges, Fiefs et arrière Fiefs et les estimations d'iceux combien ils valent par an, ensemble des fiefz et arrière fiefz de mon très redoublé seigneur monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant, etc., mouvans et tenus de sa court et seigneurie De Heyst en l'an mil quatre cent lxxiii* » (Titre du registre N° 1157 de la Chambre des comptes du Brabant).

En Campine comme ailleurs, beaucoup de seigneurs deviennent propriétaires de certains droits et terres (*eigenheren*), tandis qu'ils restent vassaux (*leenmannen*) à d'autres titres. Les alleutiers laïcs semblent presque tous avoir disparu, au cours du XIII^e siècle, en même temps que les *milites* avec lesquels ils se confondaient souvent. Dès lors, les féodaux relèvent des ducs de Brabant et de leur cour, mais la plupart ont des vassaux et même des arrière-vassaux, appelés « vavasseurs » en France.



Château de Bouchout en 1855.

Lith. anc. d'après A. VASSE, dans « Les châteaux de la province d'Anvers », Bruxelles, 1855.

(Gliché M. R. Moretus Plantin de Bouchout)

En 1474, la seigneurie de HEIST-OP-DEN-BERG est directement tenue par le prince territorial, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne ; la cour féodale (*het Leenhof van den Hoogere Heer van Heist*) est composée d'un *Stadhouder* et de *leenmannen*. Le fief principal qui en dépend est l'avouerie héréditaire qui comprend une cour censale et une cour féodale de 73 vassaux : 66 tréfon-

ciers et 7 hauts-justiciers. Parmi ceux-ci, on peut citer *Het Hof van Riemen* ⁽¹⁸⁾, tenu par Henri Roelof ou Roelofssoon, comprenant maisons et terrains, prairies, bois et eaux, d'une contenance de 19 bonniers, une cour féodale avec maître et vassaux et plusieurs fiefs. Une rente annuelle sur les biens et successions des censiers y est attachée et acquittée en deniers, chapons, poules, seigle, lin... pour une valeur de 44 florins du Rhin. Un certain Jean Kerman tient en fief, à Beerzel, un bien foncier, appelé *den Pelgrims*, mais parce qu'il n'a pas fait rapport de sa valeur comme il le devait, celle-ci n'est pas inscrite dans le registre de 1474.

Les seigneurs de RETIE exercent les trois degrés de justice, les droits de chasse et de pêche, ils donnent en fief deux fermes, deux moulins à eau et un à vent et d'autres immeubles, le tout d'un revenu de 4.000 florins suivant le *Leenboek*, sans compter le tiers des dîmes. La seigneurie appartient aux Berthout jusqu'en 1370, aux Rotsclaer jusqu'en 1500, puis elle passa par mariage à un Croy, par succession aux d'Arenberg et par achat, en 1663, au prince Jean Spinola, parent d'Ambroise, général de Philippe IV, roi d'Espagne et duc de Brabant.

La seigneurie de BOUCHOUT (ou Boechout-lez-Anvers) comprenait la justice haute, moyenne et basse, les droits de chasse, de tenderie et de pêche, le profit des amendes et des cens (dits *Wilderchynsen*) s'élevant à 119 livres d'Artois l'an, le droit d'élever un banc de justice et de nommer maître, échevins et autres officiers ayant pouvoir d'instruction, juridiction et exécution dans toutes les affaires criminelles... (sauf certains cas réservés par le Souverain lors de la vente absolue de la seigneurie en 1648).

Au XIII^e siècle, elle faisait partie des possessions des Berthout de Malines, « Florent Berthout († 1331) ayant fourni deniers au comte (puis duc) Renaud II de Gueldre dans sa lutte contre le Brabant, le dit comte de Gueldre se trouva conseillé épouser la fille et unique héritière de Florent » raconte Froissart.

Mahaut de Gueldre, fille de Renaud et femme du comte de Clèves, se réserva, au traité d'Ath en 1357, ses droits et hommages dans les seigneuries de Boechout et Saint-Laurent-len-Hove qu'elle vendit en 1382 à Jean van Ransl, déjà seigneur de Cantierode.

(18) Ce nom a été donné en l'honneur de saint Remi, évêque de Reims au V^e siècle, vénéré dans nos régions. Voisin de celui de Liège, l'évêché de Cambrai dépendait de l'archevêché de Reims et comprenait la plus grande partie de la Campine anversoise.

En 1385, Costin van Ranst succéda à son frère et en 1387, il céda les seigneuries de Boechout et Hove à la duchesse Jeanne de Brabant, en échange d'autres biens. Depuis cette date jusqu'en 1558 (année où ces seigneuries furent données en engagement au Cardinal de Granvelle), les ducs de Brabant y exercèrent directement les droits seigneuriaux.

C'est ainsi qu'en 1490 une rente gagée sur la terre « den Gheylaert » à Bouchout est constituée devant les « *laten in den hove van der Wildert myns ghenadichs Heeren des Hertogen van Brabant tot Boechout* ». Il existait d'autres cours censales à Boechout (Sombeke appartenant à Saint-Bavon, Lintacker aux van Eeckhoven, etc.), mais si l'Hof van der Wildert et les Wilderchynsen ont toujours appartenu au seigneur de Boechout, c'est sans doute parce que ces cens grevaient des terres autrefois incultes (*wildert*) qui, comme il sera dit plus loin⁽²²⁾, étaient possession ducale à une époque où la *villa* Bouchout de Saint-Bavon ne comprenait que les terres cultivées (?).

La première « *schepenbrief* » que nous connaissons pour Boechout est datée de 1523 : un champ au Sombekevelt est vendu sur saisie à l'intervention des « *scpepenen ons ghenadichs Heeren des Keisers in syne bancken tot Boechout ende Hove* ».

La féodalité, fondée sur la propriété foncière, a multiplié les relations contractuelles des personnes selon les rapports à la terre qui les porte, rapports souvent compliqués, générateurs de conflits et de procès sans fin.

Ainsi la seigneurie de BERCHEM (Anvers), une des plus importantes du pays de Rijen, comportait trois fiefs distincts, de sorte qu'à certaines époques, il y eut plusieurs seigneurs de Berchem qui ne s'entendaient guère entre eux. Les châtelains exerçaient les droits de basse justice ; tandis que ceux de moyenne et haute justice constituaient un fief, vendu au plus offrant en engagement, c'est-à-dire avec condition de rachat possible. La seigneurie appartenait probablement au XII^e siècle à un Arnold Berthout, dont un descendant est qualifié dans des actes de 1249 et 1251 de « *Vir nobilis Walterus de Berchem, miles* ». La famille van Berchem la garda jusqu'au début du XVI^e siècle, la racheta en 1552 et la conserva jusqu'à son extinction au XVII^e siècle. Outre la cour féodale et la cour censale des van Berchem, il existait encore la cour censale, dite 't Hof van Lippelo parce qu'elle compétait à la famille de ce nom, originaire d'un village

près de Puurs, qui avait dans ses attributions le relevé des redevances inscrites au livre censal (*cijnsboek*) donné en fief par le duc de Bourgogne.



Château de Cleydael (Aartselaar).

(Photo M. Fr. Sheid)

Châteaux et Seigneuries

Un des châteaux féodaux les mieux conservés de la province d'Anvers est celui de CLEYDAEL, sous Aartselaar, situé dans une île formée par les deux bras du Struijsbeek qui porte en aval le nom de Vleet et subissait la marée venant de l'Escaut. En face, se trouve le lieudit « Zinkfal », qui aurait été la frontière entre l'habitat des Francs Saliens et celui des Frisons. Comme tous les débuts lointains, ceux du château baignent dans la légende. Des archives attestent que vers 1200, des membres de la famille Sanders (fils d'Alexandre), dite d'Hemessen ou d'Hemiksem, s'intitulaient seigneurs de Cleydael où ils érigèrent probablement le château dans ce site stratégique favorable. Famille puissante et turbulente, vassale des Berthout en cette extrémité du pays de Malines, elle détenait les seigneuries de Hemiksemhof

à Hemiksem, de Vaerlaereycke et de Buurstede à Aartselaar, de Lacre ou Hagelstein, de Scherpenstein, de Ier Veken, de Ien Essche à Schelle.

Mais à la fin du ^{xiv}^e siècle, un des plus anciens lignages d'Anvers, celui des van der Elst, longtemps le principal seigneur de Deurne, est en possession de Cleydael à la suite d'un ne sait quelle circonstance. Une rivalité sanglante l'opposa au clan des Sanders. En 1401, Philippe van der Elst, seigneur de Cleydael, fut assassiné par Jean Sanders à Anvers. Une vendetta si cruelle s'ensuivit que la duchesse Jeanne de Brabant imposa un compromis, accompagné d'une réconciliation solennelle des deux parties (16 janvier 1403). Selon l'usage de l'époque, les meurtriers durent fonder une chapellenie dans l'église des Dominicains (Saint-Paul) à Anvers pour y célébrer des Messes à l'intention de la victime, pèleriner jusqu'à Rome et verser une somme de cent marcs d'argent au fils du défunt.

En 1419, Jean van der Elst, grevé de dettes, vendit Cleydael à Jean van de Werve, plusieurs fois échevin d'Anvers, qui laissa le domaine à sa sœur Catherine, épouse de Jean Sanders. Celui-ci, qui fut pendant dix-sept ans écoutèle du pays de Rijen, eut la chance de réunir presque toutes les anciennes propriétés familiales. Mais son petit-fils, Corneille, fut décapité en 1459 par ordre de Philippe le Bon pour une cause encore inconnue. Durant quelques années, Cleydael appartint à Antoine de Brabant, bâtard de Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant, puis de nouveau à un Sanders et à son gendre, le chevalier Conrad Pot, neveu de Pierre Pot, fondateur de l'abbaye Saint-Sauveur à Anvers et bienfaiteur insigne des pauvres ; enfin, par héritage, aux Schoofs, d'une famille scabineuse de Malines, au début du ^{xvi}^e siècle.

A cette époque, la seigneurie de Cleydael détenait le droit d'établir maître et hommes de fief, connaissant de tous biens féodaux. Elle comprenait 46 honniers, au revenu annuel de 150 florins, qui couvrait à peine l'entretien du *burcht* ; les domestiques seuls, en plus de la nourriture, touchaient 50 florins de gages annuels.

La terre de VORSSELAER ne fut érigée en fief par le duc de Brabant qu'en 1272, vraisemblablement en faveur d'Arnould de Rotselaar, qualifié de « seigneur de Vorsselaar » parce qu'il avait déjà fait construire le château en pierres blanches calcaires, provenant de Vilvorde où les Rotselaar étaient châtellains d'une



Chateau de Vorsselaar.

(Copyright A.G.L. Bruxelles)

forteresse brabançonne. Cette ancienne famille de *ministeriales* remplissait à la cour l'un des quatre offices (*ministeria*) les plus importants du duché, celui de sénéchal, à côté de ceux de chancelier aux d'Heverlé, de maréchal aux de Wesemael, de porte-étendard aux d'Assche (19).

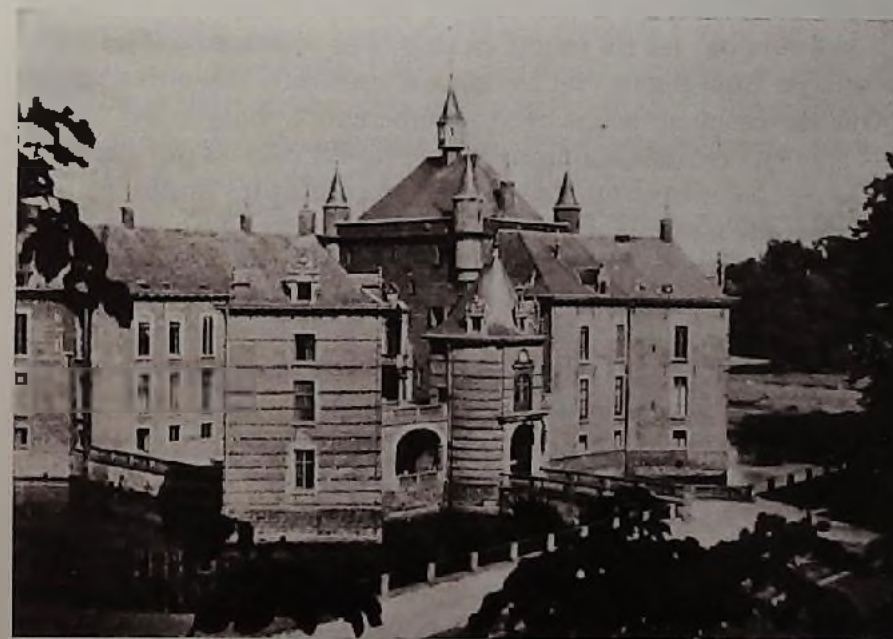
(19) Les *ministeriales* étaient d'abord des serfs et demi-libres appelés à des services importants à la cour des princes où, à partir du ^x^e siècle, ils ont constitué une classe de chevaliers non libres, qui les rapprochait de la noblesse, formée de chevaliers libres. Ils remplissaient des fonctions domestiques : sénéchal, maréchal, bouteiller, camérier, etc., qui les mettaient en rapports continus avec leur maître ; des fonctions domaniales : *villicus*, *amunus*, etc. ; des fonctions militaires surtout dans lesquelles ils se montraient plus sûrs que les vassaux turbulents. La permanence et l'hérédité de leurs charges leur valurent la faveur du prince et l'influence sur son entourage. Ils se séparèrent progressivement des serviteurs de

Comme tant d'autres de ses compagnons d'armes, Gérard I^{er} de Vorsselaer, fils d'Arnould, fut armé chevalier à Worringen. Son fils Gérard II est un des signataires de la *Joyeuse Entrée* de Brabant en 1356. Gérard III († 1381), châtelain de Geldenaeken, époux de Maria de Boutersem-Berghes, acheta en 1370 les seigneuries de Kasterlee, Lichtlaart et Retie qui restèrent jusqu'au xvi^e siècle en possession de sa maison. Il acquit également la seigneurie de Hoogstraten de sire Jean van Cuyek, mais selon un proverbe flamand : « *hij verder sprong dat zijn stok lang was* », et fortement endetté, il fut obligé de revendre Hoogstraten en 1380. Son neveu et successeur, Jean I^{er} de Vorsselaer, dut d'abord apurer son héritage : il joua un rôle important comme drossard de Brabant, avoué de Maastricht, chargé de missions diplomatiques. Son petit-fils, Jean III († 1450-51 ?) hérita de ses charges, épousa d'abord Marie de Berlaimont, puis Isabelle ou Élisabeth de Hornes, dame de Perwez, Duffel et Geel. Fait prisonnier à Azincourt (1415), il accompagna Jeanne d'Arc dans sa guerre de libération et fut présent à la fondation de l'Université de Louvain (1425). Sa veuve se remaria deux fois et, en dernier lieu, avec son voisin, Jean Brant, seigneur de Grobbendonk. Jean IV résida et mourut à Vorsselaer où sa plaque funéraire en marbre se voit encore dans l'église. La dernière de la maison de Rotselaer, Isabelle († 1529), testa en faveur de son neveu Corneille de Glymes-Berghes, courtisan de Marguerite d'Autriche et prince-évêque de Liège de 1538 à 1544. Il laissa Vorsselaer à son beau-frère, Jean de Ligne-d'Arenberg dont les successeurs le gardèrent jusqu'en 1663, mais étrangers à la région, ils n'y résidèrent guère.

L'autre famille célèbre de *ministeriales* en Campine est celle de Wesemael, investie de la charge de maréchal et de la tutelle des enfants ducaux en cas de minorité. Arnould I^{er}, cité dans des actes entre 1183 et 1200, devint vassal du chapitre de la cathé-

drange inférieur avec lesquels ils formaient la *familla (maison)* ou maison seigneuriale et leurs fonctions, devenues honorifiques, leur valurent l'entrée dans la noblesse et la concession de fiefs. En Flandre, sous l'influence de la France, l'évolution fut rapide et l'assimilation avec la noblesse réalisée au xiii^e siècle ; en Brabant elle le fut au cours du xiii^e ; certaines familles de *ministeriales* s'y identifièrent avec la dynastie et s'éteignirent en même temps qu'elle, au xiv^e siècle.

drale d'Utrecht pour les domaines de Olen, Herselt, Westerlo, etc. remontant à la donation de l'évêque Ansfried. Il trouva à WESTERLO un ancien *slot*, construit dans une boucle de la grande Nèthe comme ceux d'Osterlo et de Westmeerbeek, ceux de ter Lo (Kasterlee), Herentals et Grobbendonk sur la petite Nèthe, d'Hoogstraten sur la Mark, etc.



Château de Westerloo.

(Photo P^{re} de Merode Westerland)

Arnould II, quoiqu'en difficulté avec Tongerlo, concéda aux moines un droit de pêche dans la Nèthe (1234) et leur vendit des dîmes parce qu'il avait besoin d'argent. L'abbaye reçut du chapitre d'Utrecht le patronat de l'église Saint-Lambert à Westerlo. Au xiv^e siècle, Arnould III reconstruisit la partie centrale du château en grès limoniteux (*ijzerstenen*) de la région. Arnould IV, armé chevalier à Worringen, mourut à la bataille de Courtrai (1302). La femme de Guillaume II, Jeanne de Beaufort-Falais, fonda en 1377 une maison-Dieu (*Godshuis*) et une léproserie. Sa fille et héritière, Marguerite de Wesemael († 1384), épousa Richard I^{er}, baron de Merode († 1394) ⁽²⁰⁾, dont les droits

(20) Au xii^e siècle, Pierre-Béranger, troisième fils de Raymond-Béranger, roi d'Aragon, comte de Barcelone et de Provence, prit part à la seconde

sur Westerlo et ses appendices furent contestés par son beau-frère, Jean de Wesemael, qui abandonna son canonical d'Ulrecht pour se marier et faire valoir ses droits sur Westerlo, où il mourut en 1417. Son fils, Jean II de Wesemael, abandonna sa femme, Jeanne de Bouchout, pour une autre dont il eut sept bâtards, mais il fut excommunié à cause de ses désordres. Il inféoda ses biens, qu'il considérait comme allodiaux, à Charles le Téméraire qui les lui rendit en fiefs. Par testament, il les légua au duc de Bourgogne, qui les céda à un Croij, lequel les vendit à Gui de Brimeu, seigneur d'Humercourt, comte de Megen († 1477) ⁽²¹⁾. Ces aliénations en chaîne furent passées par un arrêt du Conseil Souverain de Brabant qui reconnut les droits de Jean II de Merode à l'issue d'un long procès en 1482. La veuve de ce dernier, Marguerite de Melun, vécut solitaire à Westerlo, où elle fit ériger la chapelle castrale, s'adonna à l'éducation de son fils unique et aux bonnes œuvres dans le village. La fin du xv^e siècle fut troublée par la guerre civile entre certains seigneurs et Maximilien de Habsbourg, veuf de Marie de Bourgogne et régent de nos provinces. Jean de Merode, fidèle au prince légitime, fit fortifier le château de Westerlo.

« CANTECROY est un beau château-fort dont la seigneurie s'étend sur huit villages environnants », écrit l'italien Guicciardini (Guichardin) dans sa description des Pays-Bas en 1567. Situé sous Mortsel, issu du démembrement de la villa de Diesegem, dépendance de l'abbaye de Lobbes, Cantierode est d'origine franque et encore un alleu au début du xiii^e siècle. Propriété de Walter Volckaert, dont nous parlerons plus bas, il est vendu en 1296 par le duc Jean II de Brabant à Guillaume van Berchem, fait chevalier à Worringen et collatéral des Berthout qui collectionnent les seigneuries.

Crausde au service d'Éléonore d'Aquitaine, reine de France. Après la répudiation de la reine par le roi Henri II, en 1152, il se mit au service du Saint-Empire romain de la Nation germanique et épousa Adélaïde de Roode, d'une famille rhénane. Roode était une ancienne colonie romaine sur le Rhin. Leur fils, Werner, était appelé *Myn Here de Roode* qui est devenu Merode. Ils restèrent seigneurs libres dans l'Empire jusqu'en 1318, année où l'empereur Charles IV de Luxembourg les inféoda au duché de Juliers jusqu'en 1794. Un des leurs fut également à la bataille de Worringen.

(21) Conseiller de Charles le Téméraire, le sire d'Humercourt fut victime de la réaction à la mort de ce prince.

Un petit-neveu de Guillaume, Jean I^{er} van Ranst, seigneur de Mortsel, Edegem, Boechout, Hove, Vremde et Millegem, lui succède également à Cantecroy dont la cour féodale comprenait, en 1382, 23 fiefs directs et 39 arrière-fiefs, exerçait la haute et basse justice et percevait les tonlieux. En 1371, avec ses frères Constant et Henri, Jean avait pris part à la bataille de Basweiler où le duc et la duchesse de Brabant s'étaient portés au secours de leur beau-frère, le duc Renaud III de Gueldre, mais avaient été vaincus par le prétendant au duché, Guillaume de Gueldre, frère de Renaud. Fait prisonnier, Jean van Ranst avait été relâché en même temps que son suzerain. Un de ses descendants, Jean IV van Ranst « le Puissant », fut six fois bourgmestre d'Anvers entre 1435 et 1477. Fidèle serviteur des princes bourguignons, mais plus heureux que ses collègues à Gand, il eut la chance d'échapper à la réaction qui éclata dans les grandes villes des Pays-Bas à la mort tragique de Charles le Téméraire. Margrave du pays de Rijen, chambellan secret de l'archiduc Maximilien, il rebâtit et agrandit probablement le château de Cantecroy et il fonda le couvent des Franciscaines du Val-Sainte-Anne à Luijthagen où il fut enterré en 1503. Sa mort fut suivie d'un long procès entre ses huit héritiers, parmi lesquels les derniers connus à Cantecroy furent les nobles bourguignons, de Pontailliers, alliés aux van Ranst par les van Hoorn (ou Hornes). Ils vendirent le château et la seigneurie, en 1549, à Nicolas Perrenot de Granvelle, chancelier de Charles-Quint, père du célèbre cardinal.

Dès la fin du xiii^e siècle, des familles patriciennes urbaines s'adjoignent à celles d'origine militaire ou administrative. A cette époque, les patronymes apparaissent dans la ville d'Anvers, d'abord sous une forme latine — ablatif de lieu — traduite plus ou moins rapidement en thiois. Les *de Foro* deviennent van de Markt ; *de Platea*, van der Straeten ; *de Vineo*, van den Wijngaert ; *de Molendino*, van der Molen ou Meulen ; *de Palude*, van den Broeck ; *de Campo*, van de Velde ; *de Alneto*, van der Elst ; *de Littore*, van de Werve, etc.

D'après la charte de 1356, organisatrice du conseil communal, parmi les lignages primitifs de la ville, aux armoiries contenant des échecs (*schakens*), il y avait ceux des Aleyn, Bode, Hoboken, Pape, Volckaert et Wilmaer, ce dernier fondateur de Wilmarsdonk dans le Polder ou *Waterland* au nord d'Anvers ; le septième, déjà éteint à cette époque, avait été celui des van Impeghem's.

Un des Volckaert, le chevalier *Walter burgensis Antwerpiensis*, apparenté à la famille Villieus qui avait exercé des fonctions administratives, habitait en 1289 le château de Cantierode. Ce Volckaert est le type du fonctionnaire enrichi par la vente lucrative de terres, conséquence du rapide développement économique d'Anvers. Avec sa richesse grandit son influence, aussi est-il choisi comme juge-arbitre dans plusieurs litiges. En 1277, il porte le titre de chevalier, en 1281, il est écoutète d'Anvers et en 1284, Jean 1^{er} le nomme trésorier ducal : « Nous avons mis et établi receveur de toutes nos rentes de Brabant, Walter Volckaert, notre chevalier ». Son plus jeune fils, Laurent, est parmi les combattants armés chevaliers à Worringen. Mais sous le règne de Jean II, Volckaert tombe en disgrâce, peut-être pour concussion. Il est dépouillé de ses biens et on n'entend plus parler de lui.

L'histoire de la famille VAN DE WERVE se confond avec celle d'Anvers. De 1225 à 1233, Guillaume de Lillore est échevin de la ville, où il habite le *Burcht*, le long du fleuve, près du *Steen* actuel. Lui et les siens sont propriétaires de polders et de prairies à Deurne et au Kiel, qui leur permettent de faire des donations aux béguines en 1240 et aux Victorines vers 1280, les premières *nonnen* de la ville, établies dans la vallée de Sainte-Marguerite, le parc actuel. En 1423, Nicolas van de Werve, plusieurs fois échevin, reçut en fief de Jean IV de Brabant la terre d'Hovorst à Viersel, sur laquelle il construisit le château de ce nom, pour avoir équipé à ses frais une compagnie de trois cents chevaux. Son fils aîné, Nicolas, épousa Catherine Mickaerts, également d'une famille patricienne, héritière de la seigneurie de Vordenstein, dont il fit le relief devant la cour féodale de l'abbaye de Villers. Il fonda avec sa femme la chapelle Notre-Dame du Horst, devenue paroisse en 1933. Ses descendants gardèrent Vordenstein jusqu'en 1523. Le frère puîné de Nicolas, Michel, fut la tige des seigneurs de Hovorst, et le cadet, Guillaume, de celle de Schilde.

Structures et institutions corporatives

Avant même le régime féodal, puis en concurrence avec lui, une structure corporative féconde se développe en Campine, principalement sous la forme de communautés franches ou libres (*origheden*). « La Campine anversoise est un pays de villages », entourée d'une couronne de quatre « bonnes » villes : Anvers, Lierre,

Malines, Bois-le-Duc, cette dernière « la clef du Brabant » au nord-est, tandis que dans la Campine limbourgeoise, les villes se situent davantage au centre : Beringen, Bree, Hamont, Peer, mais elles n'eurent guère d'importance politique.

Plusieurs communautés rurales remontent au moins à l'époque franque, comme Heist-op-den-Berg. Celles de Arendonk, Geel, Herentals, Hoogstraten, Turnhout, Oosterwijk d'origine également ancienne, furent élevées au rang de « franchises » par le duc Henri 1^{er}, au début du xiii^e siècle. Le prince voulut par là mettre la contrée en valeur, percevoir des taxes en échange de privilèges, renforcer sa seigneurie territoriale sur les habitants qui étaient ses sujets directs, protéger paysans et artisans contre les exactions des féodaux. Les serfs libérés affluèrent dans les anciens centres qu'ils débordèrent pour en former de nouveaux, c'est le cas des villages-doubles : Aert, villa primitive le long de l'Aar puis d'une ancienne chaussée romaine surélevée, d'où le nom de Hoogstraten qui prévalut ; Geel, localisée d'abord autour de l'église Sainte-Dymphne, s'étendit bien au-delà ; Herentals, de l'église Sainte-Waudru sur la hauteur, descendit vers la Nèthe.



Ferme à Wommelgem, portant le millésime 1726.

(Photo C^{te} Alain Le Grefle)

Une franchise n'est pas une réorganisation du domaine, elle ne touche qu'accessoirement aux relations foncières. C'est une étendue territoriale strictement délimitée dans une seigneurie, constituant une personne morale, régie par des institutions propres, dotée d'un droit inspiré généralement de celui de la ville

la plus proche où elle peut aller en « record » ou en appel. Le *jus Antwerpense* passa à Arendonk, Bergeik, Eersel, Hoogstraten, Lommel, Mierde, Turnhout ; mais Bois-le-Duc reçut le sien de Louvain (1184).

L'échevinat, institution essentielle des communautés libres comme des villages seigneuriaux, exerçait le pouvoir judiciaire avec l'officier princier pour assurer l'ordre et la paix par la répression sévère des infractions, délits et crimes dans une société qui sortait de la barbarie et dont il fallait faire l'éducation. Les fonctions administratives et civiles, envisagées d'une manière très concrète et en vue d'une population restreinte, étaient considérées comme une application de la fonction judiciaire.

Jusqu'à Charlemagne, selon la tradition germanique, tous les hommes libres s'occupaient des affaires publiques et siégeaient au tribunal, sous peine d'amende. Progressivement, on trouva plus efficace que seuls les meilleurs, les plus riches et les plus instruits en soient responsables, aussi l'empereur remplaça-t-il les rachimbourgs par les échevins (*scabini*, *schepenen*), nommés par le seigneur dans les villages de son ressort et par les habitants dans les franchises avec ratification seigneuriale. Pourtant tous les hommes libres furent encore longtemps convoqués à trois sessions annuelles du tribunal (*vierschaar*, *genechte*), comme cela se pratique actuellement dans les cantons suisses.

Les échevins, presque toujours au nombre de sept, devaient être de naissance légitime et libre, et jouir d'une réputation intacte. Ils étaient choisis parmi les propriétaires (*gegoeden*) et les hommes portant un chapeau, le « petit peuple » (*kleine volk*) ne pouvait pas en porter. Avec l'écoutète ou le drossard, ils formaient « le magistrat », désigné aussi du terme de « loi » (*wel*) parce qu'ils en étaient les gardiens. Sous la présidence de l'officier seigneurial, ils siégeaient en plein air, tous les quinze jours, sous les tilleuls, gloires des villages campinois, assis sur un banc un peu surélevé, de chaque côté de l'écoutète, tous orientés vers l'Est par esprit religieux et entourés du public, chacun pouvant voir et entendre ce qui se faisait et se disait. La présence des « anciens » était très importante, parce qu'ils étaient censés connaître à fond les us et coutumes du lieu ; ainsi en 1668, lorsque le seigneur de Retie voulut adjoindre un huitième échevin, son homme, aux sept habituels, les gardiens de la coutume s'y opposèrent absolument.

Juges du *vierschaar*, ils étaient, en outre, administrateurs et

officiers publics depuis le XIII^e siècle. Notaires des aliénations d'immeubles et de rentes, ils délivraient des lettres scabinales dans les cas de vente et d'hypothèque avec le sceau : *In teecken der waerheyt*. Ils contrôlaient les comptes de la paroisse et de la Table du Saint-Esprit ou des Pauvres ; en tant que gardiens de la loi (*welholders*), ils étaient tuteurs des orphelins et des incapables ; enfin, ils pouvaient siéger à la cour seigneuriale au titre de *leenmannen*. Avec l'écoutète, ils portaient la responsabilité du village, leurs biens garantissant leur bonne gestion. Jusqu'au XV^e siècle peut-être, ils furent nommés à vie, puis renouvelés annuellement deux par deux à la mi-mars, présentés au seigneur le soir de Pâques, lui apportant deux paires de chapons et prêtant le serment de fidélité.

Le secrétaire scabinal (*schepenclerk*) était un personnage important et considéré parce que lettré et parfois plus instruit que ses maîtres, quoiqu'il ne fit pas partie du magistrat. Il était grassement payé (*vet betaald*) par page d'écriture (six *stuivers*), par vacation, etc.

Les échevins étaient assistés de quelques jurés (*gezworeneedenlieden*) qu'ils choisissaient également parmi les hommes libres et les propriétaires et qui leur prêtaient serment. C'étaient les *borgmeesters* ou *dorpmeesters*, percepteurs des taxes de la franchise, divisée en quartiers, qui déposaient une caution (*borg*) en garantie de leur charge annuelle ; de deux *keurmeesters*, contrôleurs de l'état sanitaire du bétail, des poids et mesures, de la qualité des marchandises, de tout ce qui concernait les métiers et les coutumes ; de *zandmeesters*, inspecteurs de l'irrigation et des chemins communaux pour l'entretien desquels ils pouvaient requérir les habitants en corvées, tandis que les ponts devaient être construits aux frais de la commune ou du seigneur (—). Avec les autorités ecclésiastiques, les responsables des biens paroissiaux,

(22) On distinguait deux espèces de terres communales, les plénières sur lesquelles un membre de la communauté, autorisé par elle ou par le seigneur pouvait ériger une construction (*op te stellen*) et les terres à cens (*aard*), les étendues de bruyère (*heide*), les prairies à foin (*beemd*). Les terres incultes (*wildert*) étaient possession ducale suivant le principe du droit romain : le duc les donnait en fief ou à ferme contre un cens à perpétuité, très petit, en reconnaissance de son *dominium*, encore rappelé par l'édit de 1772 sur le défrichement des terres. Les propriétés le long de la *'s herenstraate* devaient être clôturées (*hekken* d'où *veken*) et de sa tour, le seigneur ou le drossard en surveillait l'exécution.

les autres hommes libres qui prêtaient également serment, les jurés, formaient le corps de la communauté (*Corpus der gemeynle, Volle Raad*), comprenant quelques dizaines d'hommes et s'assemblant de temps à autre. Le Large Conseil (*Breeden Raad*) était constitué de l'écoute, des échevins, bourgmestres, maîtres de la fabrique d'église et maître des pauvres.



Grange de la ferme à Wommelgem.

(Photo Cl^{re} Alvin Le Grelle)

Toute cette hiérarchie féodo-corporative faisait respecter le droit coutumier oral et écrit, considéré comme sacro-saint dans les Pays-Bas à travers tout l'Ancien Régime. Les coutumes (*keuren*) furent rédigées, à partir de Charles-Quint, par le magistrat, approuvées par le seigneur, obligatoires pour les habitants de la seigneurie, sous peine d'amendes imposées par l'écoute et les échevins. Leur rédaction se faisait avec le concours des « anciens » pour protéger les droits et les biens de chacun. Elles ne sont pas à confondre avec une charte (*keure*), contrat bilatéral privilégié, concédée par le prince territorial à une ville, une franchise, un pays, comme lors des fondations duciales et surtout la « Joyeuse Entrée » (*Blyde Inkomst*) de Brabant (1356).

Les coutumes légiféraient sur toutes les matières intéressant les villageois : religieuses, juridiques, sociales, économiques, professionnelles... Elles défendaient par exemple de jurer, de calom-

nier et de médire, de rester à bavarder devant l'église le dimanche et les jours fériés pendant la Messe et le sermon, de moudre le blé en dehors du moulin seigneurial ; elles réglaient la durée et les divertissements de la kermesse ; elles prescrivaient à chacun d'entretenir les chemins en bon état, aux boulangers, aubergistes et boutiquiers d'employer de justes poids et mesures, aux bergers de n'introduire aucun animal malade dans le village et de prendre les mesures préventives nécessaires ; de désigner quelques hommes pour chasser les loups dès que ceux-ci avaient été aperçus, d'aider une personne assaillie par une autre, de poursuivre un voleur pendant un certain nombre de jours, etc., etc.

Types de franchises

Comme types de franchises (*vrijheden*), nous en choisissons une antérieure au régime féodal, celle de Heist-op-den-Berg au sud de la Campine, et une de fondation ducale, celle de Hoogstraten, au nord de la Campine.

Ainsi que toutes les origines lointaines, celles de Heist sont obscures. L'adjonction de « op-den-Berg » ne date que de l'époque moderne et donne à penser que l'habitat franc primitif se trouvait dispersé en plusieurs hameaux : Heist-Loo, Heist-ten-Broeck, Heist-ten-Berg. L'église Saint-Lambert ayant été construite sur la hutte-témoin de 44 m. de hauteur, c'est le dernier nom qui a prévalu. Le terme de Heist dérive de *Ilei-stede*, agglomération dans la bruyère, prolongeant la forêt de Wavre, et formant une *haga* comme en témoignaient les anciens toponymes, maintenant disparus, de Orshagen et de Wyshagen. Les communautés libres étaient fondées par les Francs dès leur sédentarisation et un étranger ne pouvait s'y fixer sans le consentement des indigènes. L'existence de celle de Heist semble attestée par des coutumes datant de l'époque franque et par un acte de 1008 mettant ses habitants sur le même rang que ceux de Malines, également ancienne franchise. Pourtant l'appellation de *Vrijheid* ne fut officiellement employée qu'à partir de 1630, jusque là les échevins s'intitulaient simplement *Schepenen van Heist*, et depuis Charles-Quint, *Schepenen der Heerlykheid en Bank van Heist*.

Peut-être visité par saint Lambert († 703), le domaine de Heist fut inféodé, en même temps que celui de Malines, vers 915, par Charles le Simple, roi de France et de Lotharingie, à l'évêché de Liège en reconnaissance de la lutte menée contre les Normands

par l'évêque Francon. En 1333, le prince-évêque Adolphe de la Marck, d'accord avec le chapitre de Saint-Lambert, vendit les deux seigneuries à Louis de Nevers, comte de Flandre, parce qu'il avait besoin d'argent. Enjeu du conflit Flandre-Brabant, elles passèrent alternativement du comté au duché jusqu'à ce que le comte Louis de Male les conquît de haute lutte en 1357 et les légua à sa fille et héritière Marguerite, épouse de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Elles suivirent dès lors les destinées des princes bourguignons, mais Philippe II vendit en 1559 la seigneurie de Heist, désormais séparée de celle de Malines, à Gaspard Schetz, seigneur de Grobbendonk, baron de Wesemael, trésorier général des Pays-Bas. Le nouveau seigneur prêta le serment habituel entre les mains du secrétaire de Heist et reçut celui des habitants de la commune, le 18 octobre 1559, après la Messe, *in domo civica*.

L'avouerie, destinée à protéger le patrimoine de saint Lambert à Malines et à Heist, fut confiée aux Berthout, comme nous l'avons déjà vu. Marguerite de Gueldre, petite-fille du dernier de la maison, la vendit aussi à Louis de Nevers en 1333. Seigneurie et avouerie de Heist restèrent unies jusqu'en 1521, année où Jeanne Oudart, seconde femme du chevalier Jean van der Dylft, seigneur de Borchvliet et bourgmestre d'Anvers, en fit le relief devant la cour féodale de Brabant. Son petit-fils la vendit, en 1562, à Gaspard Schetz, déjà seigneur de Heist.

Les limites de la franchise coïncidaient avec celles de la seigneurie parce que la première était antérieure à la seconde. Les échevins, élus par les habitants, suivaient le droit de Malines. Ils scellaient leurs actes d'un sceau différent de celui du seigneur, arborant un cygne sur un tertre, entouré de la légende : *Sigillum Communitatis Heistensis, 1588*. Les condamnés étaient exposés à la vindicte publique au pilori, situé sur la route actuelle de Boischot à Aarschot. Les sept bourgmestres étaient les receveurs des taxes et les trésoriers des sept hameaux de la franchise ; protecteurs naturels de la population dont ils étaient issus, ils adoucissaient par l'équité ce que les décisions de l'écoute pouvaient avoir de trop rigoureux. Mais lorsque les nominations donnaient lieu à des conflits, elles revenaient en fait à l'officier seigneurial, plus impartial, ou au magistrat qui se renouvelait souvent par cooptation.

Les coutumes n'ont été publiées qu'en 1629, mais elles datent certainement de temps immémorial. Voici le texte de leur pro-

mulgation : « *Deze ordonnatien ende keuren hebben gemaekt schouteth, schepen, gesworen, kerk ende heiligemeesters, representerende 't corpus van Heist by hun selven ende consente van den heere* ». Elles comprennent 57 articles sur tous les sujets habituels de ces législations villageoises.

HOOGSTRATEN reçut en 1210 le statut de « Ville et Franchise » (*Stadt en Vrijheid*) du duc Henri 1^{er} en même temps qu'Arendonk, Herentals et Turnhout. Son territoire et celui de Wortel auraient probablement été scindés de celui de Vorsel, Rijkevorsel depuis 1400. Le centre habité se serait déplacé du nord plus au sud, le long d'une route romaine ou attiré par un *burcht* sur la Mark, le « Gemelshof », d'origine légendaire aux temps des invasions normandes. En tout cas, Hoogstraten est le type d'un village-rue, habité seulement le long du chemin central à l'époque médiévale.



Paysage à Heist-op-den-Berg.

(Photo M. l'abbé Clossel)

Les intérêts seigneuriaux ont coïncidé avec ceux de la population pour obtenir l'érection du village en franchise et en paroisse. L'église dépendait du chapitre d'Anvers et a d'abord dû être une

filiale de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Wortel, le culte de sa patronne, sainte Catherine, ayant seulement été introduit par les Croisés dans nos régions.

Par voisinage et faveur du château, par développement économique et juridique, Hoogstraten a dépassé le village-mère de Vorsel qui a été incorporé dans sa seigneurie en 1518.

Les limites de la franchise, qui fut découpée dans la seigneurie, étaient indiquées par des poteaux (*palen*), inspectés de temps à autre dans une opération cadastrale (*beleyde*), faite en présence d'enfants pour recueillir plus tard leur témoignage en cas de contestation. Au XVII^e siècle, les limites furent consignées dans un *Meetboek*.

La commune se peupla de serfs affranchis par le seigneur, qui devinrent — *ipso facto* — des bourgeois (*poorters*) et qui se spécialisèrent dans un métier, origine des noms de familles : *Jan die decker*, *Peter die ruyemaecker*, *Geert die smit*, *Gaspar die hoetmaecker*, *Henrick die mesmaecker*, *Geert die cleermaecker*, *Lambrecht die cuper*, etc. Le métier le plus important fut, comme à Bois-le-Duc et à Turnhout, celui de la laine qui reçut du seigneur Jean van Cuyck, en 1339, un statut privilégié et une administration de sept jurés : deux *keurmeesters* et cinq anciens. Au XVIII^e siècle, il groupait 1.770 fileuses et dentellières dont beaucoup résidaient ou travaillaient au héguinage. Il y avait aussi une gilde des tanneurs et cordonniers, une des brasseurs, une des briquetiers, etc.

Les bourgeois avaient le droit de tenir un marché hebdomadaire, le mercredi, et deux marchés annuels, le jeudi de Pâques et le mercredi après la Sainte-Catherine (25 novembre). Ces marchés, réputés libres dans la conception du temps, ne nous le paraissent guère, tant la réglementation en était sévère et minutieuse pour éviter la fraude et la concurrence au sein d'une économie et d'une population restreintes. Ils n'étaient accessibles qu'aux habitants des seigneuries voisines : Minderhout, Meer, Meerle, Rijkevorsel et Wortel ; soumis à des taxes seigneuriales, à l'inspection des *keurmeesters* sur la nature, la qualité et la quantité des produits, ainsi on ne pouvait pas vendre de beurre, d'œufs et de poulets avant 8 H. du matin en été et 10 H. en hiver ; de viande le dimanche avant la grand'messe en été et le salut en hiver ; le pain étalé ne pouvait être vendu en secret, le boulanger ne pouvait faire de cuisson nocturne ni vendre en dehors d'Hoogstraten ni chômer pendant plus de deux jours sans avoir

les réserves nécessaires, sous peine de suppression de son métier pendant trois ans...

Le marché fut prospère jusqu'en 1578, il donna lieu à beaucoup de fraudes et de contrebandes (*smokkelhandel*) pendant les troubles politico-religieux de la fin du XVI^e siècle et les guerres du XVII^e, il ne se releva qu'au début du XVIII^e siècle. Mais pas plus que les franchises voisines, celle de Hoogstraten n'atteignit à un grand développement économique à cause de sa situation dans une région pauvre, éloignée des villes, suffisamment alimentées d'ailleurs par les productions des Polders et de Hesbaye.



Gemelslot ou ancien château de Hoogstraten.

(Copyright A.C.L. Bruxelles)

La franchise était administrée par un double échevinat, celui de l'intérieur (*Binnenbank*) qui faisait appel à Anvers dont il suivait le droit, et celui de l'extérieur (*Buitenbank*) qui suivait les coutumes de Zandhoven et recourait à son *Honsdrechtbank*. Les membres du premier étaient choisis parmi les bourgeois de la ville, ceux du second parmi les villageois extérieurs à la franchise. Ils étaient assistés des jurés habituels et présidés, au criminel

par un drossard, au civil par un écoutète. La formule du serment judiciaire était la suivante : « *Zoo moet God my helpen, zyne kruis ende zyne heiligen* ».

Les relations de la franchise avec les seigneurs semblent avoir été bonnes en général. Ceux-ci entrent dans l'histoire à la fin du XIII^e siècle avec la maison de Gemmenich dont l'héritière, Dame de Hoogstraten, épouse Guillaume van Cuyck. Leur fils, Jean I^{er} (1312-1357) institue une cour féodale avec *stadhouder* et hommes de fief, qui releva 354 fiefs en 1518 et tint six *Leenboeken* connus, publiés en 1949. Il favorisa tellement la ville que les bourgeois se cotisèrent pour lui verser une rente annuelle de 80 écus. Son successeur, Jean II, supprima tout autre taxe tant que la rente subsisterait, mais il s'endetta à Bruxelles au point qu'Arnold van Zellick, margrave du pays de Rijen, le fit poursuivre jusqu'à Hoogstraten où les bourgeois le défendirent. Pourtant son insouciance alla si loin qu'il vendit la seigneurie à Gérard van Vorsselaer, auquel son héritier, Jean III, la racheta (1380). Le neveu de ce dernier, Jean IV (1382-1442), après avoir confirmé les droits des bourgeois, les oublia, mais la question litigieuse des taxes fut liquidée par le règlement de 1418, ratifié par le duc de Brabant. Ce seigneur reconstruisit le vieux « *Gemelshof* » mais en 1428, il vendit ses domaines et droits à son neveu, Frank van Borsele, le quatrième mari de l'infortunée Jacqueline de Bavière, tout en en gardant l'usufruit jusqu'à ce qu'il se retirât au prieuré des Augustins à Korsendonk, près de Turnhout. L'héritière de van Borsele, Élisabeth van Bueren, par son mariage, fit entrer la seigneurie dans la famille van Culemborg ou de Culembourg, qui la transmit au XVI^e siècle à celle de Lalaing. Nous la retrouverons au chapitre III.

En guise de conclusion à ce chapitre sur les structures médiévales en Campine, le texte d'un serment de fidélité réciproque entre le seigneur et les échevins de la franchise de Berchem-Anvers synthétise les rapports féodaux et corporatifs dans l'esprit profondément chrétien de l'Ancien Régime.

Le serment est rédigé dans un style qui n'a rien d'administratif, qui nous paraît peut-être naïf, mais qui atteste la bonhomie et la gentillesse des rapports fondés sur la confiance mutuelle. Il détaille la conduite à tenir envers tous, répète avec insistance les mêmes termes concernant les us et coutumes pour en graver le respect et l'importance dans l'esprit des responsables, mais il

dépasse le cadre étroit de la seigneurie pour mentionner la stricte observance de la *Joyeuse Entrée*, constitution de la patrie d'alors, le duché de Brabant, centre des Pays-Bas. Il est imprégné du sens de la responsabilité et de la solidarité de ceux qui détiennent l'autorité, de la conviction de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que règne la justice, sachant bien que celle des hommes est toujours déficiente si elle ne fait appel à « Dieu et à ses saints ».

Serment du seigneur : « *Ik beloof en zweer de goede gemeente der heerlykheid en des dorps van Berchem een goed en getrouw heer te zyn, en in hun privilegiën, statuten, goede ordonnancien, usantien, onde costuimen, herkomen en rechten te onderhouden, observeren, voorderen, helpen observeren en voorderen, welke alhier over deze heerlykheid van noortijden en van ouds onderhouden, geobserveerd en geuseerd zyn geweest, dezelve niet te verminderen maar te vermeerderen en te defenderen, en helpen defenderen tegen alle opasenten en contravementen, kerken, kluisen, godshuizen, de lufel van den Heiligen Geest, weduwen en wezen te voorderen en helpen voorderen en hun behulp te doen goeden rechte, de « Blyde Inkomst » des lands van Brabant in al haar punten en artikelen, zonerre dezelve my aangaan te onderhouden en generallyk en specialyk naar myn vermogen al te doen wat een goed heer aan zyn gemeente schuldig en gehouden is te doen. Zoo helpe mij God en al Zyne heiligen.* »

Serment des échevins : « *Hier zweren wy als schepenen der heerlykheid van Berchem waartoe wy gekozen zyn, dat wy den heer der us heerlykheid en zyn officie en juridictie zullen goed en getrouw zyn, onze medebroeders in de wet zullen helpen raad geven en raad hebben, en eeniegelyk des verzoekende zullen helpen tot zyn goed recht, de vonnissen die ons de heer of zyn officier zal manen, dat wy die zullen uiten met raad van onze medebroeders naar ons beste verstand, dat wy, van genechte tot genechte, zullen te rechte komen of als de heer of zyn officier zal gelieven te dingen om nodelyk zaak en voorts generallyk al zullen doen wat goede en getrouwe schepen schuldig zyn te doen, zonder hetzelve te laten om eenigehande zaak. Zoo helpe ons God en al Zyne heiligen.* »

(à suivre).

Gladys GUYOT
Religieuse du Sacré-Cœur.

OUVRAGES CONSULTÉS

- ALIMEN, H. — *Atlas de Préhistoire*, Paris, 1950.
- BERGMANN, A. — *Geschiedenis der Stad Lier*, Anvers-Lierre, 1873.
- BRESSELIERS, F. et KANORA H. — *Geschiedenis van Ekeren*, Ekeren, 1956.
- BRUGMANS, H. — *Les origines de la civilisation européenne*, Coll. « Collège de l'Europe », Bruges-Paris, 1958.
- CANNOY, A. — *Origine des noms de communes de Belgique*, Louvain, 1948.
- CANNOY, A. — *Origine des noms de familles en Belgique*, Louvain, 1953.
- COVELIERS, L. — *Arendonk, Geschiedkundige beschrijving*, Louvain, 1937.
- DE GROOT, F. — *Cantecroy, Burcht en Heerlijkheid bij Antwerpen*, Anvers, 1934.
- DE LACARDE, G. — *La naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen âge*, T. I, *Bilan du XIII^e siècle*, Louvain-Paris, 1956.
- DELAUNOIS, H. — *Het Natuurreservaat der Kalmthoutse Heide*, Anvers, 1950.
- DE MOLDEB, Th. — *Geschiedenis van Oostmalle*, Turnhout, 1948.
- DE MOREAU, E. — *L'abbaye de Villers en Brabant aux XII^e et XIII^e siècles*, Bruxelles, 1909.
- DE RIDDER, E. — *Kasterlee en omstreken*, Anvers, 1917.
- DE SCHEPPEL, L. — *Oud- en Nieuw Hemiksem met de Sint-Bernardusabdij*, Anvers, 1957.
- DRIVAL, — *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, Amsterdam, 1785-86, 5 vol.
- DIERICKX, H. — *Geschiedenis van Hoboken. Evolutie van plattelands-gemeente tot industrieel centrum (1100-1950)*, Anvers, 1950.
- DUSSANT, F. — *Les landes campinoises et leur mise en valeur*, Liège, 1938.
- GANSBOUT, F. L. — *Étude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, Bruxelles, 1927.
- GANSBOUT, F. L. — *Qu'est-ce que la féodalité?*, Bruxelles, 1957, 3^e éd.
- GÉNICOT, L. — *La spiritualité médiévale*, Paris, 1957.
- GOLTSTOUWERS, A. — *Arnold de Brabander en de eerste Berthouts*, In de *Schakel*, t. VIII, 1953, n^o 1.
- GOUSSENAERTS, J. — *De taal van en om het landbouwbedrijf in het N.W. van de Kempen*, Gand, 1956-57.
- GOUSSENAERTS, J. — *Heemkundige kring Mortsel. Jaarboek*, 1957.
- JANKEN, J. E. — *Bibliographie de la Campine*, Turnhout, 1935, 2 vol.
- JANKEN, J. E. — *Westertoo en de prinselijke familie de Merode*, Turnhout, 1936.
- JANKEN, J. E. — *Turnhout en de Kempen*, Turnhout, 1946.
- JANSSENS, G. — *Ghert in beeld en schrift*, Turnhout, 1900.

- HEYLEN, A. — *Historische verhandeling over de Kempen*, Turnhout, 1837.
- KERREMANS, L. — *Étude sur les circonscriptions judiciaires et administratives du Brabant et les officiers placés à leur tête par les ducs avant la maison de Bourgogne*, Bruxelles, 1946.
- LAUWENYS, J. — *Hoogstraten. Aloude Vrijheid*, Brecht, 1950.
- LAUWENYS, J. — *De hertogen van Hoogstraten*, Brecht 1930, 2 vol.
- LE ROY, J. — *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*, La Haye, 1729.
- LESTOCQUOY, J. — *Les villes de Flandre et d'Italie sous le gouvernement des patriciens*, Paris, 1957.
- LEUN, S. (sous la direction de...) — *Steden en Landschappen*, I. *De Kempen*, Anvers, s.d.
- LIEKENS, L. — *Het ressort van Mechelen of de geschiedenis der gemeenten Helst-op-den-Berg, Boissehol, Hallaar en Gestel*, Malines, 1897.
- LINDEMANS, P. — *Geschiedenis van de Landbouw in België*, Anvers, 1952.
- LOUSSE, E. — *La Société d'Ancien Régime. Organisation et représentation corporatives*, T. I, Nouvelle édlt., Bruges-Louvain-Paris, 1952.
- LYNA, J. (sous la direction de...) — *De Limburgse Kempen*, Brussel, 1936.
- MARDEN, M. E. — *Oud-België. Van de eerste landbouwers tot de kunst van Caesar*, Anvers, 1952.
- MORETUS PLANTIN DE BOUCHOUT, R. — *Demeures familiales*, Anvers, 1950.
- PENROY, E. — *Le Moyen Age*, dans *Histoire générale des Civilisations*, I. III, Paris, 1955.
- POUMON, E. — *Châteaux anversois et limbourgeois*, Vilvorde, 1955.
- PRIMS, F. — *Geschiedenis van Berchem*, Berchem, 1949.
- PRIMS, F. — *Geschiedenis van Merxem*, Anvers, 1951.
- PRIMS, F. — *Geschiedenis van Borgerhout*, Anvers, 1936.
- PRIMS, F. — *Geschiedenis van Wilrijk, Tiel*, 1952.
- PRIMS, F. — *Antwerpiensia*, Anvers, 1927-1952, 25 vol.
- PRIMS, F., A. VERHAERT, J. VAN GORP, A. VAN GORP, K. PEETERS. — *Kempische Landschaps-geschiedenis*, Anvers, 1937.
- ROELANTS, J. — *Een pareltje uit de Kempen. Santhoven van gister, nu en morgen*, Brecht, 1934.
- SACCASYN DELLA SANTA, E. — *La Belgique préhistorique*, Bruxelles, 1946.
- SCHONBENS, J. — *Promenades aux environs d'Anvers et dans la province d'Anvers*, Bruxelles, 1929-30, 2 vol.
- SMETS, H. — *Henri I^{er}, duc de Brabant (1190-1235)*, Bruxelles, 1908.
- SNEYERS, E. — *Bijdrage tot de geschiedenis van Retie*, Retie, 1949.
- STOCKMANS, J. B. — *Deurne en Borgerhout sedert de vroegste tijden tot heden*, Brecht, 1896-97, 3 vol.
- STOORANT, L. — *Quel est l'âge des tombelles de la Campine?* — 1907.
- TERLINDEN, C. — *Origine de la noblesse*, dans *Bull. de l'Association de la noblesse*, mars-juin 1953.

LE FOLKLORE BRABANÇON

- VAN DEN BUSSCHE, E. — *Notice sur la seigneurie et les seigneurs de Clej-dael*, dans *La Flandre*, T. XVI, 1885, 4^e série.
- VAN DEN BRANDEN DE REUTH, F. — *Recherches sur l'origine de la famille des Berthout*, Bruxelles, 1845.
- VAN GYSEL, A. — *Bijdrage tot de geschiedenis van Hove*, Anvers, 1957.
- VAN HEMELDONCK, E. — *Regenboog der Kempen*, Tielt, 1950, 3 vol.
- VAN MIEGHEM, R. C. — *Geschiedenis van Schoten*, Anvers, 1940.
- VAN OLMEN, H. A. — *Vorsseleer, geschiedkundige aantekeningen*, Turnhout, 1929.
- VERRIEST, L. — *Institutions médiévales, Mons et Frameries*, 1946, 2 vol.
- WEYNS, J. — *Boerderijen*, dans *Winkler Prins Encyclopedia*, 6^e édit., vol. IV, 1949, pp. 443-444.
- WEYNS, J. — *Het Openluchtmuseum te Bokrijk*, Genk, 1958.

JODOIGNE

Passé, Présent et Avenir

Le Folklore brabançon commence dans le présent numéro une monographie de Jodoigne établie vers 1950 par M. V. G. Martiny, architecte en Chef de la Province de Brabant. Gradué en histoire de l'Art et Archéologie et urbaniste diplômé de l'Université Libre de Bruxelles, l'auteur présente cette monographie d'une manière vivante, sous la forme de ce que les anglo-saxons dénomment *survey*, c'est-à-dire qu'après avoir établi le bilan de toutes les valeurs tant matérielles que spirituelles dont la ville est détentrice, M. Martiny, dans ses conclusions, propose une solution d'aménagement qui permettrait à la jolie petite ville brabançonne de prendre le rang qu'elle mérite parmi les itinéraires touristiques.

Au moment où l'aménagement du Brabant wallon est à l'ordre du jour, cette étude méritait d'être soulignée car Jodoigne est vraisemblablement appelée à jouer un rôle de chef-lieu d'une région qui reste encore à définir.

AVERTISSEMENT

Le *survey* que l'on va lire et les différents documents graphiques qui l'accompagnent ne sont pas le résultat d'un ouvrage purement académique que des considérations gratuites auraient pu agrémenter. Dans les recherches qui ont servi à leur mise au point nous nous sommes efforcé de serrer la réalité au plus près, essayant de dégager des éléments d'une enquête qui fut menée dans les moindres détails, le véritable problème urbanistique du territoire étudié. C'est pourquoi la solution proposée ne présente pas un plan d'aménagement extraordinaire dont l'importance n'eut été que le reflet d'un lyrisme aussi inadéquat qu'injustifié.

Ainsi qu'un « Urbaniste » se doit de le faire, nous avons gardé les pieds au sol : chaque modification proposée est la résultante de faits réels, nettement circonscrits par l'interrogatoire de tous les éléments qui y concourraient, tant matériels que psychologiques. Les recherches de R. Hanon de Louvet, chanoine historien, de M. J. Clément, urbaniste accrédité de la ville de Jodoigne, et de Mme Clément-Massart, assistante sociale, m'ont permis d'établir une relation entre ces faits, et par une série de recoupements et de contrôle des sources, d'arriver à une systhèse que concrétise le plan d'aménagement proprement dit. Je remercie ici tous ceux qui ont facilité ma tâche dans ce domaine et les prie dès à présent de bien vouloir excuser la contradiction que je leur oppose parfois, persuadé que, respectueux de la vérité, ils admettront que « c'est du choc des idées que jaillit la lumière ».

V. G. MARTINY.



VILLE - JODOICHE



CHAS. FORTIN & Fils
100, rue de la Vierge
V.E. FORTIN



CHAPITRE I

SITUATION DE LA VILLE DE JODOIGNE DU POINT DE VUE RÉGIONAL

1. Situation administrative

Le territoire communal de Jodoigne (1) est situé dans la province de Brabant à quelque 40 kilomètres à vol d'oiseau au sud-est de Bruxelles ; il fait partie de l'arrondissement administratif et judiciaire de Nivelles et dépend de l'archevêché de Malines.

Il est borné au nord par les communes de St-Remy-Geest et de St-Jean-Geest ; à l'est, par les communes de Piétrain et de Marilles ; au sud, par les communes d'Énines, de Huppaye et de Jodoigne-Souveraine ; enfin, à l'ouest, par les communes de Lathuy et de Mélin (fig. 1).

2. Situation géographique

Jodoigne, sur la Grande Gette, est entièrement comprise dans la zone limoneuse de la Moyenne-Belgique, à la limite nord-ouest de ce que les géographes dénomment la « Vraie-Îlesbaye ».

La superficie de son territoire est de 1.513 Ha. 14 a. 36 ca. Son centre se trouve à 22 Km. de celui de Wavre, 13 Km. de celui de Tirlemont, 17 Km. de celui de Hannut et 45 Km. de celui de Bruxelles ; il est relié à ceux-ci par la route de l'État Tirlemont-Gembloux-Charleroi et par la route provinciale Wavre-Hannut qui se croisent dans l'agglomération (carte h. t.).

(1) Outre le droit de franchise qui fit de Jodoigne une cité dès le XII^e s., les privilèges inhérents au régime de la loi des 1 février 1814, 15 août 1897 et 28 mai 1911 sur la police de la voirie lui sont accordés pour une partie de son territoire. C'est pourquoi, dans cette étude, sera-t-il indifféremment fait usage des vocables « ville » et « commune ».



Fig. 1 : Carte du canton judiciaire de Jodoigne.

La commune de Jodoigne est entièrement d'expression française quoique située à plus ou moins 4 kilomètres seulement de la frontière linguistique qui la sépare du pays thiois.

3. Note en guise de conclusion du Chapitre I

Jodoigne formant avec son hinterland une entité bien indépendante des grands centres de l'ouest brabançon, c'est la suite de l'étude qui fera mieux ressortir le rôle qu'elle tient dans la région, notamment de point de vue scolaire, commercial, transit, etc. En d'autres termes, c'est l'examen de tous les problèmes particuliers intéressant la commune qui nous permettra de délimiter ce rôle qu'il serait prématuré de définir dès maintenant.

CHAPITRE II

LES PHÉNOMÈNES PHYSIQUES PROPRES AU TERRITOIRE DE JODOIGNE

1. Géologie

La carte géologique au 1/40.000^e dressée par M. A. Rutot et Vanden Broeck avec la collaboration de M. Malaise, fait apparaître, sur le territoire de Jodoigne le long de la Gette et du ruisseau St-Jean, quelques affleurements primaires qu'enserrent des terrains de l'ère tertiaire, sables tongrien, bruxellien et landénien recouverts de limon hesbayen. Ces affleurements disparaissent en partie sous des alluvions modernes correspondant aux lits des cours d'eau (fig. 2).

Voici, d'après les géologues, la composition des différentes couches de terrain qui s'y superposent :

I. GROUPE QUATERNAIRE :

A. *Système quaternaire supérieur ou moderne* : Alluvions des vallées et des pentes (al m et ale).

B. *Système quaternaire inférieur ou diluvien* :

1. Hesbayen (q. 3).

q 3n. Limon homogène jaune, avec cailloux roulés à la base.
q 3m. Cailloux, sable et limon grisâtre stratifié, des flancs inférieurs et moyens des vallées principales et des plaines moyennes.

2. Campinien (q. 2).

q 2m. Cailloux de silex, sables et argiles, des flancs supérieurs des grandes vallées.

II. GROUPE TERTIAIRE :

A. *Système oligocène inférieur*.

Tongrien (Tg) (assise inférieure, Tg1).

Tg1d. sable micacé, finement stratifié ;

Tg1c. sable argileux micacé ;

Tg1b. sable fin peu glauconifère ;

Tg1a. gravier de silex et de quartz.

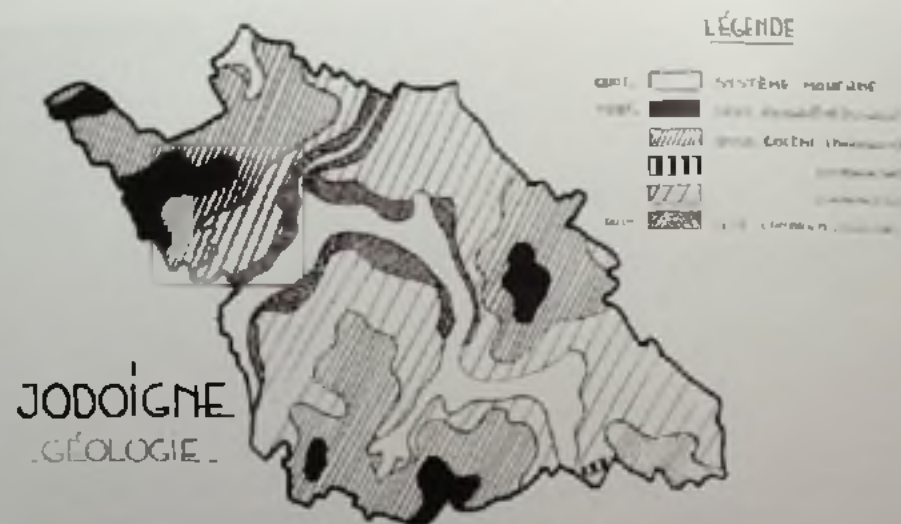


Fig. 2 : Carte géologique du territoire de Jodoigne, d'après Rutot, Vanden Brueck et Malaise.

B. Système éocène.

1. Éocène moyen. Étage Bruxellien (B.).

B. sable calcaireux, avec bancs plus ou moins continus de grès exploité (grès de Gobertange). Sable grossier, très stratifié, souvent vert foncé avec lits de marne blanche durcie. Gravier à la base.

2. Éocène inférieur. Étage Landenien (L.)

Assise supérieure (L. 2)

L2. Sable blanc avec grès mammelonné exploité (Huppaye). Sables ligniticux, lignite ; sables grossiers stratifiés, argile plus ou moins plastique. Parfois gravier à la base.

Assise inférieure (L. 1).

L1 d. Sable fin glauconifère ;

L1 c. Sable argileux, tufeau et psammite ;

L1 b. Sable glauconifère ou argile grise ;

L1 a. Silex corrodés et verdiss.

III. GROUPE PRIMAIRE.

Système Cambrien.

Étage Révinien (Rv).

Rv. Quartzites gris-bleus et noirâtres, veinés de quartz et pyritifères.

Phyllades noirs et graphiteux.

Les archives du Service de géologie de Belgique possèdent d'ailleurs encore les notes de voyage de Rutot et Malaise contenant quelque 75 relevés et sondages effectués à Jodoigne (2) et qui permettent de situer aisément le gisement de certaines roches utilisées dans la construction jodoignoise traditionnelle : sables, pierres blanches et phyllades (fig. 3).

Les premiers de ces matériaux se rencontrent généralement partout, les seconds enserrant les sommets, vers Gobertange, Piétrain et Huppaye et les derniers dans la vallée de la Gette, à flanc de coteau.

Le sable est bon pour la composition des mortiers.

La pierre blanche, extraite depuis plus de cinq siècles des carrières de Gobertange où des puits atteignent une profondeur de 8 à 15 m (3), est un matériau excellent, très compact et peu attaquable par les agents destructeurs tant organiques qu'inorganiques. Ces qualités lui ont valu la prédilection des restaurateurs de monuments historiques dans lesquels il remplace avantageuse-

(2) Dossier 118g (Jodoigne), 118d (Jauche), 104p (Meldert) et 104p (Tirlemont). Voir pièces justificatives n° 1 et 2 et fig. 3.

(3) Ce sont de petits entrepreneurs qui les exploitent : les puits temporaires sont mal ouverts et desservis par un treuil simple à bras (fig. 4). Les bancs, de deux à quatre par puits, sont d'une épaisseur de 30 à 40 cm chacun ; on les atteint à 7 ou 8 m de profondeur.



Fig. 3 : Carte des sondages effectués par Rutot et Malaise.

ment les grès lédien corrodés par les agents atmosphériques et dont les carrières ne sont d'ailleurs plus exploitées depuis longtemps. Malheureusement, ce grès blanc, dit de Gobertange, se fait de plus en plus rare : une exploitation intelligente du sous-sol de Jodoigne pourrait rendre une certaine activité à la ville tout en servant la cause de la conservation du patrimoine artistique national.

Quant aux ardoises, leurs bancs sont en majeure partie situés sous l'agglomération de Jodoigne et sont de ce fait difficilement exploitables. Ce n'est pas une très grande perte parce que les phyllades jodoignois sont très friables. Le lieu dit « Les Ardoisières », à 500 mètres au N. E. du marché, le long de la Gette, rappelle encore l'extraction, au XVIII^e siècle, d'ardoises qui se révélèrent de mauvaise qualité (4).

Sur les plateaux, une couche importante de limon recouvre les roches dont il vient d'être parlé.

Enfin constatons que « Les Houillères », situés entre le Modron, la Gette et la chaussée de Charleroi, n'ont pas pour origine une exploitation minière : ce lieu tire son nom de la couleur noire de la terre qui y est légère et propre à la culture.

(4) HANON DE LOUVET, *Histoire de la Ville de Jodoigne*, t. II, p. 414 rapporte que les premiers essais d'extraction remontent à 1608 et 1619.



Fig. 4 : Puits d'extraction de la pierre blanche de Gobertange.
(Photo de l'auteur, 1950).

2. Hydrographie



Fig. 5 : Carte oro-hydrographique du territoire de Jodoigne.

Jodoigne fait partie du bassin de l'Escaut.

Un premier sillon S. O./N. E., baigné par la Grande Gette, affluent du Dèmer, divise son territoire en deux parties très inégales en même temps qu'il sert à délimiter deux régions naturelles appartenant toutes deux à la zone limoneuse : le Brabant sur la rive gauche et la Hesbaye sur la rive droite. C'est le long des rives de la Gette (non navigable), que s'est développée l'agglomération. Le parcours jodoignois de la Gette est 3.800 m.

Six ruisseaux viennent grossir les eaux de la Gette à Jodoigne :

a. *Le Brocuy*, primitivement le Ychebois (ou *Eichenbach*, ruisseau des chênes) qui descend des hauteurs de Lathuy et rejoint la Gette au faubourg St.-Médard (longueur : 250 m).

b. *Le Saint-Jean*, originellement le Molembais, qui prend sa source à Huppaye. À l'entrée de l'agglomération, soit à hauteur de la rue St-Jean et du chemin des étangs, le « Saint-Jean » se divise en deux bras dont le principal séparait jadis deux viviers qu'il alimentait, pour aboutir au moulin dit de l'Étang, qu'il activait. L'autre bras contournait le plus grand des viviers et servait à la décharge des eaux canalisées après leur chute devant

l'ancien pont du Christ et ramenées, par un détour, au ruisseau en aval de l'ancien moulin sous le château. Ces canalisations sont aujourd'hui voûtées⁽⁵⁾ (longueur : 4.800 m).

c. *L'Ambremé*, petit ruisseau issu du lieu dit Hembremez et qui se jette dans le Pisselot (longueur : 800 m).

d. *Le Pisselot*, affluent du Saint-Jean.

e. *La Bronne*, venant de St-Jean-Geest et qui forme la limite entre cette commune et Jodoigne (longueur : 600 m).

f. *La Senne*, modeste homonyme de l'affluent de la Dyle qui arrose Bruxelles, est un calme ruisseau au court trajet d'environ mille mètres. Il prend sa source dans ce qui reste d'un bois auquel il donna son nom et sert de limite naturelle entre Jodoigne et Jodoigne-Souveraine pour se réunir ensuite à la Gette (longueur : 1100 m).

Un deuxième sillon, également N.O./S.E., creuse encore le sol de Jodoigne à l'extrémité nord-ouest de son territoire. C'est le lit du *Chebaïs*, ou ruisseau de l'Ilussompont qui coule parallèlement à la Gette (longueur : 2.250 m).

(5) HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, p. 52.

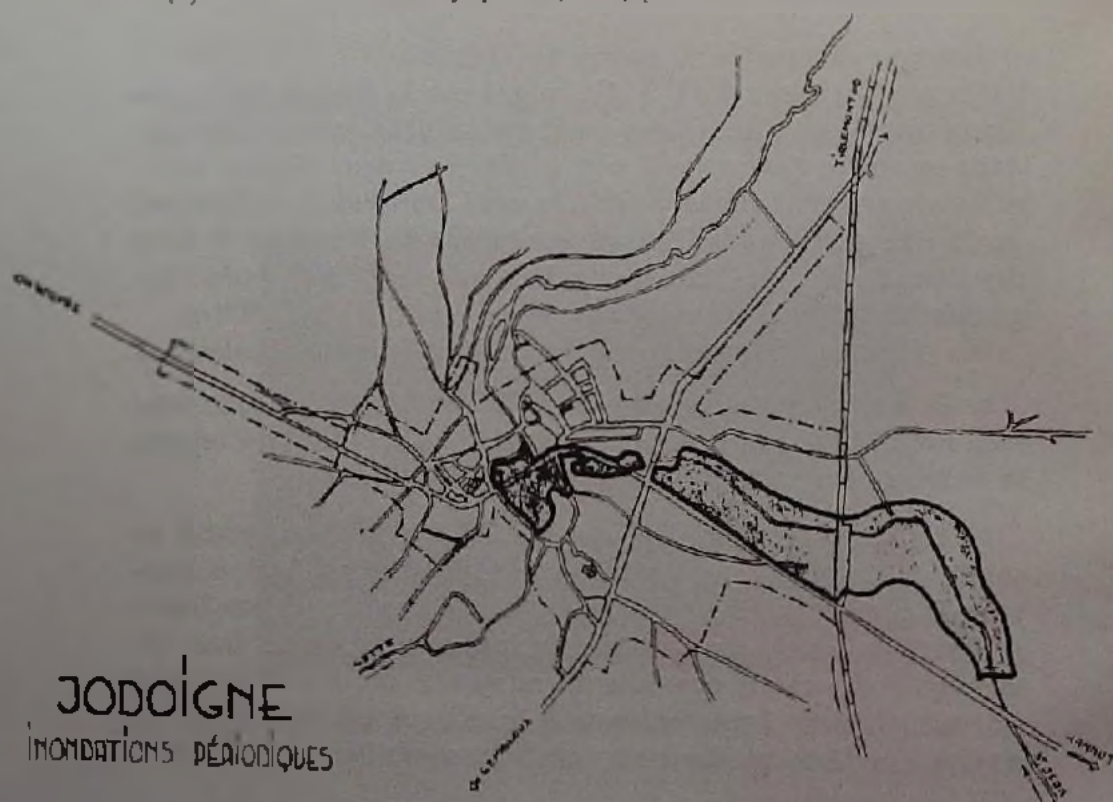


Fig. 3 : Carte des inondations périodiques dans le centre de la ville.

Les cours d'eau jodognois sortent de leurs lits comme le signalait déjà De Ferraris dans son *Mémoire historique* (6). Au XVIII^e s., le débordement des viviers et des ruisseaux inondait périodiquement les remparts d'entre-deux-portes (7). La figure 6 donne un aperçu des inondations périodiques. Celles-ci sont dues en grande partie au cours très sinueux de la Gette au lit schisteux et à la présence sur son cours de trois moulins qui libèrent trop vite les eaux lors du dégel. De plus, le pertuis du ruisseau Saint-Jean, affluent de la Gette, a une section beaucoup trop faible (8).

3. Orographie

C'est la géologie et le régime hydrographique qui expliquent le relief accidenté de la commune de Jodoigne : les ruisseaux et rivières se frayent un chemin au travers des limons creusant ainsi des vallées entre les roches primaires moins érodables. C'est pourquoi, sur une étendue relativement faible se rencontrent pas moins de six sommets variant entre 91 et 122 mètres d'altitude, soit donc de 20 à 50 m. au-dessus du niveau de la vallée de la Gette (fig. 5).

4. Le climat

Le climat de Jodoigne ne diffère pas de celui que l'on subit généralement dans la Moyenne-Belgique : il est doux et tempéré.

La température moyenne se traduit par un isotherme maxima de 6,3° de novembre à mars, et un isotherme maxima de 19° d'avril à octobre.

Les vents d'ouest dominent. La pluie y atteint une hauteur moyenne annuelle de 720 mm avec une moyenne de 200 mm pendant la période végétative (de mai à juillet) ; cependant l'étendue en surface de roches perméables favorise la sécheresse (9).

(6) p. 128.

(7) Notamment en 1649 et 1657. HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, p. 272.

(8) Surtout depuis la disparition des étangs (comblés au siècle dernier pour la création de la route Wavre-Hannut) qui jouaient un rôle de régulateur des eaux.

(9) Pour plus de détails, par période, cf. PONCELAZ, L. et MARTIN, N., *Ésquisses climatologiques de la Belgique*.

5. Végétation spontanée

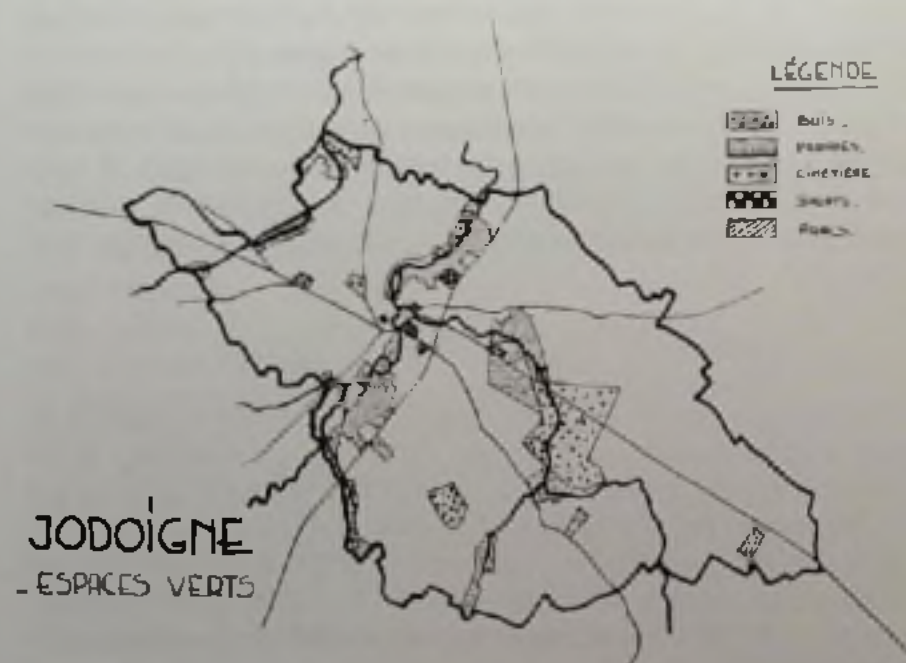


Fig. 7 : Carte du territoire de Jodoigne montrant la répartition des « espaces verts ».

Jodoigne possède encore sur son territoire six bois de superficies très inégales. Les voici, en ordre d'importance :

— le bois du château des Cailloux que la nouvelle chaussée de Hannut est venue couper en deux tronçons : entièrement clôturé, il sert de parc à l'Athénée royal établi dans le château. D'après la *Notice historique* ⁽¹⁰⁾ il s'étendait auparavant jusqu'au chemin de la ferme du Stocquoy à l'est et jusqu'à la route de Piétrain au nord.

— le bois du château de l'Ardoisière, le long de la Gette. C'est une propriété privée.

— le bois de la côte 115 au sud de Jodoigne, restant du bois du Bombard, déboisé au cours des siècles et notamment pendant les années 1827 et 1828 qui y virent défricher trente hectares ⁽¹¹⁾. C'est un bois public.

(10) pp. 41 à 45.

(11) HANON DE LOUVET, *op. cité*, t. 1, p. 31.

— le bois au nord de la ferme du Chebaix, peu étendu.

— le bois du château des Gailleroux, nom d'origine franque d'après les toponymistes, qui désignerait un endroit dessouché, essarté ⁽¹²⁾. Ce serait donc le vestige d'un bois plus étendu.

— enfin le bois le long de la Senne, à la limite de Jodoigne-Souveraine, ou bois de Colimauche qui n'est plus qu'un bouquet dans le paysage, et qui devait se relier au bois Bombard par celui dit Bois-brûlé, figurant encore sur la carte de Vandermaelen d'après De Ferraris (fig. 9).

La Maladrée (ancienne léproserie) avait également un bois dont une partie se trouvait sur le territoire de Jodoigne ⁽¹³⁾ ; mais il n'en reste plus rien.

Depuis le XVIII^e s. ⁽¹⁴⁾ Jodoigne est à ce point dépourvu de bois que les habitants doivent s'en procurer dans les régions circonvoisines.

(12) *Id.* t. 1, p. 56.

(13) D'après un plan qui était conservé aux Archives de l'État à Mons (*Inventaire des Cartes et Plans* n° 715) et qui fut détruit en 1940. M. HANON DE LOUVET en a fort heureusement reproduit une partie dans son ouvrage (voir fig. 8).

(14) DE FERRARIS, *op. cité*, p. 128.

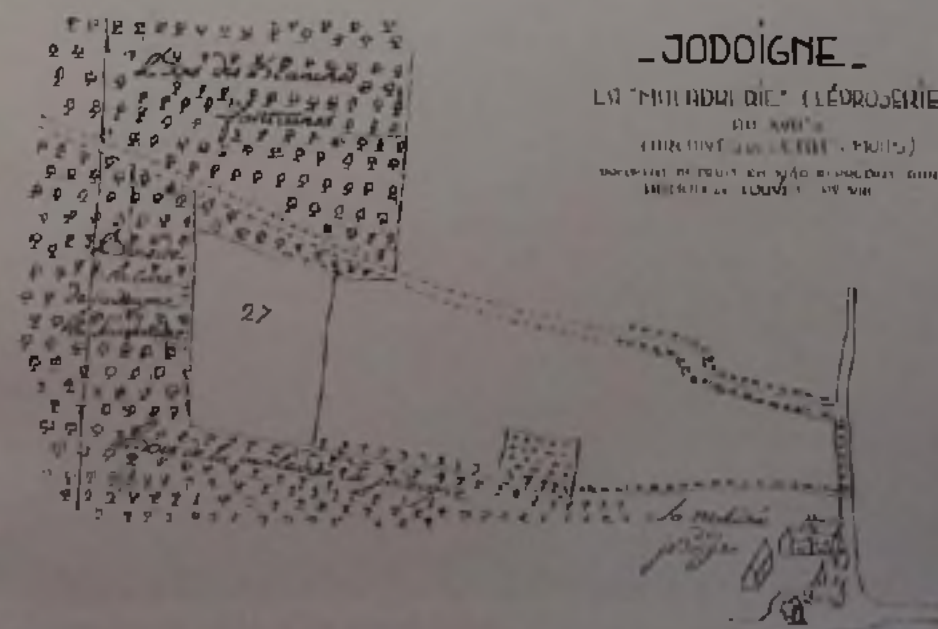


Fig. 8 : Plan de la « maladrée » au XVIII^e siècle.

6. Conclusions du Chapitre II

L'examen des phénomènes physiques qui régissent le territoire de Jodoigne nous conduit à quelques remarques intéressant l'aménagement futur de la commune.

La présence des limons quaternaires largement développés est un double facteur de prospérité : le limon est une terre fertile et productive et, à ce titre, un facteur important pour l'agriculture ; de plus, le sommet de sa couche est généralement décalcarié et oxydé, ce qui en fait une excellente terre à briques.

Le sable rude, dont l'existence est quasi généralisée à Jodoigne, complète à merveille les possibilités de construction en briques qui demandent un liant de répartition des charges.

Le grès blanc, dont l'exploitation était jadis concentrée autour de Gohertange, a été recherché avec succès en direction sud aux confins de la commune de Jodoigne de sorte qu'il a été actuellement reconnu qu'il existe encore une surface assez considérable de terrains où la « bonne pierre » est exploitable⁽¹⁵⁾. Ce grès fournit une pierre de petit appareil (de 12 à 15 cm de hauteur) peu attaquable par les agents atmosphériques et recherché par les restaurateurs des monuments anciens depuis que l'exploitation des grès lédiens a été abandonnée. Les déchets peuvent servir à la fabrication de pavés à utiliser sur des routes où la circulation est peu active. L'extraction, par puits, ne gêne pas l'exploitation agricole en surface. Quant aux ardoises, dont les bancs sont sous l'agglomération, mieux vaut renoncer à leur exploitation : l'expérience a d'ailleurs démontré qu'elles étaient de mauvaise qualité.

L'eau potable est partout abondante mais son niveau est assez bas ; c'est pourquoi les agglomérations se sont concentrées dans les dépressions. Les inondations à la période de dégel posent un problème d'écoulement rapide par la rectification du lit de la Gette et la création, à défaut de l'amélioration du réseau des égouts et des puits des ruisseaux voûtés, d'un étang régulateur.

Autre régulateur qu'il faut absolument conserver en raison du relief du territoire et de la perméabilité des terres, les rares espaces boisés qui subsistent sur les plateaux et qui permettent de garder quelque peu l'eau des précipitations atmosphériques dont l'écoulement vers les vallées est déjà trop rapide, car les précieuses parcelles alluvionnaires qu'elle charie sont déposées dans l'agglomération qui n'en a que faire.

(15) BURAT, A., *Texte explicatif du levé géologique de la planchette de Meldert*, p. 23.

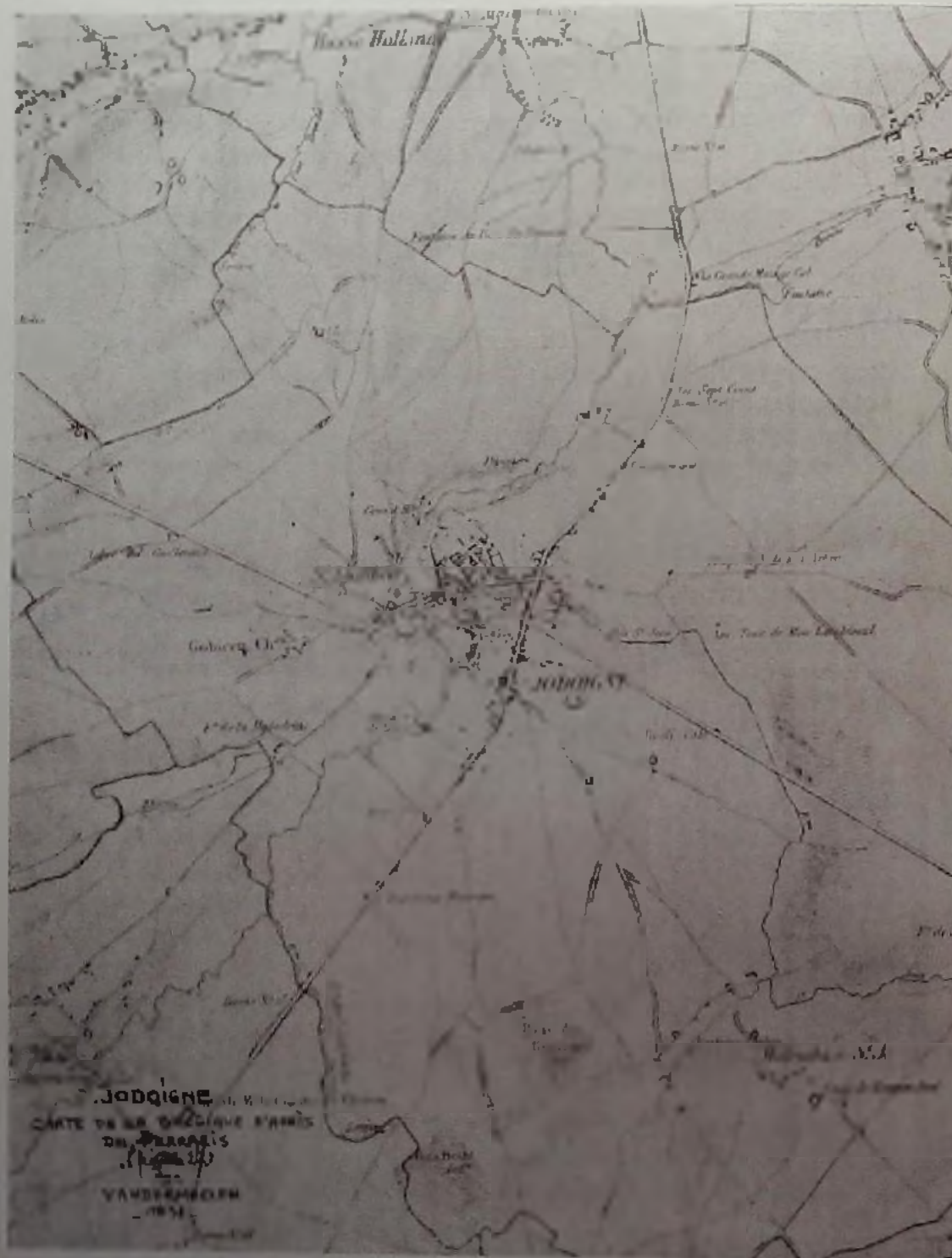


Fig. 9 : Extrait de la carte de Belgique de Vandermaelen, d'après de Ferraris (1831).

CHAPITRE III

LES PHÉNOMÈNES HUMAINS
RÉGISSANT L'ÉVOLUTION DE LA VILLE

1. Histoire de Jodoigne

L'histoire de Jodoigne est aussi variée que l'est son relief. R. Hanon de Louvet⁽¹⁶⁾ a mis en lumière la triple origine de l'agglomération : le faubourg Saint-Médard, l'oppidum et la paroisse St-Lambert.

Mais tout en admettant la division urbaine adoptée par l'historien, nous ne pouvons le suivre dans la chronologie qu'il impose pour des raisons purement sentimentales et qui fait du faubourg St-Médard le berceau de la ville. Nous essayerons ci-après d'établir la chronologie exacte du développement urbain avec le plus de concision possible ne reprenant à l'histoire que ce qui influe sur le plan même de la ville⁽¹⁷⁾.

a) — ÉPOQUE GALLO-ROMAINE ET BERCEAU DE JODOIGNE.

Le « Modron » serait une ancienne source sacrée gauloise sur l'emplacement de laquelle les premiers missionnaires chrétiens auraient élevé un petit temple selon leur coutume. Le vieux cimetière de St-Médard, ou mieux, le « vieux aître », rappellerait cet emplacement. L'origine celtique de « Senne », l'affluent de la Gette, et du nom même de « Jodoigne »⁽¹⁸⁾ attesterait la « connaissance » des lieux par les Gaulois. Mais rien ne permet d'affirmer que cette source sacrée païenne, puis chrétienne, soit l'élément

(16) *Histoire de la Ville de Jodoigne*, t. I, chap. I et II et t. II, chap. VIII, annexe 1.

(17) C'est ainsi qu'il ne sera pas parlé de la station néolithique de la ferme du Chebais sur les trouvailles de laquelle les savants ne se sont pas encore prononcés (de Loë, t. I, pp. 208 et 245).

(18) En flamand : Geldenaken, de Geldonia.

directeur du plan de la ville. Au contraire, le caractère sacré lui valut probablement de rester en dehors de l'agglomération naissante, ce que pourrait très bien prouver le statut domanial de l'église qui sera construite plus tard sur son emplacement.

D'autre part, s'il est vrai que « sous le régime de la romanisation, Jodoigne (*Geldonia villa*) ne tarda pas à devenir une agglomération agricole, un relais, un marché »⁽¹⁹⁾, le point de jonction des cinq ou six *diverticula* qui s'y croisaient ne paraît pas être le lieu situé « non loin du Modron, dans l'actuelle rue St-Médard... appelé à partir du XIII^e siècle, le « vieux marché », et dont R. Hanon de Louvet ferait le « forum », le « marché primitif » de Jodoigne. Un coup d'œil sur la figure 10 permet de constater que cet endroit n'est pas un carrefour et qu'il faut rechercher celui-ci dans l'enceinte même de l'oppidum.

(19) HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, p. 35.

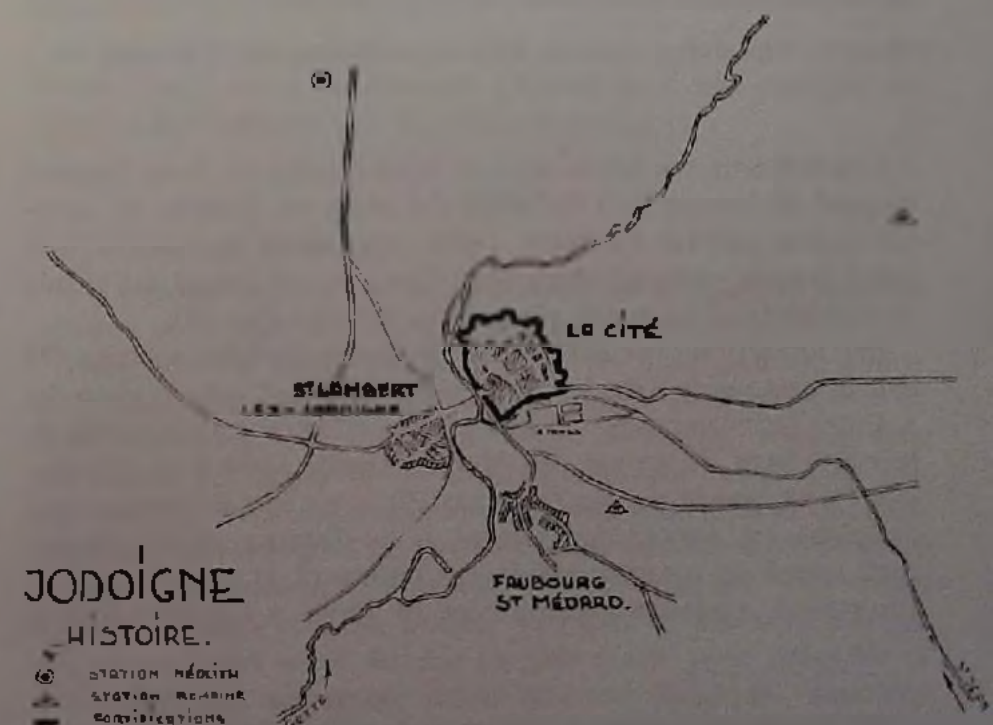


Fig. 10 : Carte des trois agglomérations formant la ville de Jodoigne et illustrant l'origine du tracé du cœur de la cité.



Fig. 11 : Extrait de la carte de Ferraris, servant de base à la figure 10.

Les différentes voies se seraient ainsi réunies en deux fuseaux de part et d'autre du « château » à l'ouest, au passage de la rivière, non pas sur l'actuelle route provinciale de construction assez récente, mais au vieux pont Genotte — à l'ouest à l'entrée de l'enceinte, à l'actuelle place de la Victoire (fig. 11).

Peu importe si ces voies ne sont pas toutes d'origine romaine ⁽²⁰⁾ leur intérêt réside dans le fait qu'elles rayonnent vers le château.

Outre les découvertes archéologiques effectuées à proximité de la route vers Tirlemont par St-Jean Geest, Lumay et Hoegarden ⁽²¹⁾ et dans la rue des Gatteaux ⁽²²⁾, il y a lieu de signaler que Jodoigne est approximativement à mi-distance entre l'important nœud de communication de Tirlemont et la chaussée de Brunchaut, ancienne voie romaine de Bavai à Cologne, dont le

(20) HANON DE LOUVET le déclare, sous réserve, en se basant sur la toponymie de « Tombols » et « La Motte » (tumulus).

(21) BREUER, J., *La villa romaine de la Campagne de Bronne* et HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, pp. 60 à 64 et pl. 1.

(22) DE LOË, *op. cit.*, t. II, pp. 152 et 203.

« Chatillon », entre Stocquoy, Molombais-St-Josse et le chemin des Moines ⁽²³⁾ sur le territoire de Jodoigne, rappelle encore un poste de défense.

On peut donc conclure, contrairement à ce qu'affirmait Hanon de Louvet, que « l'oppidum » dont il est fait mention dans la plus ancienne charte de Jodoigne (1211) est bien le herceau de la ville et non pas le *Faubourg St. Médard* dont il sera question plus loin.

b) ÉPOQUE FRANQUE

De l'époque franque il ne reste aucun fait précis pour l'histoire de Jodoigne. Mais les toponymistes nous donnent l'étymologie franque de tous les ruisselets, la Gette, la Senne et le Modron exceptés. Ainsi en est-il de *Rendindjes* (l'actuel boulevard de même nom), de *Mindje* (moulin du Minche), de *Molombais* (ruisseau de Saint-Jean), de *Chebais* (ruisseau de l'Hussom-pont), d'*Ychebais* (ruisseau Le Brocuy), de *Branne*, de *Brandel*, etc.

Il est d'ailleurs naturel que cette contrée fertile ait attiré les colons francs qui s'établissaient généralement aux endroits occupés précédemment par les Gallo-Romains.

c. — LE MOYEN ÂGE.

1. Formation de la Cité.

Un élément capital qui viendra renforcer le point de vue développé plus haut sera l'érection des remparts.

Déjà en 1182, Godefroid III, duc de Brabant, aidé du comte de Flandre Philippe d'Alsace, s'était emparé de Jodoigne et en avait retenu captif son seigneur, Gilles de Duras. Réunie définitivement aux États du duc en 1184, Jodoigne devint bien vite une des neuf cités brabanconnes érigées en franchises et qui s'engageaient en échange à maintenir la paix conclue en 1194 entre Henri 1^{er} de Brabant et Baudouin VIII de Flandre. Des luttes s'étant engagées avec les princes de l'Est, la nécessité d'ériger des places fortes se fit de plus en plus sentir pour défendre ce couloir naturel, sec et nu, de la Moyenne Belgique. Jodoigne

(23) Route qui reliait le monastère de la Hamée (à Marchienne) à l'abbaye d'Opheylysem dès le xiii^e s. (HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, p. 101).



Fig. 12 : Plan de Jodoigne levé en 1753 par le géomètre S. J. Charlot et montrant nettement le tracé des remparts.

devint ainsi, dès le début du XIII^e s., avec Aerschot et Tirlemont, une forteresse de la deuxième ligne de couverture pour Louvain qui était la résidence ducale.

Rien d'étonnant, dès lors, que Jodoigne reçut une charte de privilèges dès 1211 et que Henri I^{er}, en y fixant un baillage, en fit le chef-lieu du Brabant wallon, titre qu'elle conservera jusqu'au XIV^e s.

Favorisée par le duc qui y envoie ses enfants⁽²⁴⁾, y stimule le commerce et y organise l'agriculture — à son profit il est vrai — Jodoigne connut rapidement la prospérité qui devait modifier son visage urbain.

Centre agricole — les abbés de Villers qui avaient une maison à l'angle des rues de la Montagne et de la Gadale, ainsi que les norbertines installées au Stocquoy depuis 1209, ne devaient pas être les derniers à s'en occuper — arrosée par la Gette, Jodoigne se couvrit bientôt de nombreux moulins.

À la croisée des chemins, sous la protection du château et à l'abri de ses murailles (achevées sous le règne même du duc Henri I^{er} qui les prit comme emblème), la ville devint un lieu d'entreposage. On y édifia des halles⁽²⁵⁾ qui, en attirant les marchands, suscitérent des foires⁽²⁶⁾ et des marchés⁽²⁷⁾. Jodoigne dès lors participera au grand mouvement commercial et industriel des XIII^e et XIV^e siècles qui fit d'elle la 2^e ville du Brabant. « Un sûr indice de cet essor économique apparaît déjà dans le nom transformé de la ville : « *Geldonia fori* » (Jodoigne le Marché)⁽²⁸⁾. Cet épanouissement marcha de pair avec l'amélioration du réseau routier. Deux routes acquirent de plus en plus d'importance :

(24) L. GUICCIARDINI, in *Descrittione di tutti i Paesi Bassi...*, p. 186, dit que les enfants des ducs de Brabant étaient élevés à Jodoigne à cause de la salubrité de l'air.

(25) Jodoigne est nommée dans la liste des villes brabançonnnes qui furent autorisées en 1377, par Édouard III d'Angleterre, à acheter des laines anglaises. Il y eut une halle aux draps dès 1233 (elle devint halle au blé au XVI^e s.) au lieu dit La Bruyère et une halle à la viande élevée sur la Grand'place même dans la partie évasée du trapèze, face à « La Vicomté ».

(26) Voir ci-après, p. 247.

(27) La place qui s'étend jusqu'aux Hendanges devint marché au bétail. La Grand'place, en prenant forme, s'appela le « Marché » tout court. L'actuelle rue des marchés — jadis « Entre deux marchés » puis rue d'Enfer — donnait et donne encore accès d'un marché à l'autre.

(28) HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, p. 98.

D'abord celle qui reliait, par Hoegarden, Jodoigne à Tirlemont, ensuite celle qui va de St. Trond à Nivelles et dont le moine Albert de Sade a laissé le souvenir vers 1240⁽²⁹⁾. Le « chemin des Moines » qui a gardé son nom primitif, mettait l'abbaye d'Helyssem en relation avec l'abbaye de La Ramée à Jauchelette en passant par la ferme et le couvent du Stocquoy.

2. — Le faubourg St-Médard.

Il n'est pas étonnant que pour étayer sa thèse, R. Hanon de Louvet rejette, pour cette partie de la ville, l'appui incontestable cette fois de la toponymie et de l'étymologie, alors qu'il se sert de ces deux disciplines tout au long de son livre.

Nous avons vu que les premiers chrétiens établirent leur culte sur l'emplacement d'un lieu sacré, mais païen, sis au Modron. Le « transport miraculeux des pierres et des matériaux » dont parle la tradition et que rapporte Gramaye⁽³⁰⁾ explique, si l'on veut, la reconstruction de l'édifice à une cinquantaine de mètres plus loin, au sommet de la colline.

Le fait que le bâtiment et ses bénéfices furent donnés en 1173 par Gilles de Duras aux Frères hospitaliers que ce seigneur de Jodoigne avait établis dans son domaine, est la preuve que l'église était domaniale au moyen âge. Et c'est probablement à la suite d'une deuxième donation aux nouveaux venus — celle des écoles — que les abords de St-Médard prirent l'allure d'un quartier excentrique à la cité proprement dite, d'où le nom de *Faubourg St-Médard*.

L'église St-Médard y fut construite vraisemblablement à partir du XII^e siècle, mais ce n'est que beaucoup plus tard que le *faux-bourg* s'organisa. D'après le plan de 1783⁽³¹⁾ qui était conservé aux archives de Mons et qui a malheureusement été détruit dans l'incendie de 1940, le Modron coulait encore à ciel ouvert à la fin du XVIII^e s. et un « chemin d'aisance » côtoyait le ruisseau.

Au début du siècle dernier, la rive gauche du Modron fut pavée et des maisons y furent construites. Celles-ci furent détruites en même temps que celle de la rue du Stampia par le grand incendie

(29) HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, p. 100.

(30) *Gallo-Brabantia*, p. 40.

(31) Voir fig. 13.



Fig. 13 : Plan du faubourg St-Médard, dressé en 1783 par le géomètre S. J. Chalot.



Fig. 14 : Plan de Jodoigne et de la paroisse St-Lambert, dressé en 1795 par le géomètre N. J. Charlot.

du 18 avril 1820. « Plus de cent cinquante personnes se trouvèrent sans asile, mais ce grand désastre fut bientôt réparé au moyen de dons, de souscriptions et de collectes »⁽³²⁾.

« Les eaux furent canalisées en 1865 et un mur fut construit en 1879 tout le long du jardin du presbytère » ainsi que le rappelle une pierre millésimée⁽³³⁾. L'endroit où l'eau affleure fut aménagé en fontaine.

3. — La paroisse St-Lambert.

A la mort de Hilbert, vers 964 (?), sa veuve Alpaïde de Hoegarden, qui avait son patrimoine dans la Hesbaye occidentale⁽³⁴⁾, dispose généreusement de ses biens envers l'Église.

C'est ainsi qu'elle céda « Jodoigne et Tourinnes » au Chapitre de St-Paul à Liège. « Il s'agissait, dit Hanon de Louvet⁽³⁵⁾ d'un morceau du vaste allou que constituait Jodoigne, située sur la rive gauche de la Gette, propriété que le Chapitre ne tarda pas à transformer en une paroisse, dont l'église, à leur collation, fut dédiée au patron de Liège, Saint Lambert ».

Du point de vue spirituel, St-Lambert, dépendait donc du Chapitre de St-Paul à Liège, qui y conférait la cure et qui y avait une cour féodale. Au point de vue administratif, St-Lambert formait un hameau, une dépendance, un « appendice » de la ville de Jodoigne. Les plus anciens documents qui mentionnent l'église⁽³⁶⁾ l'appellent d'ailleurs « église paroissiale de St-Lambert Outre-Gette lez Jodoigne » et d'autres, plus tardifs, « le villaige de Saint Lambert Emprès Joudongne »⁽³⁷⁾ (fig. 14).

d. LES TEMPS MODERNES.

Jodoigne, aborde les temps modernes dans la prospérité et la force. Protégée par les remparts dont les courtines étaient renforcées par huit ou neuf tours (voir figg. 12 et 14) la ville vit le

(32) *Notice historique sur la ville de Jodoigne*, p. 40.

(33) HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. 1, p. 23.

(34) Elle avait épousé en premières noces Godefroid Seigneur de Rumigny, comte de Hainaut et duc de Basse-Lotharingie.

(35) HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. 1, p. 88, note 7 et p. 67.

(36) Notamment le cartulaire de l'église St-Paul à Liège *ad anno* 1339 (HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. 1, p. 838 et note 177).

(37) N° 16587 dd. 1473 de la Chambre des Comptes aux *Archives Générales du Royaume* — Cfr. HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. 1, p. 21.

commerce s'épanouir et notamment celui du gros et du petit bétail et, plus tard, celui du fromage et même de la bière ⁽³⁸⁾.

Hélas, la richesse a sa rançon. A partir du xvi^e s., Jodoigne devait lourdement la payer.

De longues hostilités entre les armées hispano-belges et celles des Provinces-Unies d'abord, avec celles de la France ensuite, devaient jusqu'à l'établissement du gouvernement autrichien en 1715, faire de Jodoigne une ville tour à tour de garnison, de refuge ou de ravitaillement et lui apporter cette série de malheurs qui collent aux semelles des envahisseurs : sièges, saccages, rixes, razzias, rançons, épidémies, incendies :

- 1561 L'ouragan dévaste les remparts du faubourg St-Médard « où les eaux balayèrent digues, murailles, porte, tour, maisons, moulin, chaussée et vannerie » ⁽³⁹⁾.
- 1568 Le 20 octobre, les troupes du prince d'Orange incendient l'église St-Médard et saccagent le château de Jodoigne.
- 1578 Les troupes anglo-écossaises du prince d'Orange incendient la ville ; de tous les bâtiments du château, seul le fournil échappa à la destruction ⁽⁴⁰⁾.
- 1588 Jodoigne est surprise et saccagée par un détachement hollandais.
- 1597 La peste fait quelques victimes.
- 1604 Mutinerie de soldats hollandais.
- 1632 Epidémies — Incendie de la chapelle de N. D. du Marché et de la maison « L'Empereur », par les hispano-belges en retraite.
- 1635 Pillage par les franco-hollandais.
- 1638 Siège par l'armée hollandaise.
- 1668 Nouvelle épidémie : 1/10^e de la population est décimé (154 cas mortels).

Le déclin de l'industrie et du commerce locaux semble consommé dès la fin du xvi^e siècle. En 1588, la halle au blé, place de la Bruyère, n'existe plus, mais le souvenir de son emplacement demeure ⁽⁴¹⁾. Les auberges qui étaient au nombre de six ⁽⁴²⁾ disparaissent les unes après les autres : le rapport sur le

(38) L'agrandissement des étangs, en 1456, nécessite notamment l'expropriation d'une brasserie. Cf. HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, p. 206.

(39) *Id.*, t. I, p. 217.

(40) *Id.*, t. I, p. 218.

(41) *Id.*, t. I, p. 108.

(42) « A St-Hubert » et « A l'Ange » sur le grand marché, face à la Chapelle ; « Au Heaume » au coin de la grande Montagne ; « Au Chaudron », à côté de l'hôtel de ville ; « Au Cygne » place de la Bruyère et « Au Lion Rouge », *cf.* HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, pp. 118 et 119.

dénombrement des foyers dans le quartier de Louvain, date de 1597 ⁽⁴³⁾, n'en signale plus qu'une seule. Le duc lui-même se désintéresse de son domaine jodoignois : la grande salle du château est transformée en grange pour les grains ⁽⁴⁴⁾.

* * *

Le début du xvii^e siècle marque pour Jodoigne une période de construction.

La halle aux viandes, qui a perdu sa destination première, est restaurée en 1704 dans le but de servir au refuge au bétail amené en ville par les villageois des environs ⁽⁴⁵⁾ ; l'hôtel de ville est rebâti de 1725 à 1726 ; la ferme La Comté est élevée en 1730 et, en 1732, la porte de Tirlemont « proche des Religieuses » est élargie.

Mais une nouvelle catastrophe devait changer le visage urbain de Jodoigne : le 8 avril 1733, un incendie ravage le quartier de l'hôtel de ville. Trente deux maisons sont la proie des flammes dans le bas de la place près de la chapelle du Marché. D'autres immeubles sont détruits à gauche des rues de Tirlemont et de la Bruyère, jusqu'au bout de la rue Neuve ⁽⁴⁶⁾.

C'est la ruine qui s'annonce. Pour y parer, le Magistrat et la comtesse de Romrée sollicitent du gouvernement autrichien en 1750 la faveur de faire passer par Jodoigne les grandes voies de circulation qu'il entreprenait dans la région et qui auraient pu donner à la ville une aisance nouvelle due à son caractère de relais. Hélas, le gouvernement resta sourd à cette demande ⁽⁴⁷⁾.

Peut-être les jodoignois espérèrent-ils un regain de vie en abattant les remparts qui les enserraient ? Toujours est-il que des 6 tours d'enceinte, encore visibles sur le plan de 1753 (fig. 12), trois seulement subsistent encore en 1786 et les murailles « Entre deux portes » du côté des étangs ont fait place à des maisons (fig. 14). Entretemps, en 1765, un passage relie la place de la Bruyère au bas du Grand Marché (rue de la Bruyère) ⁽⁴⁸⁾.

(43) *Archives de la ville de Louvain*, n° 6310. Cf. HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, p. 119 et note 104, p. 215.

(44) HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, p. 210.

(45) *Id.*, t. I, p. 113.

(46) *Notice historique sur Jodoigne*, p. 35 à 41.

(47) HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. II, p. 115.

(48) *Id.*, t. I, p. 299.

Mais le nombre de pauvres augmente et seules les foires attirent encore du monde, jusqu'au moment où, en 1780, on supprime les jeux de la Passion et de la Souille⁽⁴⁹⁾.

Une tentative, d'ordre industriel cette fois, est faite à la fin du siècle : on exploite les bancs d'ardoise près de la Gette vers Sainte-Marie-Geest. Mais l'expérience — déjà tentée au XVIII^e — est bien vite abandonnée.

* * *

(49) HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. II, p. 117.

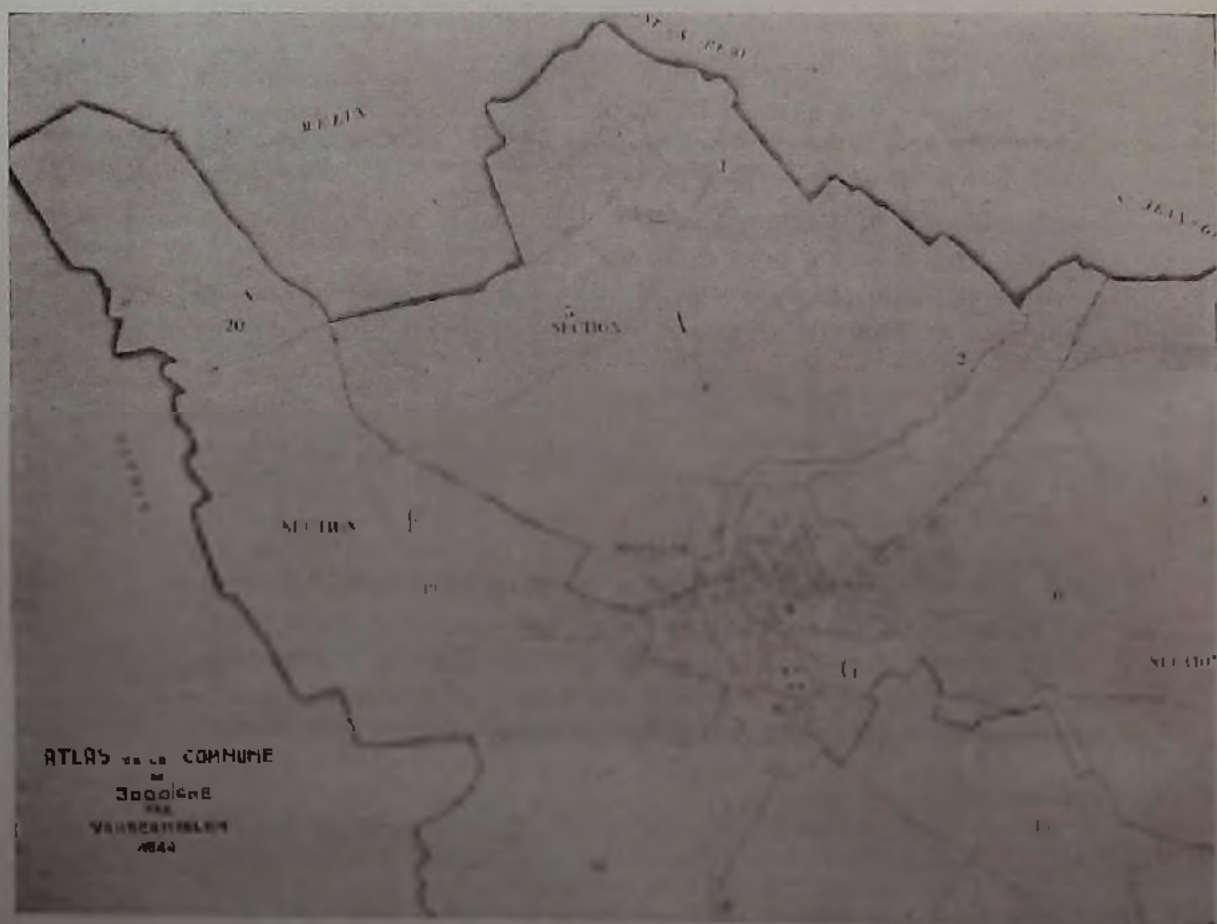


Fig. 15 : La première grande percée au travers de la ville, apparaissant sur l'Atlas de Vandermaelen de 1844.

Un événement important marque le début du XIX^e siècle : en 1811, le marquis de la Tour du Pin, préfet du département de la Dyle, fait relier la chaussée vers Tirlemont à la chaussée de Louvain à Namur ; c'est le tronçon de la chaussée de Tirlemont-Charleroi depuis le carrefour des rues Saint-Jean et de Piétrain jusqu'à celui des rues du Tombois et des Gotteaux (fig. 15).

Mais le premier quart du XIX^e siècle devait également être marqué par une catastrophe : le 18 avril 1820, un incendie ravage les rues du Stampia et du Modron et 150 personnes se trouvent sans abri⁽⁵⁰⁾.

Les jodoignois ne s'en découragent pas. En 1821 on procède à la démolition de la porte de Louvain ou d'Outre-Jauce⁽⁵¹⁾. En même temps, par un échange de terrains entre les rues de la Bruyère et du Tombois avec des terrains situés entre le faubourg St-Médard et la paroisse St-Lambert, le château de La Comté devient parc public. Il le restera jusqu'en 1827.

En 1837, on ouvre une nouvelle carrière d'ardoises. Cette fois, c'est au bas de la montagne du Grand Moulin. Mais l'extraction n'a pas plus de succès que lors des essais antérieurs.

La même année, le 17 juillet, le Conseil provincial décrète la construction de la route Wavre-Ilannut, qui sera tracée par arrêté royal du 10 décembre 1839. Les travaux durèrent de 1841⁽⁵²⁾ à 1844 et amenèrent le morcellement de la propriété La Comté.

Cette artère et plus tard la ligne de chemin de fer Namur-Tirlemont (1872) et les lignes de chemin de fer vicinal vers Wavre (1887) et vers Louvain (1892), devaient quelque peu régénérer la vie de cette commune qui fut tour à tour place forte, cité franche et ville de marchés.

* * *

Le XX^e siècle allait, comme pour bien d'autres bourgades du pays, marquer Jodoigne au fer rouge. Si la ville échappa à la destruction au cours de la première guerre mondiale, elle en a déploré la disparition de 36 immeubles lors du conflit qui ébranla le monde de 1940 à 1945.

(50) *Notice historique*, p. 35 à 41.

(51) HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, p. 300.

(52) *Id.*, t. I, pp. 176 et 308.

2. Jodoigne Monumental

a. — MONUMENTS EXISTANTS

Église St-Médard (fig. 16 et 18).

La partie inférieure de l'abside de cette église, avec ses arcatures extérieures l'apparentant à l'école romane rhénane, est apparemment le plus ancien morceau d'architecture de la ville. Il date du premier quart du XIII^e siècle⁽⁵³⁾. L'église elle-même est ogivale ; elle fut incendiée en 1568 par les gueux orangistes et les huguenots français et, en 1578, par un détachement anglo-écossais du prince d'Orange. Rendue au culte en 1606, elle fut transformée en temple de la Loi lors de la Révolution. Le culte catholique y fut à nouveau instauré en 1802. Le monument fut agrandi en 1837 par le même architecte qui œuvra à l'église St-Quentin à Louvain⁽⁵⁴⁾. L'édifice est actuellement en voie de restauration sous la conduite de l'architecte Duchesne de la localité. Le cimetière, désaffecté, sert de parc public d'où la vue s'étend sur tout le bas de la ville (fig. 17).

(53) L'acte de donation est de 1173 (HANON DE LOUVET, *op. cité*, t. II, p. 613). Les colonnettes engagées à anneaux qui entourent les fenêtres de l'abside sont à mettre en parallèle avec celles de Ste-Gudule et de N. D. de la Chapelle à Bruxelles (1255).

(54) *Notice historique sur la ville de Jodoigne*, p. 22.



Fig. 16 : Abside de l'église St-Médard.

(Photo Becker).



Fig. 17 : Le cimetière désaffecté de St-Médard.

(Photo J. Clément).



Fig. 18 : L'église St-Médard vue du nord-ouest.

(Photo A. G. L. n° 79856u).

La cure de la paroisse St-Médard.

Ce petit édifice figure déjà sur le plan dressé en 1783 par S. J. Charlot (fig. 13).

Église St-Lambert (fig. 19).

L'église St-Lambert fut construite au XVIII^e s. sur l'emplacement d'un ancien oratoire et remaniée en 1862 par l'architecte Émile Coulon. Le bas de la tour est en pierre avec un portail daté de 1733. Tout le restant de l'édifice est en briques avec chaînages d'angle et encadrements de pierre. Son cimetière, désaffecté, comme celui de St-Médard et aménagé en square, offre un havre de paix à l'abri de la grand-route distante de quelques mètres.



Fig. 19 : Église St-Lambert.

Chapelle à l'Arbre.

Construite en 1908 au lieu dit Molembisout, sur le chemin de Jodoigne à Piétrain en remplacement de celle qui y fut élevée en 1724⁽⁵⁵⁾, elle n'offre aucun intérêt.

(55) HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. II, pl. XII, donne une photographie de la chapelle primitive avant sa démolition ainsi qu'un extrait d'un plan de situation du XVIII^e s. qui reposait aux archives de l'État à Mons.

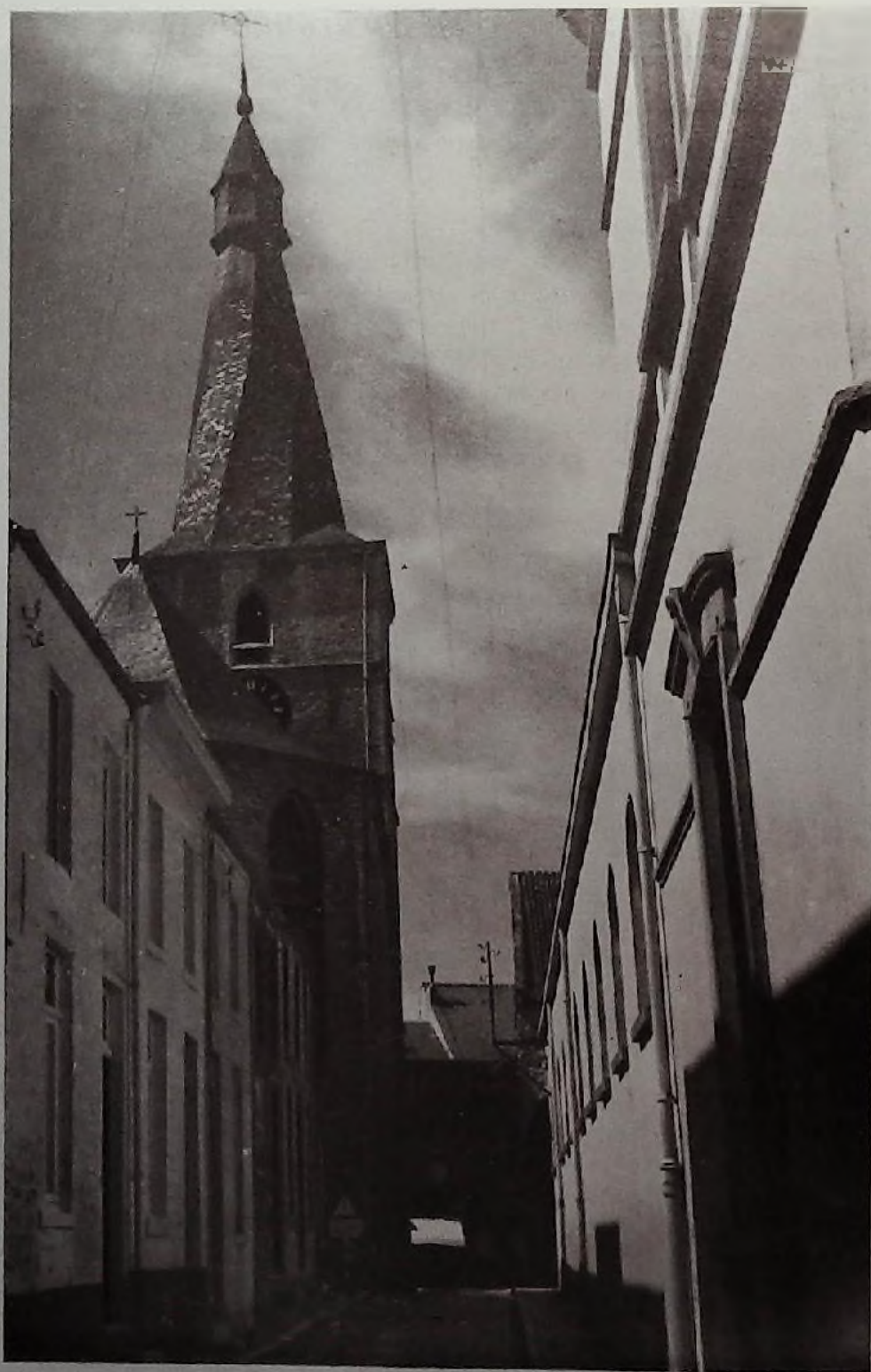


Fig. 20 : La chapelle Notre-Dame du Marché.
(Cliché G. G. T., photo De Meyer).

Chapelle Notre-Dame du Marché (fig. 20).

La dédicace en fut faite le 12 août 1353, grâce à la générosité des bourgeois et des métiers. L'église fut incendiée en 1632 par les troupes hispano-belges en retraite. Sa tour servit de beffroi jusqu'au XVIII^e s. C'est un monument ogival en pierre du pays avec une flèche de forme torso très caractéristique⁽⁵⁶⁾. Dans la ruelle qui longe la nef du côté nord s'aperçoivent, enrobées dans le mur, les colonnes de la nef centrale.

La maison gothique de la rue de la Gadale (fig. 21).

Une des plus vieilles demeures de Jodoigne, elle forme avec ses voisines un ensemble pittoresque que le calne de la venelle apparente à un béguinage.

(56) Cette forme se rencontre surtout dans la région verviétoise (Jalhay, Polleur, Balen, etc.).



Fig. 21 : Maison gothique de la « Gadale » (1950).



Fig. 22 : L'hôtel de ville de Judoign et l'Arbre de la Liberté. (Photo de G. Sutter).

Hôtel de ville (fig. 22).

L'actuel hôtel de ville fut construit en 1733 par l'architecte VERBECKEN, à l'emplacement de celui qui fut incendié en 1710. Sa façade, en pierre de Gobertange, présente une belle ordonnance que cache un peu l'Arbre de la Liberté planté en 1832 devant son perron. Cet arbre présente cependant une utilité : celle de rompre la mer de pavé qui s'étend depuis la place de la Bruyère jusqu'à La Vicomté depuis la démolition des halles. L'hôtel de ville est actuellement en voie de restauration suivant plans établis par M. Jules Clément, architecte à Bruxelles.

La maison des abbés de Villers.

Dans la rue de la Gadale s'aperçoivent encore des piliers d'entrée en petit granit et de style classique d'une cour intérieure de l'ancienne demeure des abbés de Villers, qui s'élevait à l'angle de la rue de la Montagne.



Fig. 23 : Maison à façade en pierre de Gobertange, Grand'place. (Photo J. Clément).



Fig. 24 : Le château de La Comté ou château Pastur.
(Photo G. de Sutter).

Château de La Comté (figg. 24 et 80).

Peut-être en fouillant la cour d'honneur y retrouverait-on les substructions du primitif donjon du ^{xiii}e s. et qui, incendié et détruit au cours des guerres de religion, ne fut jamais relevé. C'est une résidence que l'on construisit sur ses ruines de 1614 à 1623. Celle-ci fut elle-même transformée par le comte de Romrée vraisemblablement en 1730⁽⁵⁷⁾. C'est Verreucken, l'architecte de l'hôtel de ville, qui se chargea des travaux. Cette demeure s'appella depuis lors *La Comté* puis *château Pastur*. L'actuel mur d'enceinte, depuis la rue du Château sous l'entrée du ^{xviii}e siècle jusqu'à l'ancien rempart qui s'élève le long de la Gadale, ne fut construit que de 1866 à 1872.

Les bâtiments ont fortement souffert du fait de l'occupation par les armées belligérantes de 1940 à 1945 d'abord, par des sinistres ensuite. Les locaux, abandonnés, sont dans un état lamentable. Il est grand temps de songer à la protection de cet édifice si l'on désire conserver à Jodoigne un des joyaux de sa couronne.

(57) Ce millésime apparaît au-dessus de la porte de la ferme du même nom.



Figg. 25 et 26 : Maisons particulières en pierre de Gobertange.
11, Grand'place et 3 rue du Tambols. (Photos J. Clément).



Fig. 27 : La Vicomté sur la Grand'place à Jodoigne.
(Photo G. de Suter).

La Vicomté (fig. 27).

C'est une belle maison bourgeoise, en pierre de taille, qui s'élève à l'extrémité de la Grand'place. Elle appartient longtemps à la famille de Glymes.



Fig. 28 : Immeuble en pierre de Gobertange place St-Lambert, 27.
(Photo J. Clément).



Fig. 29 : Autre immeuble en pierre de Gobertange,
15 et 16 place St Lambert, transformé au XX^e siècle.
(Photo J. Clément).

Le pignon de 1732.

Arrière-bâtiment d'un immeuble de la place de la Victoire, au fond d'une impasse débouchant près de l'entrée du château.



Fig. 30 : Partie nord-ouest de la ville.
Plan dressé en 1783 par le géomètre S. J. Charlot.

LE FOLKLORE BRABANÇON

La petite tour derrière les Rendanges (fig. 31).

Ce n'est pas un témoin des anciens remparts ; elle apparaît seulement sur le plan de 1783 (fig. 30).



Fig. 31 : Tourcelle derrière les Rendanges.
(Photo de l'auteur, 1919).



Fig. 32 : Maison de maître, place S-Lambert, 28,
construite 1761.

(Photo J. Clément).



Fig. 33 : Rue du Tombois, 30.
(Photo J. Clément).



Fig. 34 : Rue St-Lambert, 6 et 8 (1824)
(Photo J. Clément).



Fig. 35 : Rue St-Lambert, 20 et 22.
(Photo J. Clément).



Fig. 36 : Rue du Tombois, 31.
(Photo J. Clément).

LE FOLKLORE BRABANÇON

La tour des remparts (fig. 37).

Un des deux derniers vestiges des fortifications de Jodoigne. Elle s'élève dans la cour de l'École moyenne et s'appuie à un mur d'enceinte qui a conservé ses meurtrières et qui repose sur un dispositif de fondations en arcades (fig. 38).

On peut également voir quelques vestiges des fortifications au château Pastur, notamment une poterne, obstruée, à hauteur du pont Genotte.



Fig. 37 : La tour des remparts. (Photo de l'auteur, 1950).



Fig. 38 : Mur d'enceinte reposant sur arcades.
(Photo de l'auteur, 1950).



Fig. 39. — Type de lucarne, Grand'place, 35.
(Photo J. Clément).



Fig. 40. — Chaussée de Tirlemont, 22.
(Photo J. Clément).



Fig. 41. — Angle de la rue du Tambois et de l'avenue F. Charlat.
(Photo J. Clément).

LE FOLKLORE BRABANÇON

Ferme de La Comté (fig. 42).

Sur la chaussée de Hannut, à 3 Km. 850 de la place de la Victoire, ce bâtiment est un exemplaire caractéristique du type des fermes heshignonnes à cour centrale. Le plus ancien des bâtiments actuels est daté au-dessus de la porte d'entrée : 1730.



Fig. 42 : La ferme de La Comté.
(Photo de l'auteur, 1950).

La Maladrée (fig. 43).

C'est le nom d'une ferme à un quart de lieue de l'agglomération sur la route de Jodoigne-Souveraine. Il rappelle la *Maladrerie* ou léproserie qui remontait au XIII^e s. (58) (voir fig. 8).

(58) L'acte de fondation de la chapelle de la Maladrerie, détruite à la Révolution, est du 25 mars 1218 (FANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. II, p. 581).



Fig. 43 : La ferme de la Maladrée.
(Photo de l'auteur, 1950).

LE FOLKLORE BRABANÇON

Le moulin Lansequin (fig. 70).

Ce grand moulin à tordre l'huile, actuellement désaffecté et occupé par une boulonnerie porte une pierre millésimée : « 1735. Romrée de Jodogne ». Si ses roues à aubes ne tournent plus, l'eau qui cascade encore par-dessus ses vannes imprime à cet endroit un cachet de beauté très pittoresque.

Le château Ghobert.

Construit par M. Van Goitsenhoven, seigneur de St-Martin, vers 1792, et achevé par sa sœur, épouse de l'avocat Ghobert, ce château fut occupé par les Sœurs de la Providence en 1820.



Fig. 44 : Le château des Cailloux avant sa transformation.

Château des Cailloux (fig. 44).

C'est une imposante construction de 1870, en briques et pierre blanche, conçue par l'architecte Janel pour Hector DEFOER et qui s'élève dans le bois des Cailloux. Il sert actuellement de home pour enfants, d'internat pour les élèves de l'Athénée⁽⁵⁰⁾.

(50) Pendant les travaux de restauration, un incendie consumera entièrement les combles qui ne seront pas rétablis. Ce château avait eu les honneurs, en 1900, de figurer à l'exposition organisée à l'occasion du centième anniversaire de la réorganisation de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles. (Cfr. le *Catalogue* édité pour la circonstance).



Fig. 45 : Château de l'Ardoisière.

(Photo G. de Sutter).

Château de l'Ardoisière (fig. 45).

Le cadre grandiose des arbres plus que centenaires et des miroirs d'eau font oublier la lourdeur de cet édifice qui se voudrait gentilhomme.



Fig. 46 : Château du Bordia.

Château du Bordia (fig. 46).

Rappelant l'architecture classique à la fois des gares et des champs de course du siècle dernier, ce château, ou plutôt cette maison de campagne, en bordure de la Gette — d'où son nom — n'offre aucun intérêt architectural ni historique.



Fig. 17 : Château des Ormes.

Château des Ormes (fig. 17).

C'est en réalité une grosse villa de forme cubique avec une toiture à la mansard du plus déplorable effet.

Maisons particulières.

De nombreuses façades des XVIII^e et XIX^e s., en pierre de Gobertange, se rencontrent un peu partout dans la cité. D'une belle venue, elles méritent l'attention. Celles que nous avons reproduites, de la figure 23 à la figure 41, ont été photographiées par l'architecte Jules Clément avant 1950.

b. — BILAN DES MONUMENTS DISPARUS

La halle à la viande.

Elle occupait le haut de la Grand'place réduisant considérablement la profondeur de celle-ci. On sait qu'elle fut restaurée en 1704, mais les plans de Chariot de 1753 ne la renseignent plus.

Tarlier et Wanters donnent les dates suivantes pour diverses halles jodoignaises : halle à la char, 1407-1408 ; halle du drap, 1323 ; halle au ble, 1278.

La chapelle de la Maladrerie.

En pierre de Gobertange, elle fut détruite à la Révolution. Son emplacement est facilement repérable d'après le plan, aujourd'hui détruit, des Archives de l'État à Mons et reproduit par Hanon de Louvet à la pl. VIII de son livre (fig. 8).

LE FOLKLORE BRABANÇON

Le pilori.

Aux armoiries du duc d'Aerschot il était dressé sur le Grand Marché en 1660. On n'en possède plus aucun autre renseignement. « Peut-être est-ce le monument situé sur la Grand'place vis à vis de l'hôtel de ville que représente le plan de 1753 » (fig. 12). « Un fait est certain, c'est que le pilori avait disparu en 1783, car il ne figure plus sur le plan dressé en avril de cette même année-là, ni sur celui de 1786 »⁽⁶⁰⁾ (fig. 14).

L'église du petit couvent des norbertines.

Dédiée à St. Nicolas, elle existait encore au XVIII^e s.⁽⁶¹⁾.

Le moulin de l'Étang.

Appelé aussi moulin sous le château, il datait du XIII^e s.

Le moulin du Minge.

Il se trouvait à la limite de St-Jean-Geest, sur le confluent de la Bronne.

Le béguinage.

D'après la *Notice historique sur la ville de Jodoigne*, p. 33, il était établi entre le chemin vers Gobiery et Jodoigne-Souveraine. Il disparut en 1665.

Le gibet.

Le lieu-dit *la Justice* au sommet du chemin de Jodoigne à Piétrain (109 m d'altitude) en rappelle encore l'existence. C'est là que se construisit la ferme Potet au siècle dernier.

Pompes et fontaines.

L'installation de l'eau courante a fait disparaître ces petits édifices utilitaires en pierre : place du marché, rue St-Médard, rue St-Jean, puits St-Lambert, fontaine Cornelis. Une lithographie exécutée par J. Hodlans en 1850 rappelle encore le souvenir de la pompe qui s'élevait à la place St-Médard.

(60) HANON DE LOUVET, *op. cité*, t. 1, p. 315.

(61) *Id.*, t. 1, p. 89, note 113.

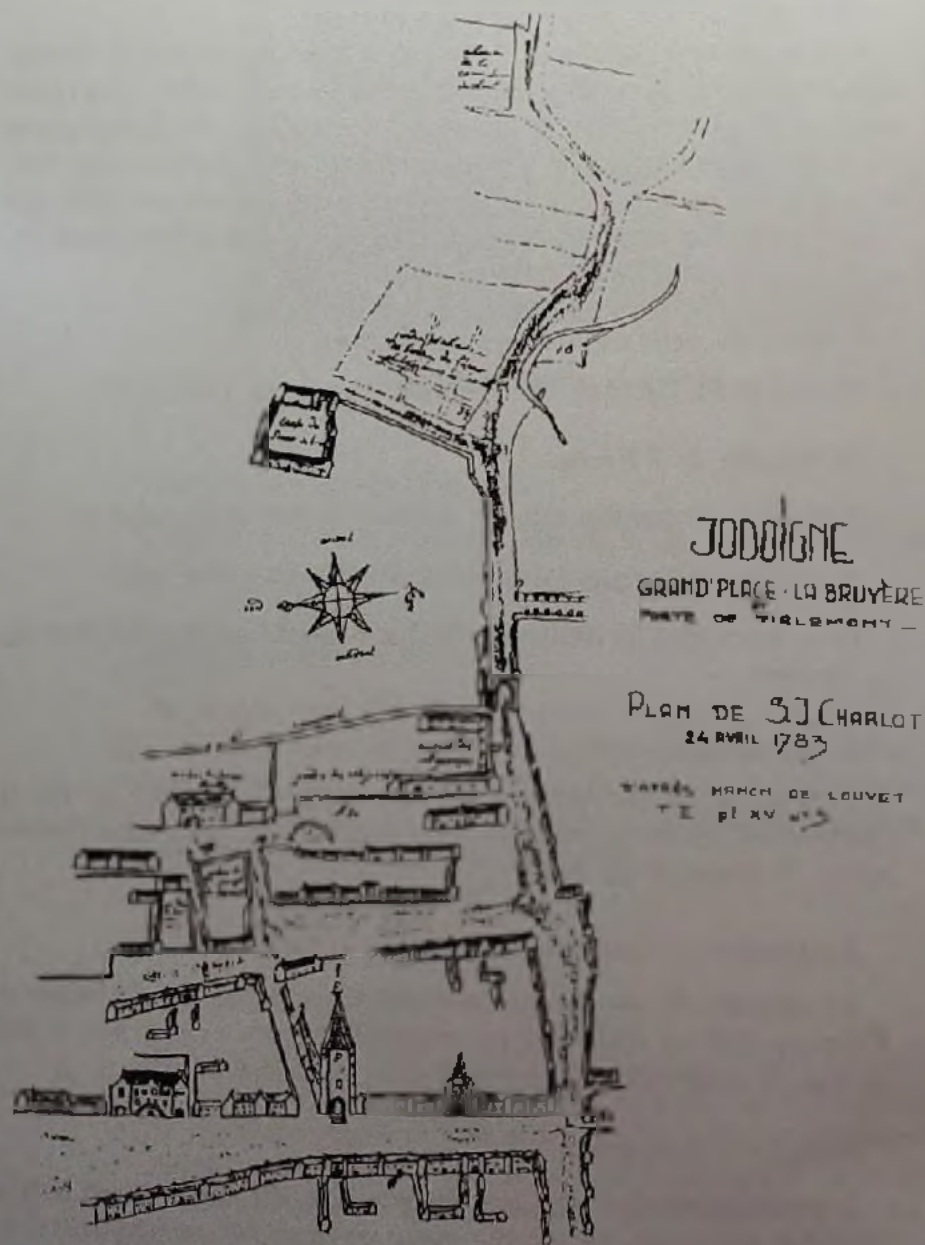


Fig. 48 : Plan dressé par le géomètre S. J. Charlot en 1783, montrant de bas en haut, la Grand' place avec la chapelle Notre-Dame du Marché, la place de la Bruyère, le rempart et la porte de Tirlemont, le couvent des Sœurs-grises.

LE FOLKLORE BRABANÇON

Couvent des Sœurs-grises hospitalières.

Construit en 1515-1516 sur un terrain près de l'enceinte abouissant à la rue de Tirlemont, il figure encore sur les plans de S. J. Charlot à la fin du XVIII^e s. (voir fig. 48). L'emplacement est actuellement occupé par les anciens bâtiments de l'Athénée.

Le château de Molembisoul.

Situé au milieu des prés près de la chapelle à l'Arbre, ce château, dont Harrewijn nous a laissé le souvenir⁽⁶²⁾ fut anciennement une des principales seigneuries du Brabant et appartint notamment aux de Glymes (1613), à Jean de Jodoigne, à Jean de Bomal, etc.

Le pont du Christ.

Détruit en 1925, ce pont se trouvait à l'emplacement de la maison portant le n° 16ter de la rue Grégoire Nélis et sur la façade de laquelle un crucifix fixé dans une niche rappelle le souvenir. Une gravure de J. Moelans le représente vers 1850.

Les remparts.

Ils furent démolis en 1821 à l'exception de deux tours dont l'une fut abattue en 1901 et dont l'autre subsiste encore dans la cour de l'École moyenne-Athénée (fig. 37 et 38).

3. Démographie

Se basant sur les données du *Dénombrement des foyers du Brabant* de J. CUVELIER, on peut estimer à 1300-1500 le nombre d'habitants en 1374 pour l'ensemble Jodoigne-Molembuis, Huppaye et Petit Bomal. Par ce chiffre, Jodoigne occupait le deuxième rang des villes du Brabant, Nivelles étant la première et Gembloux la troisième.

En 1437, on compte 306 feux, dont 277 de maisons aisées et 29 de maisons pauvres.

En 1480 — probablement à cause de l'occupation d'une compagnie de soldats anglais — il n'y a plus que 228 maisons habitables, dont 139 de foyers aisés, 61 de familles pauvres et 28 vides.

(62) Cfr. gravure dans DE CANTILLON, *Délices du Brabant* et dans J. LE ROY, *Topographia historiae Gallo-Brabantiae*.

Les guerres liégeoises de 1485-1486 puis l'incendie des faubourgs en 1488-1489 réduisirent encore ce nombre à 119 maisons habitées.

En 1526, Jodoigne perd son 2^{me} rang au bénéfice de Wavre.

Voici comment se répartissaient approximativement les foyers à cette époque, comparativement à 1480 et 1496 :

NATURE	1480	1496	1526
Maisons habitables	228	—	234 (dont 171 ds. le centre)
Maisons habitées	200	119	222
Maisons vides	28	—	12 (dont 10 ds. le centre)
Maisons aisées	139	—	91
Maisons pauvres	61	—	131 (dont 63 ds. le centre)

Quelque cent ans plus tard, en 1623, il y a une légère diminution du nombre de foyers (160 « fourneaux » taxés et 44 foyers pauvres). Mais malgré cela, il faut noter le sérieux redressement économique d'autant plus frappant que Jodoigne avait été saccagée en 1568, 1578 et 1588 et visitée par la peste en 1533 et en 1597⁽⁶³⁾.

Se livrant à des calculs proportionnels tout à fait hypothétiques basés sur le nombre de communiant et de décès d'enfants en 1686, R. Hanon de Louvet démontre qu'il y eut 1164 habitants environ cette année-là pour les deux paroisses, St-Médard et St-Lambert. Ce nombre n'est plus que de 987 pour les mêmes paroisses en 1709.

Mais les premiers chiffres exacts auxquels on peut se fier sont ceux du recensement exécuté en l'an 1755 et qui contient la liste de « tous les habitants, hommes, femmes, filles, garçons et enfants de la ville de Jodoigne, avec expression de la qualité, condition, office, métier, trafic ou négoce de l'un ou de l'autre des dits habitants, de même des domestiques qu'ils ont à leur service, ainsi que des personnes qui sont logées en quartiers ou en chambre chez eux »⁽⁶⁴⁾.

(63) HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. II, p. 516.

(64) Archives Générales du Royaume, Fonds des Greffes scabineux de l'arrondissement de Nivelles, n° 5978.

Notons aussi que Turlier et Wauters (*La Belgique ancienne et moderne*) donnent les chiffres suivants : 987 habitants en 1709, 2258 en 1784, 2031 en l'an XIII, 2851 en 1831 et 3853 en 1856.

On y relève :

Nombre d'habitants : 1.074

Nombre de maisons habitées : 243.

Moyenne d'habitants par foyer : 4,3

Nombre d'enfants par famille :

11 familles comptaient 3 enfants

29 » » 4 »

10 » » 5 »

7 » » 6 »

2 » » 7 »

3 » » 8 »

1 famille comptait 9 »

Le nombre d'habitants va dès lors croissant : en 1759, la paroisse de Saint-Médard seule renferme 1051 personnes, dont 345 enfants, réparties en 198 foyers. En 1803, Jodoigne comptera plus de 2000 âmes et ce nombre ira croissant jusqu'à l'année 1860 (avec un léger recul lors de la Révolution française) au cours de laquelle il atteindra 3974 unités.

Depuis lors, le chiffre de la population n'a quasiment pas bougé. Il atteignait 4147 unités en 1947.

Les tableaux et les diagrammes en annexe donnent le détail de cette évolution.

Quoiqu'elles soient toute relatives ces différentes statistiques offrent la possibilité de démonstrations aux résultats curieux, mais valables, qui nous mènent à une conclusion vérifiée par les chiffres séparés de la densité de la population : il y a toujours eu plus de femmes que d'hommes à Jodoigne.

Reprenons chaque tableau séparément et traduisons-en les chiffres en moyennes annuelles. On aura :

a) Pour les naissances : 30,5 hommes pour 30,1 femmes.

b) Pour les décès : 37,1 hommes pour 34,4 femmes.

Ce qui donne, un excédent des décès sur les naissances (71,5 pour 60,6) et, malgré l'excédent des naissances d'hommes, une perte de 6,6 hommes par an pour 4,3 femmes.

L'excès du nombre de décès sur celui des naissances peut s'expliquer par la présence d'un hospice pour vieillards à Jodoigne, plutôt que par une mortalité qui n'est pas plus impressionnante

qu'ailleurs⁽⁶⁵⁾. Quant au nombre relativement peu élevé des naissances, il se démontre par la restriction volontaire des Jodoignois⁽⁶⁶⁾ et le manque de maternité⁽⁶⁷⁾.

c) *Pour les immigrations* : 99 hommes pour 125 femmes (en général, les immigrants sont des commerçants, des fonctionnaires retraités, des professeurs appelés à enseigner à Jodoigne, des vieillards pour l'hospice).

d) *Pour les émigrations* : 92,5 hommes pour 114 femmes (ce sont les jeunes qui s'en vont se fixer à Bruxelles, Namur, etc., parfois au Congo).

Ici l'apport excède la perte (222 pour 206,6). Mais dans cet apport, ce sont encore les femmes qui l'emportent : 6,5 hommes pour 9 femmes.

On constate dès lors que la balance naissance-décès avec immigrations-émigrations reste à zéro pour les hommes et accuse encore un boni de 4,7 pour les femmes.

C'est pourquoi le diagramme de la densité de la population accuse une majorité constante pour les femmes.

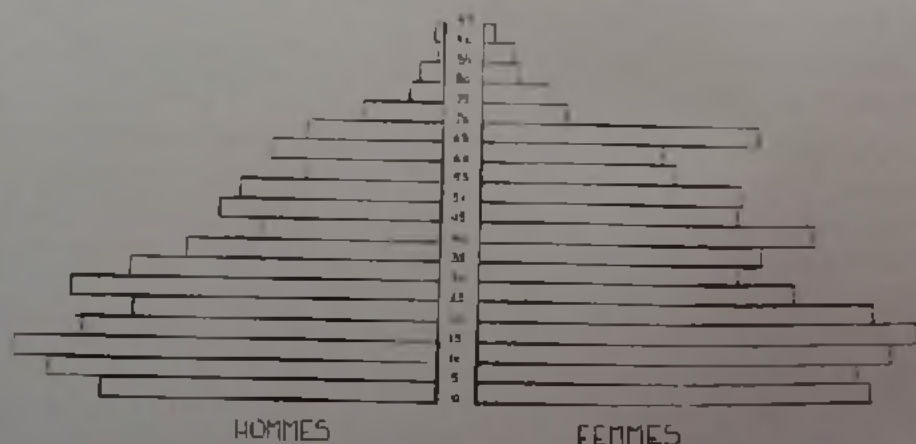


Fig. 49 : La pyramide des âges pour 1890.

(65) Voir le tableau des causes des décès, pièce justificative n° 3.

(66) Le tableau des mariages, des divorces, des naissances illégitimes et des suicides n'apporte ici aucun autre éclaircissement. Il y a annuellement : pour les mariages, 4,9 % de divorces et pour les naissances, 3,2 % d'illégitimes.

(67) Les naissances sont donc enregistrées ailleurs.

Si nous établissons maintenant les rapports des unités par âge, nous constatons que les femmes l'emportent encore, et si nous transcrivons ces chiffres-ci en graphiques, nous voyons que la « pyramide des âges » encore relativement stable sur sa base en 1890, perd sa régularité en 1910 pour prendre une forme inquiétante en 1930 (voir diagrammes ci-après).

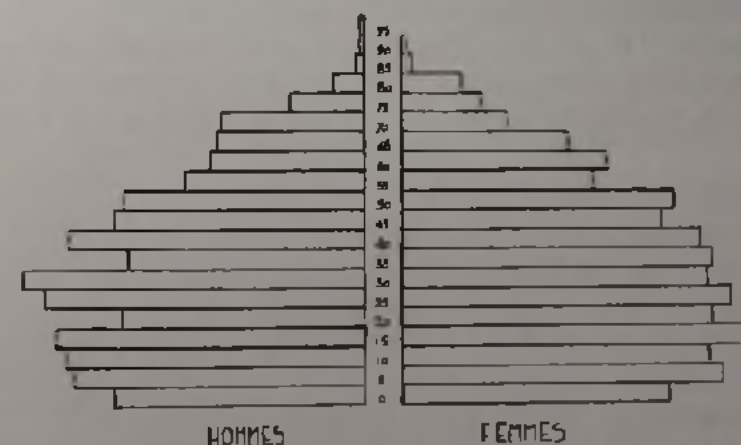


Fig. 50 : La pyramide des âges pour 1910.

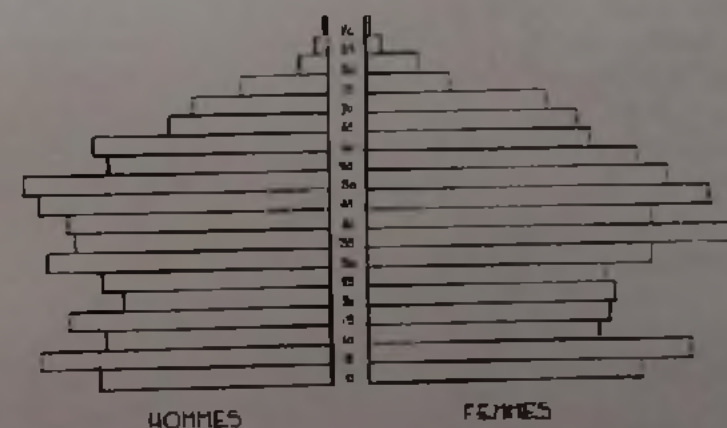


Fig. 51 : La pyramide des âges pour 1930.

Sans préjuger de l'avenir — le dernier recensement accusait une légère hausse — ceci met en évidence le caractère décadent de l'agglomération de Jodoigne : ce caractère n'aurait rien de bien dangereux si une activité journalière compensait ce que la

résidence n'a pu fixer. Mais il n'en est rien et dans ce domaine les sorties l'emportent sur les entrées : quelques ouvriers et employés étrangers viennent quotidiennement à Jodoigne remplir des fonctions au chemin de fer et dans les petites usines ; mais une soixantaine de Jodoignois se rendent journellement à Gembloux ou Namur. Il est vrai que la ville connaît une immigration quotidienne de 600 élèves des communes limitrophes, mais celle-ci n'influe pas, ou très peu, sur la vie économique de la ville.

Le remède ? Il manque d'hommes jeunes à Jodoigne. Le problème sera donc d'essayer d'y fixer ceux qui y naissent et aussi d'attirer de l'extérieur des éléments qui pourront venir y faire souche.

4. Facteurs économiques

a. — AGRICULTURE



Fig. 51 : Localisation des fermes possédant plus de 10 Ha de terre.



Fig. 52 : Portail d'entrée de la ferme de Groenendaal qui appartient à l'abbaye du même nom.

(Photo de l'auteur, 1950).

Jodoigne n'échappe pas au caractère exclusif des cultures de la Hesbaye. Il en fut ainsi depuis plusieurs siècles⁽⁶⁸⁾. Le limon qui recouvre les terres forme une masse plus ou moins argileuse ou sablonneuse selon les endroits, perméable et très fertile parce qu'elle contient de la chaux, du phosphate et de l'azote. Les vallées elles-mêmes se couvrent de dépôts fertilisants qu'y apportent les eaux limoneuses en crue ; aussi de prairies à faucher, les bords des rivières se transforment-ils en terres de culture, surtout que le foin, abondant, n'était pas aux dires de DE FERRARIS, de très bonne qualité⁽⁶⁹⁾.

Les diagrammes des cultures montrent une chose typique : de 1910 jusqu'à 1930, seules les céréales panifiables, les fruits et les plantes industrielles semblaient intéresser les paysans jodoignois. Le reste des terres était laissé à la pâture qui prenait de plus en plus d'ampleur. A partir de 1930 seules les cultures fruitières étaient encore en évolution, et il fallut la guerre de 1940-1945 pour voir reprendre le mouvement ascendant de l'agriculture qui semble se fixer désormais aux plantes industrielles (betteraves sucrières) et aux céréales non-panifiables.

Ce sont des cultures qui demandent de grandes étendues. Il faudra donc veiller à ce que la terre ne soit pas morcelée. Actuellement, les 2/3 de la superficie totale de la commune sont cultivés. On compte deux fermes de plus de 100 Ha, deux de plus de 50 Ha et de nombreuses exploitations agricoles de plus de 20 Ha :

(68) Les laboureurs furent affranchis sous le règne de Charles Quint. Il y avait 7 fermes en 1526, 19 en 1575 (avec neuf troupeaux et demi de moutons et 300 vaches) ; 9 fermes en 1597 (avec 291 vaches et 2 troupeaux) ; 13 fermes en 1623. En 1612, il n'y avait plus que 181 vaches ; mais 600 Ha de terres sont défrichés jusqu'en 1686. En 1752, le Métier des Laboureurs était représenté par 40 confrères.

(69) *Mémoire historique*, p. 128.

LE FOLKLORE BRABANÇON

Grœnendaël ou Grindaël : 110 Ha (fig. 52).
 Stockoy : 105 Ha (fig. 53 et 54).
 La Comte : 66 Ha (fig. 12).
 Chebais : 56 Ha. (fig. 55).
 1^{re} Ferme du chemin de Jodoigne : 38 Ha.
 Ferme route de Gembloux : 27 Ha.
 Ferme Claes (Maladrée) : 25 Ha (fig. 14).
 Ferme Haumont : 20 Ha.
 2^{me} Ferme du chemin de Jodoigne : 20 Ha.
 Ferme au S. O. du chemin de Jodoigne : 20 Ha.
 Et plus ou moins 60 exploitations de moins de 10 Ha.



Fig. 53 : L'imposante ferme du Stockoy. Bâtiments de 1751.
 (Photo de l'auteur, 1950).



Fig. 54 : Cour intérieure de la ferme du Stockoy.
 Cette ferme appartenait à l'abbaye d'Heylissem.
 (Photo de l'auteur, 1950).



Fig. 55 : La ferme du Chebais,
 ancienne propriété de l'abbaye d'Aflighem.
 (Photo de l'auteur, 1950).

En 1946, les terres cultivées se répartissaient comme suit :

avoine :	138 Ha 21 a
froment :	131 Ha 88 a
betteraves sucrières :	110 Ha 13 a
lin :	95 Ha 10 a
betteraves fourragères :	29 Ha 14 a
orge :	23 Ha 98 a
pommes de terre :	17 Ha 76 a
seigle :	12 Ha 07 a

Les terrains les plus fertiles sont ceux de la ferme « La Comte » ; les plus stériles, ceux de la ferme du « Chebais » où le sable affleure et où apparaissent des marécages.

b. — ÉLEVAGE

Pour l'élevage également, Jodoigne « vivait » entre 1910 et 1930 et éliminait toutes espèces d'animaux gardant la préférence pour les moutons. Les ruches allaient de pair avec les cultures fruitières. L'âne avait tendance à être adapté.

De 1930 à 1940, un redressement s'opéra dans le nombre de bovidés ; mais c'est le seul chiffre ascendant hors une augmentation sensible du nombre des moutons.

Mais dès 1941, les statistiques accusent une recrudescence des chevaux de labour, des chevaux de luxe et des ruches. Le nombre de moutons monte à cent. Malgré une diminution sensible, les bovidés se maintiennent à 600 unités.

c. — INDUSTRIE

Peut-on parler d'industrie à Jodoigne? Nous avons vu au cours du passage consacré à l'histoire que la ville possédait une halle aux draps dès le ^{xiii}^e s. et qu'elle était autorisée à importer de la laine anglaise au ^{xiv}^e. Néanmoins, Jodoigne n'échappa pas à la décadence de l'industrie drapière et les tisserands, retirés de la ville pour travailler le lin au lieu de la laine, devinrent bientôt de petits agriculteurs. Aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e s., il existait une teinturerie à Crétimont, près du ruisseau Saint-Jean et plusieurs moulins à guède à Jodoigne-même et aux environs ⁽⁷⁰⁾. De nos jours il existe bien encore de petites fabriques mais ces « usines » ne semblent pas devoir prendre d'extension.

La découverte de gisements ardoiseux y fit naître à plusieurs reprises l'espoir d'une industrie nouvelle ; mais aucune tentative n'aboutit à une exploitation durable. Les premiers essais datent de 1608 et de 1619. Ils demeurèrent infructueux ⁽⁷¹⁾. Il furent repris en 1715 par le creusement de trois fosses « sous le grand Moulin », puis en 1755 par l'ouverture d'une carrière à 50 m plus bas en bordure de la Gette, carrière qui fut effectivement mise en exploitation en 1773 mais qui, treize ans plus tard, fut transformée en moulin à tordre l'huile. Ces lieux ont gardé le nom de « l'Ardoisière ». Nous avons vu d'autre part que les gisements d'ardoise sont situés sous l'agglomération et que leur exploitation est rendue de ce fait difficile. En outre, les ardoises jodoignaises sont de mauvaise qualité. Quant aux puits d'extraction de grès blancs dits « de Gobertange » ⁽⁷²⁾, il y a plusieurs années qu'ils sont en veilleuse.

Un simple coup d'œil sur les tableaux des habitants classés numériquement par professions permet de situer immédiatement le problème : Jodoigne est surtout agricole et commerçant, les ouvriers malgré leur supériorité numérique sur les travailleurs de la terre, les commerçants et les artisans ⁽⁷³⁾ (chacune de ces catégories prise séparément) n'étant pas à prendre en considération du fait que de nombreux ouvriers s'en vont travailler

⁽⁷⁰⁾ HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, p. 379.

⁽⁷¹⁾ *Ib.*, t. I, p. 113.

⁽⁷²⁾ Par analogie à ceux exploités à Gobertange même au N. O de Jodoigne.

⁽⁷³⁾ 285 ouvriers recensés en 1915, pour 186 commerçants, 145 laboureurs et 122 artisans.

dans les communes limitrophes ⁽⁷⁴⁾ ou sont occupés au service des voies ⁽⁷⁵⁾. De plus, Jodoigne ne produit pas de main-d'œuvre spécialisée : souvent les fils reprennent le métier du père et délaissent l'école professionnelle pour apprendre auprès de leurs parents.

Comme « industrie », on peut citer en dehors de quelques puits d'extraction de pierre de Gobertange et de deux briqueteries qui ne travaillent que sporadiquement : un dépôt d'engrais (qui occupe une dizaine d'ouvriers), un centre de sélection de semences (la SASSA où travaillent une quinzaine d'ouvriers), un entrepôt de matériaux de construction, une usine de broyage de schistes pour la fabrication de colorants. Les trois premières sont concentrées à côté du chemin-de-fer sur le route de Piétrain ; la quatrième est installée dans l'ancienne boulonnerie du moulin Lansequin.

d. — COMMERCE ET ARTISANAT

Jodoigne, nous l'avons vu, fut très tôt un lieu d'échanges commerciaux à en juger par l'établissement de halles dès le ^{xiii}^e s. Et si l'on se remémore que l'organisation corporative des métiers constitua un des traits caractéristiques du régime communal, c'est de cette époque aussi que datent probablement les métiers jodoignois. Au ^{xvi}^e s. ceux-ci étaient au nombre de cinq : laboureurs, tisserands, tanneurs et cordonniers, maréchaux, huchers-charcutiers.

Il ne nous appartient pas de retracer l'historique de ces différents métiers auxquels R. Hanon de Louvet consacre tout le chapitre V de son livre : ils vivèrent, prospérèrent et disparurent comme partout ailleurs.

En 1950 la population commerciale et artisanale se répartissait comme suit :

Artisans :

- 19 bouchers-charcutiers,
- 17 cordonniers,
- 13 boulangers-pâtisseries
- 12 coiffeurs.

⁽⁷⁴⁾ 35 tourneurs et ajusteurs travaillent aux ateliers de réparations du matériel des chemins de fer à Ronet ; 4 mineurs.

⁽⁷⁵⁾ 20 plocheurs ; 20 conducteurs, machinistes, chauffeurs, magasiniers à la S.N.C.F. Vicinaux ; 10 terrassiers ; 5 charpentiers.

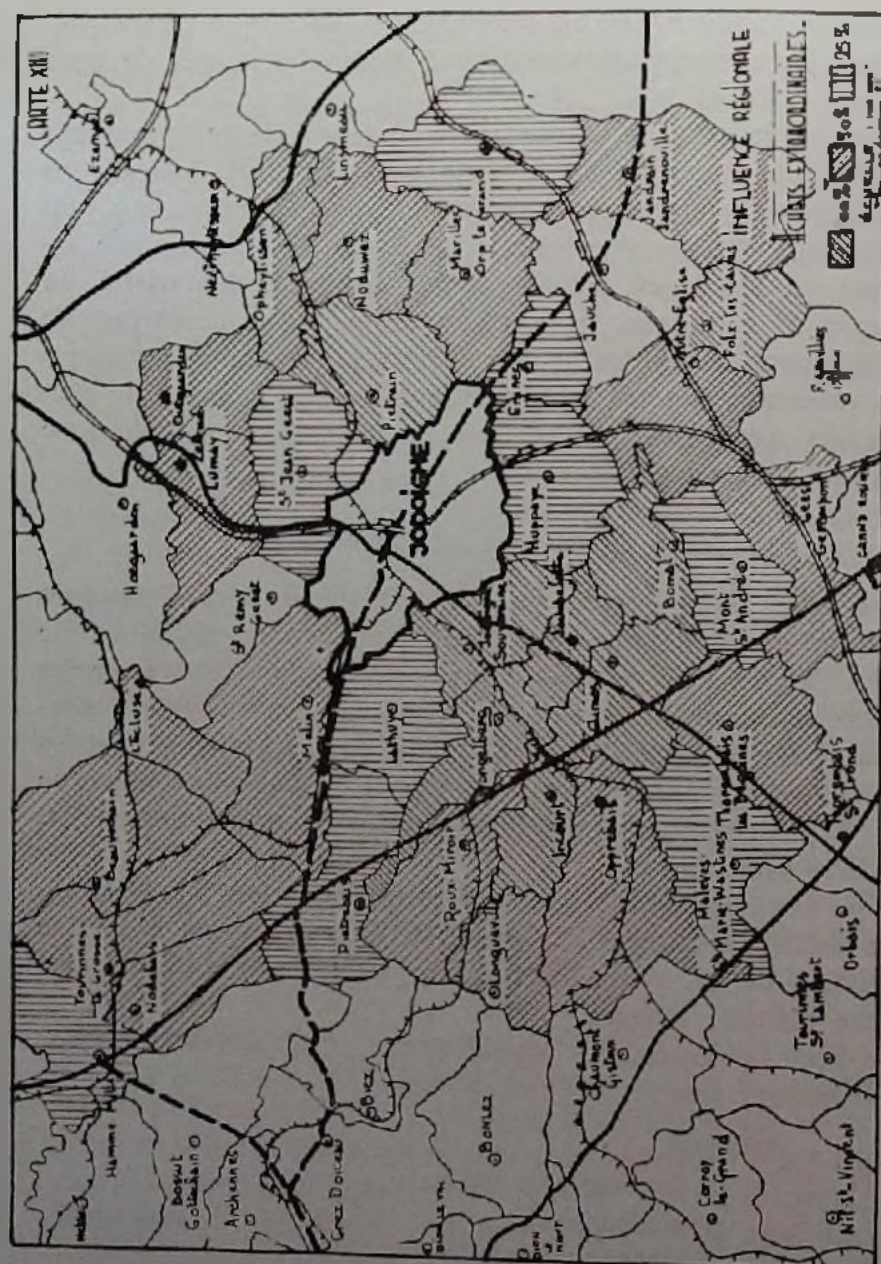


Fig. 501 Carte montrant le pourcentage des achats extraordinaires effectués à Jodoigne par les habitants des communes voisines.

LE FOLKLORE BRABANÇON

- 9 peintres.
- 7 garagistes.
- 7 ardoisiers.
- 5 menuisiers.
- 5 électriciens.
- 4 plombiers-zingueurs.
- 3 horlogers.
- 3 forgerons.
- 3 fabricants de matériaux de construction.
- 2 hourreliers.
- 2 droguistes.
- 2 plafonneurs-cimenteurs.
- 1 entrepreneur de battage.
- 1 charbon.

Commerçants :

a) Grossistes :

- 1 en denrées coloniales.
- 3 en confiserie.
- 2 en fers et métaux.
- 1 en sabots et pantoufles.
- 1 en textile.

b) Détaillants :

- 12 épicerie-confiseries.
- 39 bonneteries-merceries-confiserie.
- 35 cafés.
- 12 marchands de légumes et de fruits.
- 9 magasins de chaussures.
- 8 papeteries-librairies.
- 7 marchands de charbon.
- 6 magasins d'ameublement.
- 4 marchands de bière.
- 3 laiteries-crémeries.
- 3 quincailleries.
- 2 marchands de graines.
- 30 magasins divers.

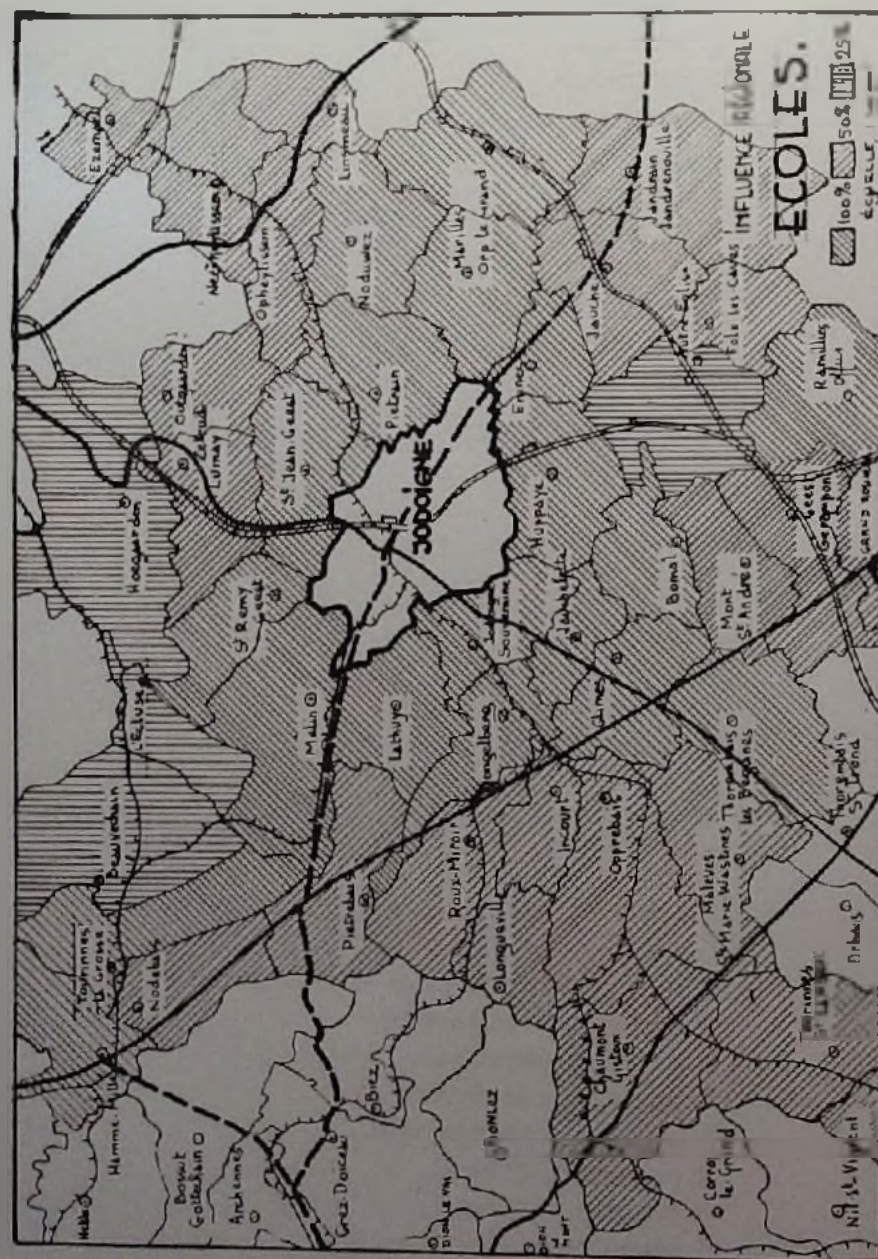


Fig. 57 : Carte montrant le pourcentage d'achat aux marchés hebdomadaires de Jodoigne par les habitants des communes voisines.

LE FOLKLORE BRABANÇON

En 1944, immédiatement après la libération du territoire, Jodoigne connut un engouement pour le commerce. Mais depuis lors, plusieurs magasins ont dû être remis (fig. 56).

Si de temps immémorial, la ville connut quatre foires annuelles franches⁽⁷⁶⁾, Jodoigne connaît encore de nos jours plusieurs marchés hebdomadaires : le samedi (depuis le début du XVIII^e s.), le jeudi (pour les grains depuis le XVIII^e s. et pour tous articles depuis le XIX^e s.), enfin le lundi (pour les bestiaux, depuis 1834). (fig. 57).

(76) Le dimanche après le 8 juin (au cimetière de St-Médard) ; le 17 septembre (à St-Lambert) ; le lendemain de la Quasimodo et le lundi après la St-Denis (HANON DE LOUVET, *op. cit.*, t. I, p. 125).

c. — MOYENS DE COMMUNICATION

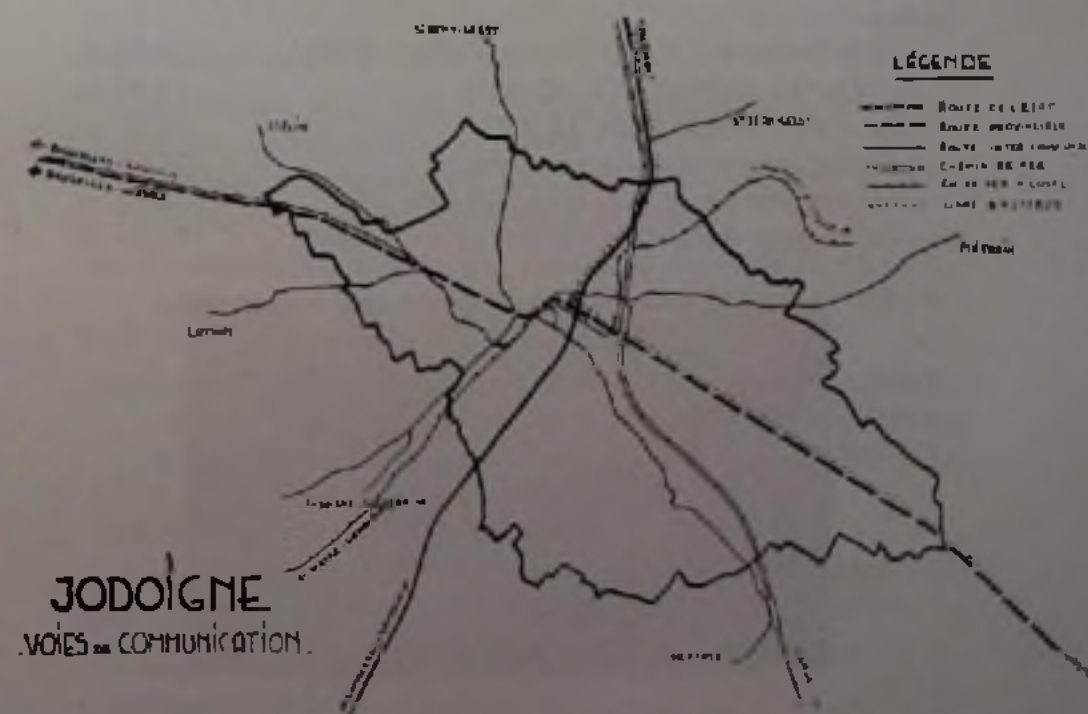


Fig. 58 : Les voies de communication rayonnant vers le cœur de Jodoigne.

Les Routes.

Nous avons vu que Jodoigne était relativement bien servie en réseau routiers dès les premiers temps de l'ère chrétienne ⁽⁷⁷⁾ mais l'évolution des événements fit abandonner ce relais pour d'autres villes brabançonnnes. Les centres d'intérêts, en se déplaçant, attirèrent à eux les tracés nouveaux de routes et c'est ainsi qu'au milieu du XVIII^e s. Jodoigne était en dehors de toute voie de communication importante.

Il fallut attendre le XIX^e siècle pour que la ville fut à nouveau reliée à d'autres centres, mais secondaires cette fois.

Le réseau routier comprend actuellement, outre 41 chemins et 31 sentiers vicinaux totalisant ensemble 71.846 m de routes :

a. La route de l'Etat n° 21, joignant Tirlemont à Charleroi, avec un parcours de 3.300 m, sur le territoire de Jodoigne (de la borne 11,650 à la borne 14,915, où elle prend successivement les noms de route et rue de Tirlemont, rue du Bosquet, avenue F. Charlot et chaussée de Charleroi) (figg. 59 et 60).

C'est une route de grand trafic qui présente les largeurs suivantes :

— à la Drève de l'Ecole Normale (Km. 12,206)	16,00 m.
— vers l'Orphelinat (Km. 12,600)	14,50 m.
— rue de Piétrain (Km. 12,900)	14,25 m.
— carrefour de la route provinciale	14,00 m.
— à hauteur de la cure (Km. 13,400)	14,10 m.
— à hauteur du garage l'Hoost (Km. 14,800)	15,85 m.



Fig. 59 : La chaussée de Tirlemont.

(77) Voir figg. 10 et 58.



Fig. 60 : La chaussée de Charleroi.

b. La route provinciale n° 37, de Wavre à Hannut d'un trajet jodoignois de 7.200 m. au cours duquel elle passe du nom de rue de Wavre à celui de rue de la Station par ceux de avenue du Parc, place de la Victoire et avenue des Commandants Borlée (fig. 49).

Le croisement de ces deux routes est assez dangereux pour la circulation qui y est réglée par feux rouges et verts depuis 1949.

Le chemin de fer.

L'installation de la voie ferrée reliant Tirlemont à Namur en passant par Jodoigne date du XIX^e s.

D'après les renseignements recueillis auprès du chef de gare, le trafic journalier pour 1950 était le suivant :

vers Tirlemont : 11 départs par jour (5,45 h. ; 6,42 h. ; 8,16 h. ; 8,30 h. ; 10,22 h. ; 13,34 h. ; 16,04 h. ; 17,25 h. ; 18,24 h. ; 19,44 h. ; 21,33 h.) :

vers Namur : 7 départs par jour (5,46 h. ; 6,45 h. ; 9,53 h. ; 13,06 h. ; 14,34 h. ; 16,58 h. ; 18,53 h. ;) avec 2 trains supplémentaires jusqu'à Ramillies seulement à 4,12 h. et 19,45 h.

Chemin de fer vicinaux.

Jodoigne, centre rural, supplée au manque de grandes communications routières par des lignes de tramways vicinales :

Jodoigne-Vossou (qui donne la correspondance vers Bruxelles).

Jodoigne-Wavre.

Jodoigne-Chastre.

Jodoigne-Gembloux.

Jodoigne-Louvain.

Jodoigne-Tirlemont-St-Trond.

Lors des bombardements de Louvain, les bureaux de la S. N. des chemins-de-fer vicinaux ont été fortement endommagés et les archives détruites. Les pièces qui auraient pu servir à établir une étude sérieuse du trafic par rail vicinal n'existent donc plus. La comparaison des horaires des années 1930, 1939 et 1946 montre qu'en 1946, le trafic n'avait pas encore repris le rythme d'avant-guerre tout en étant supérieur à celui de 1930 (voir pièce justificative n° 7).

Autobus.

Il y a actuellement ⁽⁷⁸⁾ quatre départs journaliers vers Tirlemont et vers Louvain.

Le jeudi, jour de marché, un autobus fait la liaison avec Hannut et Glimmes.

Ces deux lignes suivent les grandes routes. Leurs terminus est au croisement de la route de l'État et de la route provinciale au lieu dit « Le Cheval Blanc ».

Poste-Télégraphe-Téléphone.

Le courrier est distribué deux fois quotidiennement à Jodoigne et une fois à Molembais. Le bureau des postes est installé avenue des Combattants. Un bâtiment des télégraphe et téléphone est en construction en face du bureau des postes.

En 1946, on relevait 330 abonnés au téléphone. Ce chiffre est monté à 450 pour l'année 1949.

3. Conclusions du Chapitre III

Ville d'histoire, Jodoigne se doit d'en conserver le souvenir matériel. Le XIX^e siècle, lui a déjà suffisamment ravi des éléments architecturaux qui auraient augmenté sa richesse touristique, pour qu'on ne prenne pas des mesures draconiennes pour sauver les monuments qui subsistent. Et non seulement les églises St-Médard et St-Lambert, la chapelle du Marché et l'hôtel de ville, que leur utilisation sauve momentanément de la ruine, mais aussi le château Pastur, lamentablement abandonné, La Vicomté, le moulin Lansequin, la ferme La Comté, les vestiges des remparts et les quelque cinquante maisons particulières dont les façades seules offrent à Jodoigne une passionnante histoire de l'architecture.

(78) Rappelons que cette étude fut faite en 1950.

L'ancienne pompe du faubourg St-Médard, que l'on voit encore sur une lithographie de Hoolans, et qui se trouve actuellement dans le jardin du château Pastur, doit être remise en place, de même que le Lion héraldique qui s'élevait Grand-place et qui se trouve dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Grand-place depuis la démolition des halles, est trop étendue. Peut-être pourrait-on lui restituer son ancienne aire en recréant le plan des halles sous forme de jardin à plantes taillées. Ce « square » ne gênerait nullement les riverains parmi lesquels ne se trouve fort heureusement aucun commerçant. Il serait un havre de paix et de rêverie bien situé sur le trajet d'un sentier touristique qui prendrait son origine au vieux cimetière St-Lambert, pour aboutir au château Pastur en passant par la Gadale, le moulin Lansequin, et les marchés.

Ainsi mise en valeur, attirant les voyageurs, les curieux et les amateurs d'art, peut-être Jodoigne retiendra-t-elle davantage ses enfants chez-elle. En dehors du problème démographique pur, une chose est en tous cas certaine : Jodoigne, ville d'écoles, manque de logements pour les éducateurs. Il faut donc construire pour ceux-ci des logements décentes. Ils trouveront aisément place entre l'École normale et les écoles du centre, sur les terrains entre le chemin de fer et la grand-route, situation qui est à l'origine de leur abandon par les agriculteurs mais qui est excellente pour les communications.

Nous parlons des agriculteurs. Puisque ceux-ci s'orientent de plus en plus vers la culture industrielle, de grands espaces leur sont nécessaires. Les terres seront donc regroupées et remembrées, travail délicat que l'on ne peut qu'esquisser ici. Les prairies seront ramenées près des cours d'eau et aux environs immédiats des fermes de manière à ce que le bétail soit sous une surveillance constante.

Les paysans devront être conscients sur la rentabilité du sous-sol de leurs domaines. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de décréter une zone d'extraction de pierre blanche puisque celle-ci s'effectue par puits qui ne gênent en rien — ou si peu — l'exploitation des terres en surface.

Bien dirigée, cette industrie « minière » pourrait d'ailleurs se faire fixer certains carrières à Jodoigne également. Il en est de même pour les briquetiers.

Quant à l'industrie proprement dite, quoique en veillesse, des possibilités de développement doivent lui être offertes. Celui-ci trouvera un champ d'action près de la gare sur des terrains ac-

tuellement inondés périodiquement mais que le remblai au moyen des immondices rendra bientôt disponibles.

Ailleurs, toute activité à caractère industriel devrait être proscrite.

Le commerce et l'artisanat sont suffisamment représentés sous toutes leurs formes à Jodoigne pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici. Leur réglementation relèvera surtout de l'aménagement des ilots sous forme de plans particuliers.

Restent enfin les moyens de communication dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils existent. Les seules améliorations possibles — en dehors de quelques petites rectifications à étudier spécialement dans les plans particuliers — résident également dans l'utilisation même de ces moyens, ce qui sort du cadre de cette étude.

(à suivre)



Fig. 61 : Arrière de la rue au Modron.
(Photo de Ponteur, 1950).

Délicieux Brabant⁽¹⁾

WATERLOO

Le folklore de la bataille (suite)

« L'Histoire est une résurrection ».
J. MICHIELS



Sur la route Bruxelles-Charleroi, la Ferme du Caillou est un musée intéressant.

Cette ferme a-t-elle été détruite le soir de la bataille ou le 19 juin à six heures du matin ?

Un document établit la revendication du propriétaire à des dommages importants après la bataille.

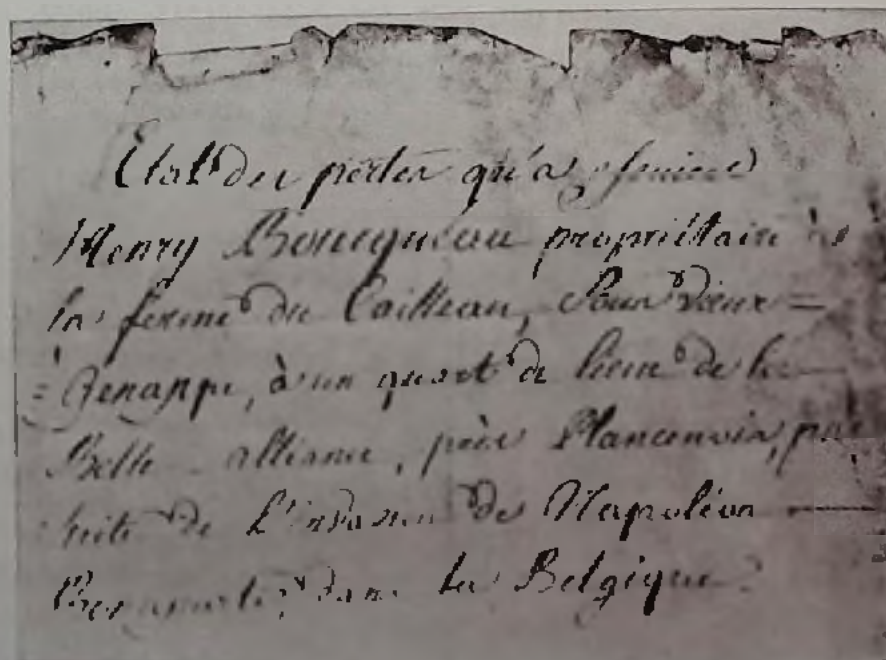
Le soussigné évalue à 55.910 francs ses pertes subies dans les journées des 17, 18 et 19 juin :

soixante paires de draps de lit à vingt-quatre francs la paire ;
deux cent cinquante chemises à sept F la pièce ;
cinq cents serviettes de 7/4 long à quatre F la pièce ;
cent cinquante nappes à seize F la pièce ;
quarante oreillers, cent mouchoirs et autre linge de toile fine ;
cent cinquante-six assiettes en étain et soixante plats en étain de toutes grandeurs ;

(1) « Délicieux Brabant » in « Le Folklore Brabançon », n° 135-137, 139, 141 et 143.

beaucoup d'argenterie : trente-six cuillers à café (sic) en argent à trois F la pièce ;
trois mille cinq cents F en espèces ;
un service en porcelaine de Tournai évalué à quatre cents F ;
du Bourgogne pour mille deux cents F ;
trente tonneaux de bière à vingt-quatre F la pièce ;
deux tonneaux de vinaigre à soixante-dix F ;
la provision de la ferme : treize jambons, lard, beurre, huile et autres objets pour une valeur totale de six cents F, etc., etc.

(15) Henry Bouquéau.
30 juin 1815.



Le propriétaire du Caillou parla à l'Empereur le 18 juin et remarqua qu'il écartait les jambes « comme s'il était gêné dans les reins ou les entournures ». Il trouva que le chapeau « troussé » et fort enfoncé sur la tête de l'Empereur était vieux et roussi.

Sur la ferme située au « Caillou » flotte le drapeau français. En wallon, on dit « Cayau » ou « Caillau ».

Les murs du jardin de cette habitation en forme de L sont faits avec de gros moellons.

Cette blanche demeure, située sur l'accotement oriental de la route de Genappe, à une lieue au N.O. de cette localité, avait de l'autre côté de la chaussée, le bois de Callois (Calhoit au xv^e siècle). La famille Bouquéau — qui fut aussi propriétaire de la Haie-Sainte — possédait cette « cense » depuis le début du xviii^e siècle. Les Bouquéau avaient de la famille en France.

M. Cousin est le descendant actuel des Bouquéau.

Lors de la bataille, le fermier se sauva à Plancenois, parce que les Brunswickois avaient tiré dans les fenêtres. Une servante de quinze ans (2) aida à servir le souper de l'Empereur dans la vaisselle de la ferme, la vaisselle d'argent au poinçon de l'orfèvre parisien Biennais n'étant pas arrivée.



La ferme du Caillou en 1816.

C'est par le jardin que Napoléon se sauva vers Charleroi et le fermier Bouquéau s'enfuit à nouveau, cette fois à Couture-St-Germain.

(2) Longtemps elle se souvint de l'Empereur comme d'un petit homme coiffé d'un petit chapeau noir.

La petite histoire rapporte que Napoléon fut gentil avec le fils du fermier et lui demanda s'il serait soldat plus tard. Mais celui-ci, après la défaite, voulut, sous l'anagramme de Couquébau, montrer par une lettre à la princesse d'Orange qu'il n'était pas pour l'ogre de Corse.

Pour le frontispice de la ferme, il y eut une inscription : « iCi DorMit Le TYran et UrbU Lent Corse », dont les lettres numériques additionnées font 1815.

On a reconnu à maintes reprises que des objets exposés au musée ne correspondaient pas à leur description ⁽³⁾.



Le squelette exposé a déjà changé plusieurs fois de nationalité ou de régiment. En premier lieu, ce fut un grenadier du dernier carré... Des visiteurs ont demandé si c'était le squelette de Napoléon...

Les boutons de son uniforme ont quitté « le Caillou » ; le squelette est resté parce qu'il est trop encombrant... Je suis sûr que si la vitrine avait pu servir à autre chose, le squelette aurait rejoint l'ossuaire.

(3) Ceci est vrai pour beaucoup de musées.

L'ossuaire se trouve dans le jardin avec l'épithète « Pro Imperatore Saepè Pro Patria Semper », bien qu'il soit destiné à abriter tous les ossements recueillis sur le champ de bataille. Son inauguration eut lieu en 1912, avec un grand concours de foule : Mme Mouret récita des vers. À cette époque, on découvrait peut-être un squelette ou deux tous les trois ans.

En 1911, quatre-vingt-seizième anniversaire de la bataille de Waterloo, Hector Fleischmann, directeur-fondateur de la « Revue des Curiosités révolutionnaires » entra en conflit avec le président du Comité du Centenaire, qui était général de la Garde civique et qui avait l'appui du Ministre de la Guerre ; il le surnomma « amiral suisse » et ils se traitèrent mutuellement de Prussiens.

Le Comité du Centenaire voulait élever, en 1915..., un ossuaire colossal pour les vainqueurs et les vaincus, sous le signe de la réconciliation des peuples et la haine de la guerre... En 1912, on voulait cet ossuaire symbolique ; ce qui laissait les os des morts en paix... La loi de 1914 s'opposait à toute violation de la plaine et pourtant pour que le monument que l'on ne voulait pas trop funèbre eut quelque signification il ne devait pas être trop éloigné. Faute d'ossements, un journaliste avait proposé de mettre sur le futur monument colossal : « A louer ».

L'historien-écrivain Hector Fleischmann, né à Saint-Nicolas en 1882 de père français et de mère belge, s'intéressa beaucoup à l'histoire de la Révolution française et de l'Empire ; il avait donné à son fils le prénom de Maximilien, en souvenir de Robespierre, dont il était un admirateur passionné. Jovial et de stature herculéenne, il avait fondé, en 1912, la Société des Amis de Waterloo, dont il fut président. On lui doit l'ossuaire du Caillou.

Il publia pour sa société « Le quartier général de Napoléon à Waterloo » (Paris, 1912), rendant un hommage respectueux et affectueux à Mme la Comtesse de Villegas en souvenir des heures du Caillou.

Il fut enterré à Montparnasse en 1914.

Sur le terrain de la ferme du Caillou, au tournant de la route, vers Lillois, se trouvait la chapelle du Caillou que l'on voit ici avant sa démolition (voir p. 258 et 276).

Elle avait résisté à la bataille. Le niveau du chemin a changé et après l'avoir laissé tomber en ruines, on a reconstruit une tout autre chapelle. La croix en fer a été placée sur l'ossuaire du

Caillou. On dit encore que les gens interprètent P.P.N. pour « Priez pour Napoléon », alors que cette inscription n'existe pas mais bien la date de 1759.

A côté du musée, se trouve actuellement une taverne-restaurant « L'Auberge du Caillou ». Parmi les spécialités, j'ai noté « les fameux rognons de mouton flambés », ce qui rappelle que le cuisinier Chandelier devait préparer du mouton bien cuit pour le « petit Tondou » le soir du 18.

L'ancien puits de la ferme est profond de 32 m. On lui a ajouté une pompe. Il servit de cachette aux habitants qui y déposèrent des objets précieux avant la bataille et il y a de l'oxygène jusqu'au fond. On n'entend plus le bruit du tambour au fond du puits parce que la source est détournée par l'Intercommunale des eaux...

Le service Welfare de l'armée a voulu capter les bruits de légende avec un micro : on entendait vaguement des bruits mais on se rendit compte que c'était l'intense trafic sur la route Charleroi-Anvers qui résonnait dans le puits... et non l'eau glacée.

D'après quelques historiens, le propriétaire du « Vieux Manant », à côté du Caillou, pourrait prétendre que c'est dans sa maison que Napoléon a passé la nuit.

Après 1816, le Caillou devint un estaminet. La Chambre à coucher de l'Empereur servit de salle de bal. Puis, la maison devint celle d'un garde-chasse. Le Caillou, sous-loué, servit quelque temps de relais aux diligences. Et en 1862, elle devint la maison de campagne d'un architecte provincial, M. Coulon, qui racheta en 1871, ce qui restait à la famille Boucqueau des meubles du dernier quartier général de Napoléon qu'elle gardait précieusement. Ces meubles furent vendus à Nivelles et bien décrits dans les actes.

Sur un vieux tapis de Boucqueau fut servi, à Nivelles, un vin d'honneur à S. A. R. le Comte de Flandre.

En 1905, la ferme passa à la comtesse Éléonore de Villegas de



La chapelle du Caillou avant sa démolition.



Quelques signatures dans les livres d'or du Caillou.

Pellenberg * et devint le musée Lucien Landy. Les Allemands préservèrent le musée. Le 21 août 1914, il fut sur le point d'être

* Lucien Landy épouse Éléonore Liefmans veuve de Monsieur Charles de Villegas qui n'était ni comte ni porteur du nom de Villegas de Pellenberg. Madame Landy n'avait donc pas le titre nobiliaire avancé par certains auteurs.

pillé, mais un officier allemand en chassa ses soldats à coups de cravache.

En 1940, on cacha des armes sous le plancher et il devint dangereux de bêcher dans le jardin, parce qu'on y enterra des caisses de munitions.

Après 1815, registres et livres d'or servirent à des renvois d'injures entre Français et Anglais. Puis vint l'apaisement, à la suite d'une note anglaise disant que « tous les combattants furent braves ».

Quantité d'hommes célèbres visitèrent le « Caillon » : Baudelaire, Byron, Victor Hugo, les plus grands généraux, des chefs d'État, le Rus Tseferi, Léopold II (vers 1900) et une quantité considérable de visiteurs.

Jean-Dominique Larrey naquit en 1766. On le connaît sous le prénom de Dominique. Quand Larrey apprit que le vieux Percy (1754-1825) était nommé chirurgien en chef de la Grande Armée, il fut profondément déçu et voulut même quitter le service. Napoléon lui fit savoir qu'il était indispensable et le 10 juin, il partait pour Waterloo comme chirurgien en chef de la garde impériale. Napoléon le considéra comme l'homme le plus vertueux qu'il avait connu. Larrey lui ressemblait étrangement. Son ambulance fut au Caillon, mais, comme d'habitude, il fut partout sur le champ de bataille. On raconte qu'en l'apercevant, Wellington souleva son chapeau et ordonna de ne pas tirer de son côté. Les Prussiens brûlèrent l'ambulance du Caillon où il y avait encore des blessés français. Larrey, qui battait en retraite, échappa à la mort et au peloton d'exécution prussien.

En 1830, il fut partisan de la révolution. Il était chirurgien en chef de la garde royale à Paris, dont l'hôpital était au Gros-Caillon, d'où la confusion entre Caillon et Gros-Caillon.

Parmi les souvenirs de Larrey, on connaît un très beau sabre avec l'inscription : Larrey, chirurgien en chef, Armée du Nord, 1794, Souvenir de Rivarol.

Au Caillon, on voyait un petit cadre contenant deux rubans et deux grenades brodées et dorées provenant de l'uniforme de Larrey à Waterloo (de la collection de la famille Larrey), donnés au musée par M. Émile Brouwet, Bruxelles.

En 1840, Larrey suivit les cendres de l'Empereur. Il mourut en 1843.



Lucien Laudy, publiciste, homme de lettres, est né à Paris, de parents hollandais, le 5 mai 1885.

Soldat hollandais, il opta pour la Belgique.

Ce journaliste est décédé au Caillon à Vieux Genappe, le 20 octobre 1949.

Il écrivit dans toutes sortes de journaux et de revues notamment pour *La Gazette*. En 1921, il édita un livre *Les lendemains de Waterloo*. On l'a surnommé l'impressario de Waterloo.

Grand spécialiste, il avait créé un musée comprenant quatre parties : 1815, 1870, 1914-18 et une quatrième partie, celle des objets se rapportant à des périodes intermédiaires.

Cette collection, dont je vais vous entretenir, fut commencée en décembre 1905. Elle se composait d'objets recueillis un peu partout (4).

Le musée Laudy comportait des dessins, gravures, peintures, des papiers de toute sorte, une magnifique bibliothèque.

Il y avait l'affiche originale du cinquième bulletin, à la date du 19 juin 1815, à 3 heures du matin, annonçant la victoire de Waterloo (don de M. L. M., de Paris) ; une vue à vol d'oiseau de la ferme du Caillon et de ses dépendances au moment de la bataille de Waterloo (bien qu'à l'époque, il n'y eut pas de survol) ; des pièces de monnaie d'or et d'argent : trois pièces d'or de 40 F, une pièce de 20 F, « Louis XVIII »-1815 ; sept pièces de 5 F, trois de 2 F, trois de 1 F, quatre de 50 centimes, deux pièces de 10 centimes et quatre de 5 centimes ; deux pièces en argent de 5 F de Napoléon I^{er} au millésime de 1815.

(4) Toute la région du champ de bataille avait été explorée maison par maison. Il y avait des objets de partout, de Belgique et de l'étranger. A la mort de Laudy, on chargea cinq camions.

Actuellement, la Société Belge d'Études napoléoniennes (1950), dont l'âme est Théo Fleischman de l'Académie Napoléon, entretient le musée du Caillou. Elle a été fondée dans le but principal de sauver définitivement la ferme historique du Caillou.

Le conservateur en titre du musée s'appelle Henri Dejardin. La Société Belge d'études Napoléoniennes va fêter son 10^e anniversaire.

Une médaille de cette société par la comtesse Anne de Liedekerke représente Napoléon vainqueur (Lauriers) et vaincu (les yeux fermés) et le Caillou. Une édition de cette société nous a donné *L'Histoire de la Ferme du Caillou* par Théo Fleischman qui est l'auteur de « un curieux Récit de Waterloo » et du jeu radiophonique « Waterloo ».



Dessin de Lawson-Wood.

Les collections du Caillou m'ont appris que :

Le 14 avril 1793, 4 000 Anglais arrivèrent à Gand, sous le commandement du duc d'York (*sic*) en uniforme rouge et blanc, et les chasseurs en bleu et rouge. Pour la revue, ils se rangèrent sur deux rangs.

A Gand, le 9 Vendémiaire, 4^e année républicaine, l'agent national de la Commune arrêta la circulation d'un édit incendiaire du soi-disant Louis XVIII.

En 1814, le Colonel Comte de Bygaloff, propriétaire du 1^{er} Régiment des Cosaques du Don⁽⁵⁾, avait un commandement à Gand.

Fuyant la Révolution française, Louis XVIII arriva en Belgique avec un faux passeport anglais. Fuyant Napoléon, il tint sa cour à Gand où il s'efforça de se faire saluer par Wellington. Les Gandois disaient « Louis die zweet ». Ses partisans chantaient : « Rendez-nous notre père de Gand ».

Mal informé au moment de la bataille de Waterloo, l'intelligent Bourbon et son entourage eurent une sainte frousse.

On entendit à Gand le bruit du canon⁽⁶⁾.

Un violent pamphlet *Louis XVIII, assassin et fléau de la France*, édité à Paris à l'imprimerie de la Vérité (1816), proclame que Louis le Désiré dut rentrer d'urgence à Paris pour assurer son trône et qu'il passa alors près des plaines de Mont-St-Jean⁽⁷⁾ et prit la route de Paris qui offrait partout des dévastations.

Pour ses fidèles, il créa l'Ordre et la Médaille de la Fidélité. Il salua la victoire de Waterloo et son dernier journal de Gand, du 21 juin, parle de la victoire des Alliés à Waterloo.

Pour remercier Wellington, il lui conféra l'Ordre du Saint-Esprit avec beaucoup de brillants. On le surnomma « le tas », « le cochon », etc...

Au Musée du Caillou, il y avait des objets se rapportant à Louis XVIII :

un sabre et giberne d'officier des gardes du Roi, des objets provenant de Gand,

un shako d'officier de gendarmerie royale de Louis XVIII (plaque aux fleurs de lys, première restauration), etc...

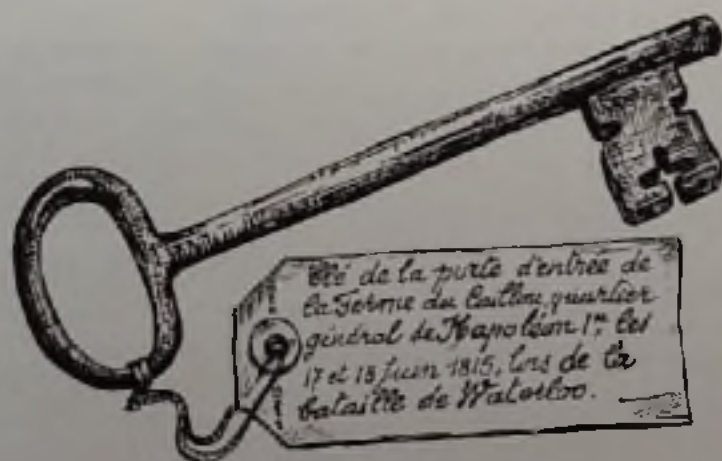
(5) Léopold I^{er}, prince de Saxe-Cobourg, commanda un régiment russe : il entra à Paris, en 1814, en lieutenant général. Napoléon raconta à Sainte-Hélène que le Prince Léopold de Cobourg l'avait sollicité pour devenir son aide de camp.

(6) On dit qu'en Suisse, on a vu la bataille dans le ciel...

(7) Par Grammont, Enghien, Solignies, Mons...

1815

Laudy étudia particulièrement les uniformes. Il avait des coiffures militaires provenant de Waterloo : ainsi un shako de grenadier prussien, plaque à l'aigle. On voyait également des objets provenant d'autres batailles de Napoléon : un bonnet de grenadier de la garde saxonne en ourson avec plaque et cordon ; des bouffardes, des débouche-pipes, une horloge à gaine provenant du hameau de la maison du Roy, qui se trouvait dans la maison Delaunoy, lors de la bataille ; des habits d'infanterie anglaise, écossaise et westphalienne ; des armes à feu et des



Hélas ! régulièrement, les clés des portes du Musée ont été enlevées par les visiteurs à titre de souvenir...

armes blanches et des fusils de toutes les armées ; un sabre d'officier de cavalerie légère française, modèle à la Montmorency avec poignée cuivre provenant du champ de bataille des Quatre-Bras et qui servit à M. Jottrand venu à Bruxelles en septembre 1830 avec les volontaires de Genappe (don de M. A. Jottrand, Genappe) ; des bayonnettes, des gibernes, des banderolles de gibernes, une bombe non éclatée (Plancenoit), des boulets de canon de divers calibres, des fragments du balustre du jardin de la Ferme d'Hougoumont, des haguettes de mousquetons, des haguettes de fusils, des haguettes encore munies de leurs tire-balles, des fourreaux et sabres, fers de lances, des lames de sabres-briquets, des fers à cheval, des balles de fusils, des bis-

cayens, des pierres à fusil, des pièces de monnaie des militaires de 1815, un étui d'ébène, 5 aiguilles, un dé à coudre, 6 boutons prussiens en étain, 1 lacet de cuir, 1 balle aplatie, trouvés en 1912 sur un squelette à Plancenoit ; des boutons d'uniformes, d'autres boutons d'uniformes révolutionnaires, provenant vraisemblable-

Le Sous-Intendant

De l'Arrondissement de Nivelles

Cher Monsieur de Mairie

On nous dit que vous ne
vous inquiétez d'envoyer
de champs du monde pour
relancer des choses qui sont
encore sur le champ de
bataille sans savoir et de
les remettre du moins à
couvert et leur donner une
petite soulagement sans les
laisser plus longtemps exposés
aux injures du temps

A. Dubain

Document sur la bataille de Waterloo.

ment de la bataille livrée à Plancenoit le 6 juillet 1794 ; une pipe ayant appartenu à un officier anglais qui eut les deux jambes coupées par un boulet de canon, fut soigné à Feluy, par le docteur Mareq de Bonne-Espérance et mourut après avoir donné sa pipe au docteur. Cette pièce a figuré dans la

collection Cotton, don de M^{me} Browne, de Braine-l'Alleud ; une plaque de coiffure française dont les fleurs de lys ont été limées, une casserole en cuivre provenant des cuisines de Napoléon, qui fut prise à Genappe, le soir du 18 juin 1815 ; une vitrine contenant un squelette complet d'un hussard français, découvert par M. Siméon Castiaux, de Plancenoit, le 18 mai 1915, près de la Ferme de la Belle-Alliance ; 27 boutons d'uniformes, des dé-

*D'après l'ordre de M^{re} le Sous-intendant j'invite
Monsieur Brunard d'envoyer à la vue de cette
chez moi, Deux hommes munis de p hayre une pelle
à l'effet de se transporter avec d'autres qui s'y
trouveront pour nettoyer le restant des fossés qui se
trouvent encore sur la route de Mousant.*
Mousant le 22 juin 1815
Chapourain

Document sur la bataille de Waterloo.

bris divers, des morceaux d'étoffe, une partie de la semelle de la hotte et du cuir provenant d'une giberne — la blessure que l'on voit au crâne provient du soc de la charrue — des tournevis pour fusil, des cantines, des lunettes d'approche, un carnet d'infanterie prussienne, huit fers à cheval trouvés en 1890 lors de la construction de la Gendarmerie de Genappe ; un petit cadre renfermant un aigle brodé provenant d'un revers d'habit d'officier de la vieille garde ; une caissette contenant le squelette d'un tirailleur de la jeune garde découvert en 1834 près du monument prussien ; un aigle (8) de drapeau français du 8^e Dragons ; les

(8) Un aigle du Musée du Caillon qui devint ensuite la propriété d'un plus grand musée, était un faux fabriqué près de la Porte de Hal, à Bruxelles.

aigles étaient sculptées par Chaudet, coulées et dorées par Thomire ; une plaque de coiffure brunswickoise portant l'inscription « Honi (sic) soit qui mal y pense » ; un sabre d'abordage français qui ne provient pas de Waterloo bien que Napoléon eût des marins avec lui pour franchir les cours d'eau (Sambre, etc...) ; des hausse-cols.

Un reliquaire contenant des ossements et des débris divers de la bataille de Waterloo.

En creusant les fondations de l'hôtel du Musée, on trouva deux squelettes de soldats anglais, la semelle d'un soulier, un fer à cheval, des boutons du 30^e régiment, une petite plaque de shako anglais GR, un tournevis, la tête d'une baguette de fusil et plusieurs halles. L'un des crânes est percé de part en part par un projectile. On a ajouté de l'étoffe et des boutons du 40^e régiment, trouvés près de la ferme de Mont-St-Jean en 1862.



Médaille décernée par les Hollandais à ceux qui avaient combattu Napoléon en 1813 (au revers) et en 1815 (à l'avant).

Cette médaille était la riposte à la décoration dite « de Sainte-Hélène » répandue par Napoléon III en 1857.

Le crâne d'un soldat anglais découvert sur le lieu de la dernière charge ainsi qu'une partie de cheveux, un débris de coiffure d'artillerie anglaise avec visière et jugulaires, des morceaux d'étoffe de tunique avec boutons, bride et boucle en fer.

On y a joint le crâne d'un soldat français déterré à la Belle-Alliance en 1879. Trois coups de sabre sont visibles sur le crâne ;

des morceaux de tunique du 28^e régiment de ligne, bout de sabre-briquet en cuivre, pièce à l'effigie de Napoléon.

Un tibia avec une balle dans le genou a été trouvé par Pierre Raimbaux, de Braine-l'Alleud, près de la ferme de la Pape-lotte.

Os de hanche avec balle, crâne de soldat anglais trouvé à Genappe, boutons de 89^e de ligne français.

Le reliquaire a figuré dans la collection Cotton, au Lion de Waterloo.

Divers

En 1921, le Musée du Caillou a acquis un couperet de guillotine. Il y avait un boulet avec chaîne et manille pour forçat et des objets provenant de la vieille prison de Gand ; un corselet de punition avec le carcan et les menottes, un sceau rectangulaire en cuivre, exécution capitale, guillotine, etc... (Rép. Franç. Justice, Exic - Capi 1793) ; une pique révolutionnaire : le fer seul est d'époque ; des sceaux : notamment celui de forme ovale des « Subsistances Militaires ». Il y avait aussi : des objets se rapportant à l'armée américaine, notamment un sabre d'officier U.S.A. ; une bombe du siège d'Anvers (1832), un fusil hongrois, une carabine à piston des douaniers belges, un poignard franc-maçonique, une épée de docteur de la garde civique (Léopold II), un couteau-sabre pliant de l'époque de la Révolution brabançonne, une plaque de coiffure espagnole, plusieurs paires de pistolets de duels, un sabre d'officier monté de l'armée des Indes Néerlandaises, un sabre d'abordage suédois, un choix de décorations de tous ordres et de tous pays, un ordre bulgare et une médaille de Chine etc.

1870

La collection de Sedan était la collection Francau de Mons qui passa ensuite à Helin (Mons), puis à Labbe et fut acquise en 1935.

Les autres objets provenaient de la collection du colonel Miller, de Gand, et de M^{me} Browne, de Braine-l'Alleud, dont le père, M. Georges Veraleweck, visita le champ de bataille de Sedan, pour sa collection.

Enfin, il y eut d'autres donateurs pour cette collection qui nous rappelle Napoléon III.

A Sedan, en 1870, M. A. D., de l'Ambulance belge, recueillit des curiosités : quatre morceaux de branches trouvés dans les mains du curé de Bazeilles, qui a été fusillé ; une balle de plomb percée, une montre en argent marquant les secondes, un casque prussien à boule martelé de coups de sabre, une pierre du Sahara, amulette portée par les Turcos, une chaîne avec menottes pour prisonnier, un sac de voyage en tapisserie à la main du prince de Berghes blessé à Sedan et mort à Bruxelles à 24 ans, un lit en peau d'ours appartenant au comte de Saint Marc, une petite gamelle avec cuiller trouvée remplie de pommes de terre, une main dans un bocal, un encrier dont se sont servis des généraux parmi lesquels Pellé et Ducrot, un casque de pompier, des chapelets, des scapulaires, un omnibus complet et neuf, qui a servi à transporter les médecins et les blessés ; une enseigne Bourgery, marchand de fléaux ; un nécessaire de table, en argent et en fer du Roi de Prusse ou de sa suite, un morceau de cloche, une clef de sacristie, une clef de l'église de Bazeilles, un morceau de colonne, un morceau de bénitier ; deux morceaux de bouteilles, six épingles trouvées sur le corps d'une cantinière, cent sept verres à champagne de la Maison de l'Empereur, deux pots à moutarde de la Maison de l'Empereur, un tube en verre avec de la paille de la chaise sur laquelle s'est assis Napoléon III, un foulard d'une vivandière devenue folle, des bâtons de tente, une rosette d'un fauteuil où Napoléon III s'est assis pour signer la capitulation. Ce fauteuil faisait partie de meubles envoyés à Berlin. On fait remarquer qu'un autre Belge a pu se procurer une partie de l'étoffe du fauteuil ; un moulin à café pour soldats, un fusil à baguette à 2 coups, calibre 16, ayant appartenu à Napoléon III ; un fusil à baguette à 1 coup, ayant appartenu à l'Impératrice ; des lettres de soldats, une médaille prussienne de 1813, une grosse caisse de l'Harmonie de Bazeilles, etc...

1914-1918

Sur d'anciennes fondations, dont une cave murée à explorer, Lucien Laudy construisit, après 1920, une annexe pour les objets provenant de la guerre 1914-18.

Ces objets provenaient des champs de bataille de Belgique, de France et d'ailleurs. Il y avait une collection importante de casques, notamment celle du major Geissler ; une mitre d'officier du 1^{er} Régiment de la Garde à pied (Prusse), coiffure de

parade portée de 1894 à 1914 ; une plaque en argent portant la devise « Semper Talis », un casque d'officier de la Feld-Artillerie bavaroise ayant appartenu au major Ritter von Deng et provenant du Musée de Munich ; une mitre de grenadier de la Garde prussienne avec comme devise « Pro Gloria et Patria » du régiment Grenadier Kronprinz (1^{er} Prusse orientale) n° 1 ; un casque de grenadier prussien avec la banderole 1655, un casque prussien de théâtre, un bonnet (colback) de hussard prussien portant la devise : « Mit Gott für König und Vaterland ».

Avant 1814, suivant les circonstances, il y eut des Allemands qui combattirent dans les armées anglaises et françaises.

En 1815, l'Allemagne n'était pas unifiée.

L'Électorat de Hanovre fut, jusqu'en 1803, patrimoine de la famille régnante d'Angleterre.

Après 1866, les régiments hanovriens devinrent prussiens.

Après la création de l'Empire allemand, en 1871, on a donné à certains régiments, surtout aux Hanovriens, Brunswickois et Nassoviens, la reconnaissance des faits d'armes des anciens de Waterloo.

Le roi d'Angleterre, qui était fou en 1815, était de famille allemande brunswickoise devenue la Maison de Hanovre.

En 1914, des unités de l'armée allemande portaient sur leur casque, l'inscription « Waterloo » et d'autres encore.

Ex. : un colback de sous-officier des hussards hanovriens du 15^e régiment portait la devise « Peninsula-Waterloo - El Bodon-Barossa » du régiment « Reine Wilhelmine des Pays-Bas ».

Rég. Fusiliers	73 (Hanovrien)	Peninsula-Waterloo, avec un ruban de manche Gibraltar ;
« Infanterie	74	Waterloo
«	77	Waterloo
«	78 (Brunswickois)	Waterloo
«	87 (Nassovien)	Belle-Alliance (°)
«	88	MESA DE LUON-LA Belle Alliance-Medellin
«	161 (Hanovrien)	Waterloo
«	165	Waterloo
Batt. Chasseurs	10	Peninsula-Waterloo-VENTA DEL Pozo - ruban de manche Gibraltar.

(°) Deux régiments d'infanterie de Nassau participèrent à la bataille de Waterloo.

Rég. Dragons	9	«	Peninsula-Waterloo-Gührde
«	16	«	Waterloo
« Hussards	15	«	Peninsula-Waterloo-El. Bodon-Barossa.
«	17 (Brunswickois)	«	Peninsula-Stellie-Waterloo-Mars-la-Tour.
« Uhlans	13 (Hanovrien)	«	Peninsula-Waterloo-Garcia Hernandez
«	14	«	Peninsula-Waterloo-Garcia Hernandez.
Rég. Artillerie de campagne (à pied)	10 (Hanovrien)	«	Peninsula-Waterloo-Gührde
«	« (à pied)	«	«
«	46 (Hanovrien)	«	«
Les Batteries 1., 4., 5., 6.,			Peninsula-Waterloo-Gührde
Batt. Pienniers	10 (Hanovrien)		Peninsula-Waterloo

Des coiffures d'ersatz.

Un casque de tranchée ayant appartenu au général allemand von Hassewitz qui l'abandonna à Plancenoit en novembre 1918 (don de M. Pirsin, instituteur, chez qui logea le général) ;

une série de casquettes militaires ;

une série de bonnets de police ;

un casque d'officier de chevalier garde russe abandonné à Spa en 1918 ;

une grande série de coiffures militaires alliées.

Parmi les armes blanches : bayonnettes, sabres, épées, lances, couteaux de tranchée, etc...

Un sabre-bayonnette (modèle 1888) ayant appartenu au soldat allemand Mahr, assassiné au moulin de la Vireré, sous Maransart, en 1918 ;

un sabre de cérémonie ayant appartenu au major A. W. auditeur à la Cour Militaire de Bruxelles ;

une collection de pattes d'épaules et de dragonnes.

Parmi les objets divers, une mine sous-marine anglaise, des plastrons et des cuirasses de tranchées, des torpilles, croix de bois provenant des cimetières, des masques à gaz, des chaussons de feutre à semelle de bois pour les tranchées, des flotteurs en verre pour filet métallique sous-marin ; havre-sac du génie belge, grande pelle allemande, une scie portative allemande, des gourdes, des gamelles, des hachettes, des trompes d'auto, des instruments

à musique militaires, des affiches collées par les Allemands, un avis de von Bissing, daté de 1915, interdisant de jouer la Marseillaise, le portrait du maréchal Foch, cartouchière en papier (ersatz), des lincoils allemands en papier — avec une grande croix noire —, des ficelles en papier, des insignes de régiment, des lanternes, des seaux en toile, etc..., des grenades, du matériel d'aviation et des « Soldbuch » allemands abandonnés à Plancenoit en 1815. Un coupe-coupe de Sénégalais taché de sang (bataille d'Audenarde, 9-11-1918) ayant appartenu à Balako, tirailleur.

Une sonde de douane ayant servi aux Allemands à Waterloo en 1918.

Un rouet ayant servi à filer de la laine.

Le compas-boussole du capitaine-aviateur Guynemer, héros de la guerre 1914-18, descendu près d'Ypres le 11 septembre 1917 par le capitaine allemand Wissemann, fut trouvé parmi les débris de l'appareil ; il a figuré avec la Vickers de Guynemer comme trophée dans un mess d'officiers allemands à Bruges où ces deux pièces furent trouvées après le départ hâtif des Allemands. La Vickers alla au musée de Zeebrugge. La boussole entra dans la collection Wittouckx, puis dans celle de M. Taumo de Knocke qui en fit don en 1935 au musée du Caillou. Cette boussole se trouve dans un musée de la guerre, à Mons.

Un fusil Lebel capturé par les Allemands et transformé pour y adapter une bayonnette. L'aigle allemand a été frappé dans la crosse.

Des ceinturons en quantité, des décorations, des tuniques.

Des chargeurs de fusil furent supprimés pour la guerre de 40. En vertu de la loi belge de 1933 sur les armes à feu, quantité d'armes à feu ont été soit meulées, soit dérayées ou rendues inutilisables.

Parler du Caillou c'est rappeler :

Le capitaine Coignet — qui, dans ses souvenirs, a bien rendu l'ambiance — était le vaguemestre de l'Empereur et s'occupait des équipages ; il devint un personnage légendaire.

Le Versaillais Louis-Etienne Saint-Denis, dit « le Mameluk Ali »⁽¹⁰⁾ mourut à Sens, laissant sa collection à la Ville.

(10) Une bataille, disant Napoléon, c'est une pièce de théâtre.

Le brave Douring, Hollandais, qui commandait le premier bataillon du 1^{er} Régiment des Chasseurs à pied de la garde impériale, dépendait de la brigade du comte Morand, dont le premier Régiment était sous les ordres du général Cambroune.

Le page Guin, âgé de 17 ans, fils du général Guin, qui mourut en 1812, devint général sous le Second Empire. Au « Caillou », il s'occupa avec des valets des chevaux de Napoléon.

Tous les grands hommes qui entouraient Napoléon au « Caillou » figurent sur un mémorial. Pas un d'entre eux n'est mort à Waterloo... Les Français en fusillèrent par après ; Rogiat, l'opportuniste, raconta des histoires ; d'autres partirent pour Sainte-Hélène.



Parler du Caillou, c'est disputer de l'uniforme de l'Empereur. Il existe beaucoup trop de chapeaux de Napoléon. On en compte 2.500.

LE CHAPEAU.

A Bruxelles, chez Rampont, il y a un chapeau dit de Napoléon qui est bien imité.

Napoléon en a eu de plusieurs grandeurs et les portait toujours en bataille, c'est-à-dire le visage à découvert.

Le chapeau de Waterloo fut donné à Blücher. Rentrant à Paris, Napoléon en donna un autre à réparer à son fournisseur, Poupard & Cie. Le général Duchesne, qui fut commandant en chef de Madagascar, épousa une petite-nièce du chapelier et reçut le chapeau qu'il légua à sa mort, en 1918, au musée de Sens, sa ville natale.

Le prince Victor-Napoléon, dans son très important et riche musée, avenue Louise, à Bruxelles, avait un chapeau de Napoléon, la lorgnette de Waterloo et la fameuse redingote grise.

La valeur actuelle d'un mouchoir de Napoléon, avec certificat, est de 10.000 F. Pour quelques cheveux, une mèche de l'Empereur, en 1947, on a payé 17.000 F.

Le prince Demidoff donna au peintre Raffet la ceinture que Napoléon portait à Waterloo. La pièce fut acquise par M. Poilpot et Mme Poilpot l'offrit au général Galléni, Gouverneur de Paris, qui la fit remettre au Musée de l'Armée, aux Invalides.

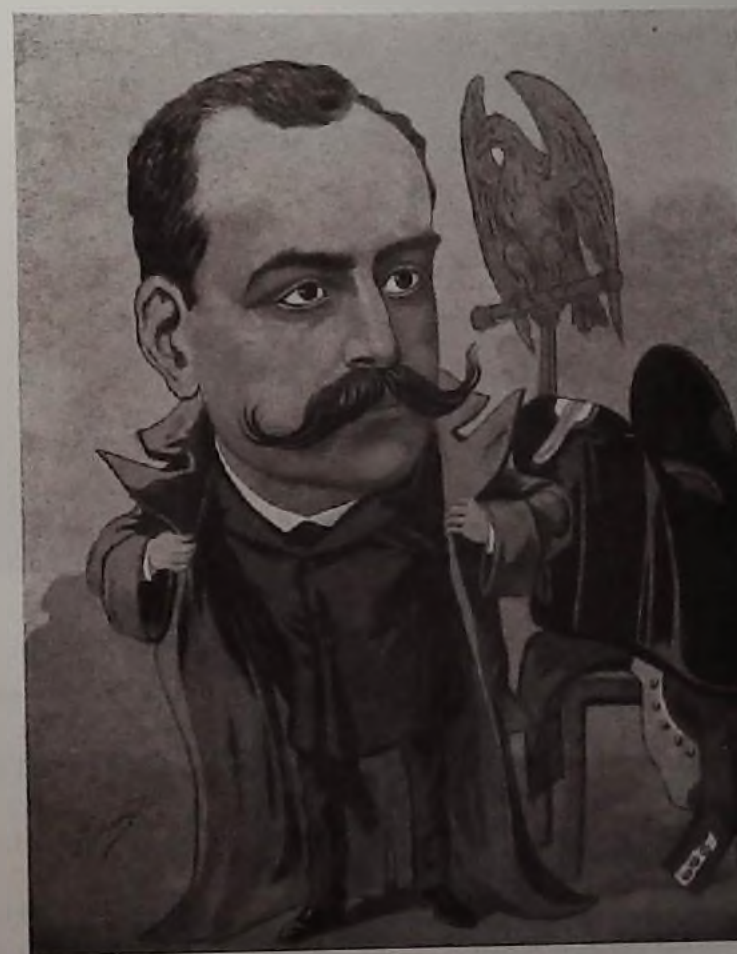
A propos de la fameuse redingote grise, qui fait toujours songer à l'Empereur, on prétend que c'était un pardessus, mais comme ce terme n'existait pas à l'époque, parlons aussi d'un... surtout gris et non d'un caban (marine), d'une capote (plus ample) ou d'un manteau (plus vague).

Napoléon avait des revers... à son habit (non un frac), un gilet à longues manches, donc une veste. Une boucle en or fermait son col derrière.

Un collectionneur belge possédait les bas de soie de Napoléon.

A Berlin, on exposait les décorations de l'Empereur et son épée, dont la poignée est en or ciselé. Ces objets furent cachés en 1918. Finalement, l'épée a été rachetée et se trouve parmi d'autres précieux souvenirs à Paris, aux Invalides.

Les gants que portait Napoléon, à Waterloo, sont conservés à Milan.



Le prince Victor-Napoléon.

Une grande quantité de légions d'honneur fut ramassée sur le champ de bataille. Napoléon avait le premier exemplaire octroyé de cette distinction égalitaire et démocratique, et il portait sur son uniforme, la plaque de Grand-Aigle de la Légion d'Honneur (donnée ensuite au général Gourgaud).

La légion d'honneur est une étoile et non une croix.

Ceux qui la reçoivent de nos jours sont, en général, de grands admirateurs de Napoléon.

On représente souvent Bonaparte à la bataille de Waterloo avec un uniforme qu'il ne portait pas, par exemple celui des grenadiers de la garde. Il était vêtu de l'habit des chasseurs à cheval de la garde (petite tenue). On raconte aussi... qu'en at-



tendant que son logement fût prêt, il s'étendit sur de la paille, près d'un feu de bivouac.

Le lit de Napoléon et la couleur des tentures ont fait l'objet de toute une étude.

Napoléon a eu une cinquantaine de lits de campagne plus ceux de luxe de Fontainebleau et d'ailleurs.

Au musée de la Porte de Hal, il y avait — il n'y a pas si longtemps — un lit de camp de Napoléon qui appartenait au prince Napoléon.

Augustin Filon écrivit un article sur la question du lit de Napoléon.

En 1937, la trousse de toilette en acajou a fait l'objet d'un procès devant le tribunal de Lille.

Une expression « Voir Napoléon au fond de sa tasse », qui veut dire que le café est bu ou qu'il est trop clair, rappelle toute la vaisselle qui a été faite représentant Napoléon. Sa tasse a été vendue 125.000 F vers 1910.

On rencontre souvent dans les collections des parties du matériel de campagne de l'Empereur, parfois des pièces en vermeil.

A l'âge de 93 ans, un petit-neveu d'un capitaine du Premier Empire est mort à Bruxelles. Dans sa succession, on a découvert : des pièces de vaisselle de campagne impériale, des objets person-

LE FOLKLORE BRABANÇON

nels de Napoléon, des lettres des derniers épisodes des Cent Jours, des parties de la voiture impériale, notamment deux torchères de ce véhicule, des lorgnettes dont Napoléon se servit à Waterloo, la bougie à demi-consommée qui éclaira sa table de travail au Caillou.

En 1921, on vendit les clés du carrosse impérial sauvées par le piqueur Thomas-Achille Archambault, qui avait aussi les compresses que l'on avait mises sur le front de l'Empereur à Sainte-Hélène, ou il l'avait suivi, et bien d'autres objets.

Près de Namur, un petit musée est fier du vase de nuit de Napoléon, dans un écrin.



Louis de Cuny, belge de naissance, avait comme souvenir de Napoléon, sa règle et son compas, qui passèrent par M. de

Rothschild, le grand-duc de Russie, pour finir dans la collection de la Malmaison.

Il y a eu d'homériques discussions sur le masque authentique de Napoléon. **Que de problèmes se sont débattus au Musée du Caillou !**

Tel costume était-il d'époque ? Tel objet était-il authentique ? Le conservateur entretenait une correspondance des plus intéressantes qui nous fait mieux connaître les grands spécialistes de Waterloo.

Napoléon employa une centaine de chevaux pendant son règne. Une dizaine d'entre eux étaient blancs. Il tomba souvent de cheval. Il se fâcha à Waterloo quand il faillit passer de l'autre côté du cheval alors qu'on l'aidait avec trop d'empressement.

Les chevaux de l'Empereur étaient particulièrement choisis et parfaitement dressés. Napoléon a souvent couvert de grandes distances rapidement, quittant un cheval épuisé pour en monter un autre.

A Waterloo, il avait « Désirée », sa fine et prompt jument blanche, dont parle Victor Hugo dans *Les Misérables*, mais il

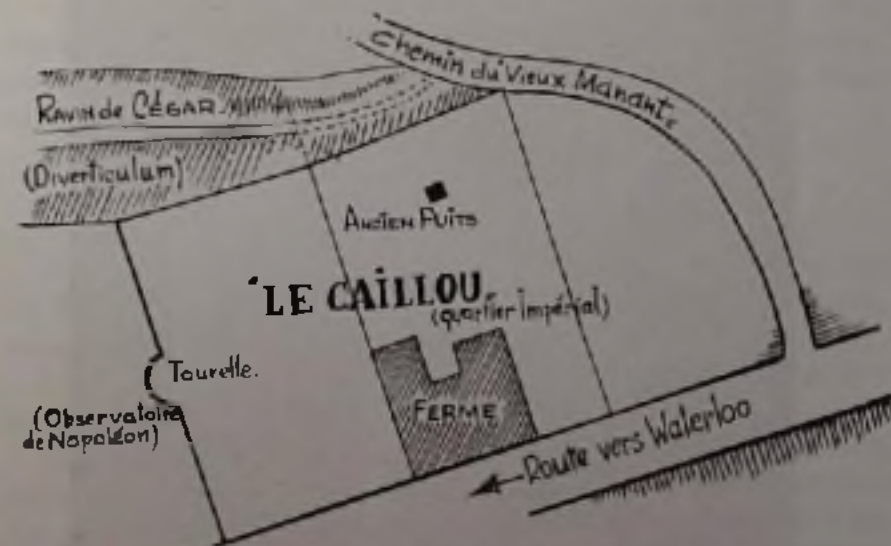


Au musée d'Ophéylissen, on montre un des vases de nuit de la fabrique Kéramis (Boch Frères) avec une scène de bataille et l'inscription « demi bataillon de gauche joue feu chargez Waterloo 1815, 6 heures du soir ».

avait encore cinq autres chevaux, de quoi contenter des musées de plusieurs pays.

En Angleterre, on a tendance à voir dans tous les chevaux, le cheval de Waterloo.

Napoléon, pour beaucoup d'auteurs, employa à la fin de la bataille, « Marengo », un petit cheval barbe, robe gris de fer, qui mourut à Londres, à 21 ans. Son squelette y est conservé. Un de ses sabots, converti en tabatière, se trouve dans le mess des officiers de la Garde Royale. On prétend que Napoléon a monté ce cheval à Marengo, Austerlitz, Iéna, Wagram, en Russie et à Waterloo. Ce cheval servit dans les fantastiques randonnées du Maître et fut souvent blessé.



(d'après le Cte Louis Cavens).

Pour les Français, le cheval de Waterloo est « Tauris », cheval persan, cadeau de l'Empereur Alexandre, gris blanc argenté. Le Musée d'Histoire Naturelle de Paris montre la peau de « Tauris » dont les naturalistes discutent la race, qui serait mongole, syrienne ou andalouse. Il passa la Bérésina sur « Tauris » et à Waterloo, il le quitta pour monter en voiture.

Le Louvre a retrouvé un cheval empaillé donné par les Anglais en 1868.

Pour les Allemands, le cheval de Waterloo, c'est la jument « Marie », qui avait été prise en Allemagne en 1813, que Blücher

rendit à son propriétaire allemand. Celui-ci en fit beaucoup de cas et en conserva le squelette.

On prétend aussi que Napoléon employa à Waterloo, « Wagram » un petit cheval arabe gris foncé.

Napoléon rentra à Paris à brides abattues, à cheval et surtout, en voiture.



Il est pour les yeux de l'esprit, d'étranges images :
un factionnaire de légende ouvre la grille à l'ombre immense
d'un pèlerin se hâtant vers des rendez-vous d'épopée...

La Société pour l'Encouragement des Études Napoléoniennes a exposé les pistolets que l'Empereur avait dans ses poches pendant la bataille de Waterloo.

Le sellier en chef s'appelait Vincent.

Le crucifix du Caillou est célèbre.

Le chocolat « L'Aiglon » nous donna une image fantaisiste : « De la ferme du Caillou, Napoléon suit les phases de la bataille ».

On raconte que la ferme historique flamba encore après 1815.

Le verger du Caillou n'a pas trop souffert de la bataille puisque dans l'acte de vente, on fait état du nombre et de la qualité des arbres et des fruits.

Le dernier quartier général de l'Empereur est un monument classé.

Au fond du verger, il y avait le ravin boisé, vestige d'une ancienne chaussée romaine. Ce qui fit faire une carte postale, en 1910, portant des vers du comte Louis Cavens, qui finissaient par :

« D'une part, ce ravin ; de l'autre, la maison ;

« Là-bas, Jules César ; ici, Napoléon ! »

Il y eut, plus loin, une ferme appelée Château du Caillou qui ne figure pas au plan Craan de 1816 et qu'il ne faut pas confondre avec le dernier quartier général de l'Empereur.

Le chauffage central a modernisé le Caillou, très froid et fort humide.

On racontait qu'un tambour enterré avec d'autres soldats battait assez souvent le rappel. Anciennement, dans la région, les gens étaient très superstitieux et très peureux. L'eau qui coulait dans la cave, le début des orages, les bruits à la carrière de Chantelet ou sur la route, le vent du sud-ouest qui y soufflait en tempête, faisaient voir le spectre des soldats aux gens de la ferme.

Pour intéresser le visiteur, on lui montre la cheminée dite de l'Abbaye de Villers. On voulait en découvrir une seconde, mais en grattant le mur, fort mince, on a passé au travers.

On parle des censières de l'Abbaye d'Aflighem et du trésor de Napoléon. Récemment, en le recherchant, un sourcier découvrit un morceau de tuyau de plomb.

Le musée était ouvert de huit heures du matin à la tombée du jour, moyennant un droit d'entrée dont le montant était laissé à la discrétion du visiteur.

La ferme, relativement importante, fut fondée le jour de la bataille : les greniers, les caves, les granges, les remises, tout servit.

Est-ce de cette maison que Napoléon avait rêvé en écrivant à l'école :

... Je voudrais une maison
Bien calme et tranquille

Et je vivrais seul, heureux,
Avec fleurs et pommes,
Ne demandant rien aux cieux
Que l'oubli des hommes.

(à suivre)
Jean COPIN.



REVUES BELGES

Nous avons reçu :

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE DE TOPONYMIE ET DIALECTOLOGIE.

Tome XXXIII — 1959.

LES CAHIERS DE JEAN TOUSSEUL.

N° 2 — avril-mai-juin 1960.

LE THYRSE.

Revue d'art et de Littérature.
N° 5, mai 1960 — N° 6 juin 1960

REVUE DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE.

N° 1 — 1960.

LES DIALECTES BELGO-ROMANS.

N° 3-4 — Juillet-Décembre 1959.

ANNALES DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DU CANTON DE SOIGNIES.

Tome XVIII — 1958.

L'INTERMÉDIAIRE DES GÉNÉALOGISTES.

N° 87 — 31 1960.

Notice historique et généalogique sur la famille de Bourgogne. — Rameau des Seigneurs d'Herbomez, issu des Seigneurs de Herlaer, par Lucien A. BOUILLY DE LESDAIN.

Histoire de la branche hatarde de la grande maison de ce nom.

Fers à relier armoiries identifiées, par Paul E. GLAESSENS.

Les Belges à l'étranger. — Emigrés originaires des anciens Pays-Bas.

Documents perdus, par Paul DE ZUTTEME. A propos d'archives ecclésiastiques disparues.

Un Roi d'armes... comme beaucoup d'autres, par L. A. BOUILLY DE LESDAIN.

Cronique de nos provinces. — Anvers — Les « Familles souches » de Westerhoek. — Brabant : Généalogies nivelloises. 11^e partie. La chapelle de St-Jean à Piétrain. — Flandre occidentale : Notes généalogiques sur la famille Gortchecke. — Hainaut : Restauration d'une pierre tombale armoriée à Montigny le Tilleul. — Liège : La pierre tombale de Jacques de Berlaymont et d'Anne de Viron à Hamal s/Ourthe. — Limburg : Testamenten en huwelijkscontracten uit St-Truiden. — Luxembourg. La famille de Prouvy.

LES AMIS DE LA FORÊT DE SOIGNES.

Numéro spécial. Mai 1960.

CHRONIQUE DES AMIS DU MUSÉE DE LA VIE WALLONNE.

N° 1 — avril 1960.

Acquisitions récentes. — Nos excursions. — Nos enquêtes.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE « LE VIEUX LIÈGE »

Tome V N° 128. — Janvier-Mars 1960.

Le Perron de Visé, par John KNAEPEN.

Introduction. — Ancienneté du perron visétois. — Emplacement du Perron avant 1310. — Emplacement après 1310. — Rue du Perron. — Aspect du Perron. — Le perron et le pouvoir princier. — Le perron et la Haute cour de Justice. — Le Pilori. — Les bourgmestres et le perron. — Dépendance du perron.

Jean Théodore Lacordaire. — Recteur de l'Université de Liège (1857-1861), par Guillaume DALLEMAGNE.

Notes sur la vie quotidienne à Arroy au XVI^e siècle, par Robert HANKART.

SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES NAPOLEONIENNES — BULLETIN.

N° 33 — avril 1960.

Un officier belge au service de Napoléon — Charles Albert de Wautier, par le Général Major GOUVREAU.

La conspiration des paniers percés. Conjurés, anciens soldats de Napoléon.

Autour d'un portrait.

Lettres du Général Lagrange sur sa mission dans les départements belges en 1803.

CAHIERS BRUXELLOIS.

Revue trimestrielle d'histoire urbaine. — Tome V. — Fascicule I. — Janvier-Mars 1960.

Seigneurs Fonciers Bruxellois (suite), par Philippe GOMBA.

Le paiement à Bruxelles des Alliés France-Comtois d'Édouard

284

Irr, roi d'Angleterre (mai 1297), par J. DE STURLER.

Rentes de blé bruxelloises de 1320-1327, par Fr. BLOCKMANS, archiviste de la ville d'Anvers.

La Belgique en 1845 vue par un naturaliste. Lettres inédites de J. V. Audouin.

Préfaces et annotées par Jean THÉODORIDÈS.

LA REVUE NATIONALE.

N° 319 — Avril 1960.

La maison de Mérode, par Émile POUMON.

Histoire de cette famille des origines à nos jours.

Paris dans mes rêves, Paris dans mon œuvre, par Georges DUNAMEL.

Frédéric Mistral, Chantre de la Provence et rédempteur de la langue d'oc (suite), par José MIRVAL.

Suite de cette intéressante étude commencée dans le n° précédent.

Le pénitent exaspéré, par Gaston D. PÉRIER.

Commentaires sur ce manuscrit d'Andre Baillon pour lequel M. Gaston D. Périer avait écrit la préface et qui ne fut pas édité.

Napoléon en 1814, par Henry LACHOUQUE, commenté par R. MENGET.

Les livres cachés de Geo Libbrecht ou le cœur qui pense, par Raymond DESCHAMPS.

Bruxelles en profondeur, par Armand LEJEUNE.

LA REVUE NATIONALE.

Mai 1960 — n° 320.

Merghelynck, mécène de la Flandre maritime, par Émile POUMON.

Merghelynck fut le dernier propriétaire du château de Beau-

voorde. — Le château-musée de Beauvoorde. — Description de ce bel hôtel patricien bâti par l'arrière grand-père de Merghelynck sous le règne de Marie-Thérèse.

Frédéric Mistral, chantre de Provence et rédempteur de la langue d'oc, par José MIRVAL (suite).

Le journal des Goncourt monument littéraire d'un demi siècle, par Gabriel REUILLARD.

Richard de Guide, par Armand LEJEUNE.

Monographie de ce musicien belge.

L'Irlande et la Belgique, par Albert DE BURBONE.

LA VIE WALLONNE.

XXXIV. — n° 289 — 1^{er} trimestre 60.

Une curieuse tentative de con-

currence des eaux de Spa: La station thermale de Mariemont au XVIII^e siècle, par Robert WEILLIENS.

Récit de la tentative faite, sous l'égide de Marie-Élisabeth des Pays-Bas, pour établir à Mariemont une station thermale, qui aurait rivalisé avec Spa.

L'architecte Joseph André et le nouveau visage de Charleroi, par Joseph HANUY.

Le nouvel Hôtel de Ville — Les nouvelles Galeries — Le Palais des Expositions — Le Palais des Beaux-arts. — L'église de la Ville Haute.

T. XXXIV, N° 290. — 2^e trimestre 1960.

Le poète hennuyer Paulin Brogniez (1858-1936), par Willy BAL.

La Franchise d'Arroy au XV^e siècle, par Robert HANKART.

REVUES ÉTRANGÈRES

SMITHSONIAN INSTITUTION BUREAU OF AMERICAN ETHNOLOGY.

Bulletin 174.

Introduction à *Parchéologie du Kansas*. Important article illustré de nombreuses photos.

REVISTA DE FOLCLOR.

Anul IV — N° 3-4.

Revue de folklore édité en roumain à Bucarest.

OESTERREICHISCHE ZEITSCHRIFT FÜR VOLKSKUNDE.

Band 63 — Heft 2. — Wien, 1960.

BOLETIN DEL INSTITUTO DE FOLKLORE.

N° 7. Revue de folklore vénézuélien éditée en espagnol à Caracas.

BERNER ZEITSCHRIFT FÜR GESCHICHTE UND HEIMATKUNDE.

1960/1.

MUSÉE ETHNOGRAPHIQUE DE TCHÉCOSLOVAQUIE.

Annuaire I. — 1959.

Un article très important de Joseph VYBRA sur: *Après la couture reblanche. — La broderie blanche.*

285

LE FOLKLORE BRABANÇON

Les recherches et la documentation de la danse populaire dans le musée ethnographique à Torun, par HODERYK LANGE.

Les problèmes de l'exposition des coutumes populaires, par RODEUSZ SENERYN.

Le musée flottant, par TADEUZ DELIMAT.

BULLETIN DU COMITÉ DU FOLKLORE CHAMPENOIS.

Année 1959-60 — n° 74-75.

La décoration des intérieurs ouvriers à Reims dans l'entre-deux-guerres (1919-1940), par G. RAILLET.

Mobilier et objets ménagers de jadis, par GERMAINE MAILLET.

Glanes de Folklore.

Anciennes coutumes à l'occasion d'un mariage à Fagnières (Marne), par P. HENRY.

La bonneterie à Soutaines (Aube) de son origine à sa disparition, par H. TASSIN.

BULLETIN FOLKLORIQUE D'ÎLE DE FRANCE.

N° 9, janvier-mars 1960.

La Flore populaire de l'Île de France, par ANDRÉ LOUIS MERCIER (suite).

La maison où mourut « le philosophe inconnu », par ROBERT AMADOU.

Histoire d'une maison bâtie à la fin du XVIII^e s., et où mourut le 11 octobre 1803 le « philosophe inconnu » Louis Claude de St-Martin.

Cette demeure devint ensuite propriété de Henri de Latouche.

Le culte de Sainte-Félicité à Montagny-Sainte-Félicité (Oise) par RAYMOND SABLIEVE.